

L'ÎLE AUX GRUES ET L'ÎLE AUX OIES

Don de



Fondation Raymond-Beaudet



449, rue Notre-Dame
Drummondville
(Québec) J2B 2K9
(819) 478-2519



Maquette de la couverture : Jacques Lévêillé.

« Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie et par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur et de l'éditeur. »

ISBN 0-7761-4354-9

© Copyright Ottawa 1978 par les Éditions Leméac Inc.
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec
3^e trimestre 1978

L'ÎLE AUX GRUES ET L'ÎLE AUX OIES

J. M. LEMIEUX



*Société de
Généalogie de
Drummondville*

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

LES ÎLES • LES SEIGNEURS • LES HABITANTS
LES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES

Cédé Par
BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
COLLÈGE SAINT-BERNARD
25, AVÉ DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.

LEMÉAC

Ce volume est dédié aux braves habitants de l'Île-aux-Grues avec qui nous avons le plaisir de vivre depuis quelques années.

PRÉFACE

L'auteur a surtout voulu, avec ce volume, mettre à la portée de tous, les documents qui ont été écrits sur l'Ile-aux-Grues et sur l'Ile-aux-Oies et que l'on retrouve éparpillés dans plusieurs sources dont un grand nombre ne sont pas accessibles à la majorité des lecteurs.

Pour ce qui est de cette partie historique, comme l'histoire ne s'invente pas et que l'écrivain ne peut que coordonner les différents événements, les mettre en suite logique et en dégager le sens profond, nous avons donc dû emprunter largement à tout ce qui avait déjà été dit afin d'atteindre notre objectif. La plupart des copies de contrats contenues dans le volume viennent de Pierre-Georges Roy, ancien archiviste de la Province de Québec.

Le lecteur nous pardonnera si nous avons oublié quelquefois d'indiquer les auteurs des textes que nous citons, mais il trouvera à la fin de ce volume, une bibliographie indiquant toutes les sources dans lesquelles nous avons puisé ces citations.

Nous avons laissé de côté, volontairement, l'histoire paroissiale de l'île que nous trouverons de façon détaillée dans Béchard et le récit des légendes des îles qui ont été racontées par James M. LeMoine dans ses «Légendes du St-Laurent» et reprises par Damase Potvin dans son livre «Les Iles du St-Laurent».

Nous nous sommes attachés surtout à écrire une histoire complète des seigneurs de l'Ile-aux-Oies et de l'Ile-aux-Grues.

Pour ce qui est de la partie intitulée «Les habitants de ces Iles», nous avons cherché à rapporter tout ce que nous avons recueilli auprès des anciens de l'île et ce que nous avons pu observer, afin de préserver, pour les générations futures, un passé qui actuellement s'effrite très vite.

Puisse ce volume faire connaître davantage l'histoire si riche de ces îles puisqu'elle remonte au début de la colonisation et les faire aimer encore plus par ceux qui les habitent et ceux qui viennent y chercher le repos ou l'émerveillement que la nature offre en si grande abondance à cet endroit d'une rare beauté naturelle.

En terminant nous tenons à exprimer notre vive gratitude à madame Micheline Leclerc-Corriveau qui a bien voulu consacrer ses moments libres pour nous aider à rédiger ce volume modeste mais qui a été écrit avec beaucoup de ferveur.

JEAN-MARIE LEMIEUX, m.d.

QUÉBEC, le 1er mai 1973.

LES ÎLES

L'ARCHIPEL

L'Ile-aux-Grues et l'Ile-aux-Oies font partie d'un archipel d'îles que l'on trouve dans le centre du St-Laurent en bas de Québec, dont l'extrémité ouest est formée par l'Ile d'Orléans et l'extrémité est par l'Ile-aux-Coudres.

Dans la relation de son deuxième voyage au Canada, Jacques Cartier signalait la présence de cet archipel et il avait compté quatorze îles. En réalité, il s'agit de vingt îles de dimensions parfois réduites. On peut trouver sur une carte marine dressée entre 1827 et 1834 par le capitaine H.B. Hayfield, une nomenclature de ces îles avec leurs dimensions:

Batture aux loups-marins 1 x 3 arpents
Pilier de pierre 5 x 6 arpents
Pilier de bois 6 x 3 arpents
Ile aux Oies 7 x 1 mille
Ile aux Grues 3 x 1 mille
Ile du Moulin 8 x 6 arpents
Ile au Cheval $\frac{1}{2}$ x $\frac{1}{4}$ mille
Ile au Canot $1\frac{1}{4}$ x $\frac{1}{4}$ mille
Ile aux Corneilles 10 x 5 arpents
Ile aux Oignons 3 x 2 arpents
Ile du Milieu $1\frac{1}{2}$ x 1 arpent
Ile au Héron 3 x 1 arpent
Ile à Deux Têtes 1 x $\frac{1}{2}$ mille
Ile Ste-Marguerite 2 x $\frac{1}{2}$ mille
Ile à la Barrière 1 x $\frac{1}{2}$ arpent
Ile des Deux Frères 2 x 1 arpent

Grosse Ile $1\frac{1}{2} \times \frac{1}{2}$ mille
Ile Patience 12×3 arpents
Ile aux Réaux $2\frac{1}{4} \times \frac{1}{2}$ mille
Ile Madame $1\frac{1}{2} \times \frac{1}{3}$ mille

D'après la carte marine actuelle, il faudrait ajouter l'Ile Sottise à l'ouest de l'Ile Ste-Marguerite, le Rocher rouge à l'est de l'Ile à Deux Têtes et l'Ile Calumet à l'ouest de l'Ile du Milieu.

Ces îles, il va sans dire, ne sont pas toutes habitées. La plus peuplée est l'Ile-aux-Grues, ainsi nommée à cause du grand nombre de grues qu'on y voyait autrefois. Pour cette même raison, les Anglais, après 1760, prirent l'habitude de la nommer «Crane Island».

FORMATION

La formation de ces îles remonte à une période ancienne et la géologie nous enseigne qu'elles appartiennent aux formations appalachiennes. La vallée du St-Laurent est le point de rencontre de deux entités géologiques bien distinctes. Du côté nord, on trouve un plateau granitique de l'époque pré-cambrienne et cambrienne formé alors que la vie n'existait pas sur la terre. Du côté sud, ce sont des dépôts marins sédimentaires qui sont apparus lorsque le fond de la mer se souleva pour former les Monts Notre-Dame et les plissements appalachiens.

Ces formations au sud du St-Laurent sont d'âge moins ancien que les Laurentides, puisqu'elles ont été constituées au silurien dans la seconde moitié de l'époque primaire. A ce moment-là, la vie avait commencé d'exister sur la terre et on trouve dans ces dépôts des trilobites qui sont caractéristiques de cette époque.

ÉPOQUE GLACIAIRE

Ces terrains ont été profondément modifiés lors de l'apparition des glaciers qui sont descendus du Labrador et des hauts plateaux appalachiens dans la vallée du St-Laurent.

Du côté nord, ces glaciers grugeaient les granits, entraînant avec eux des sables et des rocs; du côté sud, ils érodaient des dépôts sédimentaires plus friables et transportaient surtout des alluvions argileuses.

Lorsque l'époque glaciaire prit fin, ces immenses glaciers abandonnèrent, dans la vallée du St-Laurent par étapes de durée irrégulière, leurs détritits de toutes sortes formant les basses terres du St-Laurent ainsi que les terrasses que l'on trouve sur les bords du fleuve.

MER DE CHAMPLAIN

La présence de ces masses glaciaires énormes avait, entre-temps, amené un affaissement de la vallée du St-Laurent et, après leur régression, les eaux envahirent cette dépression, inondant tout cet espace qui se situait entre les Laurentides et les collines appalachiennes. Ceci forma la Mer de Champlain dont la largeur était plus ou moins grande suivant la proximité des élévations montagneuses. Cette mer recouvrait la région des Cantons de l'est et la région de Montréal et elle avait aussi pénétré dans la région du Lac St-Jean en passant par la brèche du Saguenay.

Elle déposa à son tour des limons et surtout des débris calcaires d'êtres vivants; ce qui explique aujourd'hui la fertilité des terres basses de la vallée du St-Laurent.

Par ailleurs, les fleuves de la Rive-sud en se jetant dans cette mer, perdaient la force de leurs courants et ils déposèrent plus haut dans le fond des vallées, la glaise qui venait des collines et des montagnes. Cette Mer de Champlain régressa petit-à-petit à mesure

que la vallée du St-Laurent se relevait pour ne laisser finalement que le fleuve actuel. Les terres qui avaient été immergées revinrent à la surface donnant les régions les plus fertiles de la province. Cette fertilité des sols disparaît lorsqu'on s'élève du côté sud. Ces terres élevées, non seulement n'ont pas été recouvertes par la Mer de Champlain, mais elles ont été dépouillées par l'érosion des glaciers de tout leur sol meuble et leur pente accentuée ainsi que l'indice élevé de la pluie qui y tombe les empêchent de retenir le sol qui s'y forme.

Que devenaient dans tous ces phénomènes l'Ile-aux-Grues et l'Ile-aux-Oies? Comme elles étaient situées au fond de la vallée du St-Laurent, elles furent fortement rabotées par les glaciers et transformées en plateaux. Elles furent ensuite recouvertes par la Mer de Champlain qui y déposa des glaises et des limons ainsi que des éléments calcaires et elles revinrent à la surface lorsque la Mer de Champlain disparut; ceci explique la conformation de ces îles et leur fertilité qu'elles partagent avec les terres basses de la région de Montmagny et des villages côtiers environnants.

LE SOL

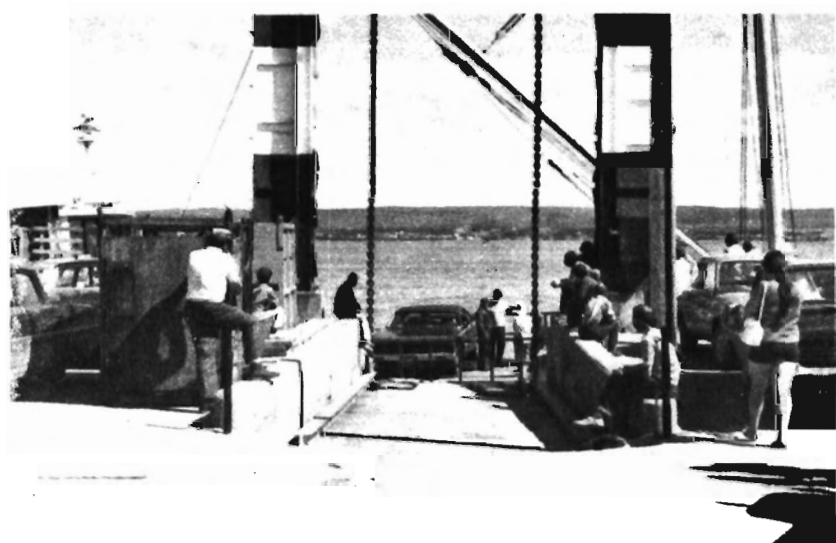
L'Ile-aux-Grues a la forme d'un plateau qui s'abaisse graduellement vers l'est. La surface du plateau est parsemée de buttes schisteuses et de cuvettes remplies de bonne terre.

L'espace qui la sépare de l'Ile-aux-Oies est occupé par d'immenses prairies naturelles appelées «battures à foin» que seules les grandes marées d'automne et de printemps, recouvrent apportant continuellement d'autres alluvions fertilisantes. Ces prairies ont une lieue de long et ont une largeur d'environ 30 arpents.

Voici la description qu'en donnait l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec lors de son voyage, il y a



L'arrivée



258 ans, soit environ un siècle après la fondation de Québec :

« Ces prairies naturelles sont à perte de vue et le foin y est toujours si épais et si haut, qu'on en tirerait une quantité prodigieuse, si on se donnait la peine de le faucher. Là le fermier en tire ce qui lui est nécessaire pour hiverner le nombre de bêtes dont il a besoin; le reste se perd; nous permettons à nos amis d'en aller faire leur provision, les uns nous le payent, les autres nous en ont obligation, et nous sommes bien aises de leur faire plaisir; nous nous accommodons aussi avec les habitants des environs, et pour du foin qu'ils vont faire chez nous, il nous fournissent des planches, des madriers, des pieux et des journées de travail. Et sans rien déboursier, nos travaux se trouvent faits. Il ne faut pas craindre d'épuiser le foin de cette terre, plus on en fauche, plus il en revient, pourvu qu'on ait le soin d'y faire courir le feu le printemps. Ces prairies ne gèlent jamais... Il y a un suc dans ces herbes qui donne un goût exquis à la viande. »

A cette époque où la terre défrichée était peu étendue et employée surtout pour la culture du blé, ces prairies naturelles étaient une grande richesse, comme elles le demeurent encore aujourd'hui.

« L'on pourra se faire une idée de la superficie de ces prairies quand on saura qu'elles ont déjà donné, dans les années d'abondance, jusqu'à 400,000 bottes de foin. En mettant chaque botte au poids légal de 15 livres, on arrive au chiffre énorme de 6 millions de livres de foin. » (Bécharde)

Ce foin de batture est constitué en grande partie par une plante herbacée que les habitants, depuis toujours, appellent la «rouche». Ce mot a évidemment été apporté de France par les premiers colons. Encore aujourd'hui, les paysans de la Vendée emploient ce terme pour désigner toutes les grandes plantes gluma-

cées des fossés. La parenté du vieux français «Rouche» et de l'anglais «Rush» est évidente et c'est sans doute là un apport normand à la langue anglaise.

Marie-Victorin nous dit que ce terme désigne une grande famille de plantes, les cypéracées, qui comptent un grand nombre de genres et d'espèces dont les scirpes.

Ce sont des plantes pour la plupart essentiellement grégaires dont les rhizomes tracants leur permettent d'envahir les marais, les prairies, les lieux saumâtres et les lieux incultes.

Leur puissant système souterrain est très résistant à l'action mécanique des vagues et des glaces et les scirpes sont parmi les plus importantes plantes ripariennes du St-Laurent. On les trouve en abondance sur ces battures alluviales alternativement inondées et exondées soit par le rythme saisonnier, soit par le rythme quotidien de la marée.

Ce sont les rhizomes du *scirpus americanus* qui font les délices des oies.

Ce qu'on appelle communément l'Ile-aux-Oies est formé en réalité par deux îles l'une à l'est appelée «La Grosse Ile-aux-Oies», l'autre à l'ouest appelée «La Petite Ile-aux-Oies». Il s'agit de deux élévations montagneuses séparées par une large vallée de terre argileuse extrêmement fertile. La démarcation entre les deux îles est décrite de la façon suivante, par les religieuses de l'Hôtel-Dieu, lorsqu'elles allèrent en charette inspecter la petite ferme de monsieur McPherson:

«C'est à cet endroit que se trouve la ligne entre les terres de l'Ile-aux-Grues et nous.

La petite rivière qui sert de borne nous apparaît plus comme un fossé qu'une rivière quoique réellement elle soit rivière où même passaient, autrefois, de petits bâtiments.»

Cette petite rivière aboutit à l'anse du nord-est.

Lors du partage entre messieurs Dupuis et Bécard de Grandville, il avait été convenu que monsieur Dupuis

prendrait la Grosse Ile-aux-Oies et monsieur de Grandville la Petite Ile-aux-Oies et l'Ile-aux-Grues avec chacun les battures environnantes. Plus tard, le seigneur McPherson vendit à l'Hôtel-Dieu les fermes de la Petite Ile-aux-Oies, mais les battures de la petite île avaient été concédées aux censitaires de l'Ile-aux-Grues.

Dans les grandes marées d'automne et de printemps, l'Ile-aux-Grues et les deux Iles-aux-Oies se séparent et l'on peut alors parler réellement de trois îles. En d'autres temps, on peut passer par terre ferme d'une île à l'autre.

Les premiers défrichements eurent lieu dans la vallée qui sépare les deux Iles-aux-Oies. C'était là que les terres étaient les plus riches. Monsieur Dupuis et monsieur Bécard de Grandville se construisirent chacun une habitation, l'un sur la Grosse Ile-aux-Oies, l'autre sur la Petite Ile-aux-Oies. La proximité des deux manoirs était de plus une mesure de sécurité; il n'y avait pas tellement longtemps que les Indiens avaient tué monsieur Moyen.

L'extrémité est de la Grosse Ile-aux-Oies est effilée et forme une anse appelée du beau nom de «Conty».

L'Ile-aux-Grues a une longueur de six milles et une largeur d'environ 28 arpents. Elle est entièrement en culture sauf la pointe ouest appelée «domaine du seigneur» qui est un boisé d'érables et de chênes d'une trentaine d'arpents de longueur qui se termine de façon effilée par la Pointe-aux-Pins, endroit de mouillage bien connu des marins.

Les maisons et l'église sont égrénées le long d'un chemin bordé autrefois d'arbres. Malheureusement, ces arbres sont aujourd'hui disparus et le chemin sinueux a été redressé et élargi. Dix-huit fermiers se partagent les terres.

Lorsqu'on arrive aujourd'hui à l'île, c'est par le côté sud. Autrefois, toute la navigation se faisait par le côté nord et on peut voir encore les vestiges du vieux quai. Les goélettes entraient à marée haute et s'échouaient près du quai.

En approchant par le sud, de loin, comme de près, on croirait que l'île est presque déserte et un rideau de conifères nous cache la partie habitée. Ceci lui confère un caractère mystérieux qui en accentue la beauté. Lorsqu'on approche du quai, on peut voir toute la petite population qui attend la goélette et épie les visages inconnus.

Une fois débarqué, on prend le chemin qui traverse l'île pour aller rejoindre le chemin du village et alors lorsqu'on atteint le sommet du plateau, quelle merveille de découvrir le clocher de l'église, les maisons, les îles de l'archipel et les Laurentides qui forment l'arrière-scène grandiose de ce spectacle.

Ces îles sont pour les chasseurs un paradis. Elles ont toujours été un rendez-vous pour les oiseaux migrateurs qui s'y arrêtent dans leur voyage d'aller et de retour pour y refaire leurs forces et on peut dire que ces immenses battures, en partie marécageuses, leur fournissent l'occasion de faire ripaille.

Ils arrivent en nuées dès que la glace commence à se détacher et y restent de cinq à six semaines. Ils s'arrêtent à nouveau l'automne à leur retour vers le sud et le ciel retentit de leurs cris et du battement de leurs ailes. Ce sont les oies blanches, les outardes, les canards, les bécassines, les sarcelles, les grues (plus rares aujourd'hui), les pluviers, les alouettes, etc.

La chasse aux oies blanches est, après celle du gros gibier, le sport le plus fascinant.

«En outre d'un fusil de première qualité, écrit Napoléon Comeau, et de bonnes cartouches, il me paraît que la patience est encore plus essentielle que toute autre chose.

Je suis resté des jours entiers caché, sans avoir même la chance de tirer un coup de feu, et à la marée suivante ou le lendemain, je faisais tomber une quinzaine ou une vingtaine d'oies.

Lorsqu'ils sont à portée, on tire assis et lorsqu'ils s'envolent on tire un autre coup de fusil et c'est

tout ce que l'on peut faire parfois en une seule marée.»

Cette chasse se fait dans des caches et on met à proximité ce qu'on appelle des «appelants», morceaux de bois ayant la forme d'oies. Il faut se rendre dans la cache dès l'aube et attendre que les oiseaux s'approchent avec la marée. Le temps le plus favorable est lorsque le vent souffle du nord ou du nord-est, mais c'est aussi le temps le plus froid.

Cette chasse n'est permise qu'à l'automne. A ce moment-là, il vient des chasseurs de plusieurs contrées notamment des Etats-Unis. L'île prend un air de fête, et on voit accroché un peu partout à l'extérieur des maisons et des granges, le gibier qu'on a abattu. Les chasseurs repartent tout heureux avec les trophées ailés si vaillamment gagnés.

LES SEIGNEURS
de
l'Ile-aux-Oies
et de
l'Ile-aux-Grues

Premier seigneur de la Rivière-du-Sud,
de l'Ile-aux-Oies et de l'Ile-aux-Grues

Monsieur de Montmagny

1646-1648

Le premier seigneur de l'Ile-aux-Grues et de l'Ile-aux-Oies fut monsieur de Montmagny, deuxième gouverneur de la Nouvelle-France qui succéda à monsieur de Champlain le 25 décembre 1635.

A sa demande, la Compagnie de la Nouvelle-France lui concéda, à titre de fief et de seigneurie, le domaine de la Rivière du Sud. On sait que le Roi avait confié à cette Compagnie le soin de diviser le pays et de le faire coloniser en accordant des fiefs à la condition que, dans un laps de temps déterminé, le concessionnaire en assure le défrichement et y installe des colons venus le plus souvent de la mère patrie. Ceux qui auraient manqué de faire les travaux exigés par l'acte de concession, couraient le risque d'être privés de leurs droits.

Monsieur de Montmagny avait choisi la seigneurie de la Rivière du Sud parce qu'il était sans doute attiré par ces îles où fourmillait le gibier: oies, grues, sarcelles et canards et aussi parce que ces îles étaient entourées d'immenses prairies naturelles non boisées prêtes à la colonisation.

Le 5 mai 1646, la Compagnie lui concédait, par l'acte suivant, la seigneurie de la Rivière du Sud.

La Compagnie de la Nouvelle-France, à Tous présents et à venir, Salut:

Nostre plus grand désir ayant été d'établir une forte colonie de Naturels français En la Nouvelle-France, affin que par leurs exemples, les peuples Sauvages du dit pays fussent instruits en la Connaissance de Dieu, et reduits à une Vie Civile Sous l'obéissance du Roy, Nous avons reçu Volon-

tiers ceux qui se sont présentés pour nous aider en cette louable entreprise, et spécialement quand nous avons reconnu qu'ils étaient disposés d'Entreprendre la Culture de quelques parties des terres concédées à Notre ditte Compagnie par le deffunt Roy de Glorieuse mémoire.

A ces causes et autres nous mouvans, Estant pleinement édifié des Louables qualités du Sieur de Montmagny, Chevalier de l'Ordre de St-Jehan de Hierusalem et de son zèle à l'avancement de la Religion Catholique Apostolique et Romaine et au service de Sa Majesté dans le pays; à Iceluy pour ces causes avons donné, octroyé, et concédé, et en vertu du pouvoir attribué à Nostre Compagnie par le Roy, Nostre Souverain Seigneur, Donnons, Octroyons et Concédons par ces présentes les terres et lieux cy-après déclarés. C'est à savoir: La Rivière appelée du Sud à L'endroit où elle se décharge dans le fleuve Saint-Laurent, avec une lieue de terre le long du dit fleuve St-Laurent en montant de la ditte Rivière vers Québec, et demi lieue le long du dit fleuve en Descendant vers le Golfe, le tout sur la profondeur de quatre lieues en avant dans les terres, en Costoyant la ditte Rivière du Sud, de part et d'autre et Icelle comprise dans la ditte étendue, et de plus nous avons aussi donné, octroyé, et concédé, Donnons, Octroyons et Concédons au dit Sieur de Montmagny, les deux Isles, situées sur le dit fleuve St-Laurent, l'une appelée l'Isle aux Oies, et l'autre appelée l'Isle aux Grues, avec les batures qui sont entre les deux, le tout contenant quatre lieues ou Environ de Longueur sur le dit fleuve, pour en jouir par le dit Sieur de Montmagny des dittes concessions cy-dessus, en toute propriété, justice et Seigneurie, et tenir les choses susdittes en foy et hommage, que luy, ses successeurs ou ayans causes, seront tenus de porter au Fort St-Louis à Québec, En la Nouvelle-France, ou autre Lieu qui leur pourrait être cy-après Désigné par la ditte Compagnie, lesquelles foy et hommage ils seront obligés de porter à chaque mutation de propriétaire, et de payer tous droits et redevances au cas et ainsi qu'il en échet pour les fiefs de cette partie, même de pouvoir Livrer Aveux et Dénombrement, le tout suivant et conformément à la Coutume de la Prévosté et Vicomté de Paris, que la Compagnie entend estre gardée et conservée par toute la Nouvelle-France, à la Charge que les appellations des Juges qui pourront estre établis sur les lieux cy-dessus concédés ressortiront inces-

samment du Parlement, ou Cour Souveraine, qui sera après érigée au nom de la ditte Compagnie à Québec ou ailleurs en la Nouvelle-France, et outre ce, ne pourra le dit Sieur de Montmagny ni ses successeurs ou ayans causes, ni autres qui passeront au dit pays pour habiter et cultiver les terres cy-dessus concédées, traiter des peaux et pelleteries avec les Sauvages, si ce n'est qu'ils soient reconnus pour Habitants du Pays, et qu'ils aient part en cette partie de la communauté des Habitants, et encore que les dits Lieux soient concédés en pleine propriété. Néanmoins, Entend la ditte Compagnie que la présente Concession ne puisse préjudicier à la Liberté de la Navigation sur le dit fleuve St-Laurent, qui sera commune à tous les habitants ou autres allans ou venans, et qu'il soit laissé un grand chemin Royal, de vingt Toises de large au bord du dit fleuve St-Laurent, et depuis Iceluy, jusqu'aux terres fermes. Les droits de seigneurie réservés à la ditte Compagnie.

Fait et Accordé et Concédé En l'Assemblée générale des Associés de la ditte Compagnie de la Nouvelle-France, tenue en l'Hostel de M. Boudier, Conseiller et Secrétaire des Conseils de Sa Majesté, Ancien Directeur de la ditte Compagnie. -En témoignage de quoi, Nous avons fait expédier les présentes, et à Icelles apposer le Sceau de Nostre ditte Compagnie, à Paris le cinquième jour de May, mil six cents quarante-six.

Ainsi signé par la compagnie de la Nouvelle-France. Lamy, avec paraphe, et au Bas est apposé le Sceau de la ditte Compagnie, en Cire Rouge.

Et le dit Sieur de Montmagny a fait le serment de fidélité auquel il était obligé par ses titres de concession des terres et des Iles qui lui ont été données en fief par la ditte Compagnie, lesquels sont plus au long Contenus aux présentes Lettres, et dont il demeure chargé au moyen de l'acte qui a été passé au Bureau de la Ditte Compagnie, le Deuxième May 1651, en présence de moy et Cheffault, Secrétaire de la ditte Compagnie.

La copie des présentes a été collationnée et signée par Audouard, notaire à Québec, qui a gardé l'original le 8bre 1660.

Pour vraie copie conforme à une expédition à nous présentée par M. Gaspard Couillard, Ecuier, seigneur primitif de la Seigneurie de la Rivière du Sud, et à lui à

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
29 COLLÈGE SAINT-BERNARD
25, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.

l'instant remise après avoir été collationnée à Icelle expédition par Nous, notaire soussigné, Résidant à St-Thomas, en le Comté de Devon, le quatrième jour de septembre de l'An Mil huit-cent-seize.

Boisseau, Notaire Royal.

Peu de temps après cette concession, monsieur de Montmagny entreprit des travaux dans sa nouvelle seigneurie. Le journal des Jésuites nous apprend que :

«le gouverneur était parti pour aller à l'Île-aux-Oies où il faisait travailler la terre et y avait sept ouvriers, qu'il avait amené avec lui monsieur Nicolet, prêtre et une chapelle garnie que lui avaient prêtée les Jésuites. Il y avait dans cette chapelle un calice d'argent, chasuble neuve, fort belle nappe et grande, belle aube, et tout le reste à l'avenant, on lui avait aussi donné des bougies et hosties.»

Il semble que monsieur de Montmagny n'avait pas attendu d'être le propriétaire de ces îles pour y aller chasser et qu'il possédait déjà un pavillon de chasse sur l'Île-aux-Grues. Il était au pays depuis 1635, c'est-à-dire depuis dix ans.

C'est sur cet emplacement, d'après James McPherson Lemoine, que serait construit le manoir actuel et l'on dit que la cheminée du manoir est celle de ce pavillon de chasse. Malheureusement, monsieur de Montmagny ne put continuer le développement de sa seigneurie, car il retourna en France en 1648 et son successeur, monsieur d'Ailleboulst arriva la même année.

La seigneurie de la Rivière du sud fut mise en vente. Monsieur Louis Chartier, sieur de Lotbinière, en acheta une partie et la revendit presque aussitôt à monsieur Jean Lauson, grand sénéchal de la Nouvelle-France qui à son tour, céda ses droits à son beau-frère, Louis Couillard de Lespinay.

Après le départ de monsieur de Montmagny, le défrichement fut abandonné et ne fut repris que lorsque monsieur Moyen des Granges vint s'y établir en 1654.

Deuxième seigneur de l'Ile-aux-Oies
Jean-Jacques Moyen, Sieur des Granges
1654-1655

La seconde partie de la Rivière du sud passa aux mains de monsieur Jean-Jacques Moyen, sieur des Granges, le 10 janvier 1654. Cette vente fut faite au prix de trois mille livres, par l'entremise d'Adrien Huault, écuyer, sieur de la Ballaye et de Mésey, frère de monsieur de Montmagny. Monsieur Moyen appartenait à une riche famille bourgeoise. Au printemps de la même année, il émigra au Canada avec sa femme, Elisabeth le Brest, et ses enfants. Il s'établit sur l'Ile-aux-Oies dont le sol, très fertile, était plus propre au défrichement. De vastes prairies naturelles, moitié défrichées, s'étendaient à perte de vue; à peine rencontrait-on ça et là, quelques boisées que monsieur de Montmagny avait commencé à mettre en valeur dès l'automne de 1645. Monsieur Moyen ne put travailler longtemps sur son île; les Iroquois anéantirent ses plus chères espérances. Au mois de juin 1655, le jour de la Fête-Dieu, au moment où il était dans les champs, il fut tué par les barbares avec sa femme et ses serviteurs. Ses trois enfants furent enlevés avec deux filles d'un habitant de Québec, Nicolas Macard, époux de Marguerite Couillard.

Comme la nouvelle de cet enlèvement était déjà parvenue à Montréal, on prit tous les moyens possibles pour arrêter les Iroquois et leur enlever leurs victimes. Lambert Closse, aide de camp du fondateur de Montréal, toujours prêt à s'exposer dans les moments difficiles, voulut être du nombre des braves qui voulaient aller délivrer ces enfants. Avec le concours d'un interprète et de quelques compagnons, il réussit à entamer des négociations qui eurent un heureux succès:

«Pour quelques Agniers que les Français avaient pris près de Montréal, dit monsieur de Casson, les trois enfants de monsieur Moyen, ceux de monsieur Marcad, les messieurs de St-Michel, Trottier et Laperle, furent rendus à la liberté. Madame Mance recueillit les orphelins.» (Abbé Dollier de Casson, *Histoire de Montréal* et Abbé Faillon, *Histoire de la colonie française*).

Lambert Closse épousa l'aînée des demoiselles Moyen, Elisabeth. Marie Moyen devint la femme de monsieur Sidrac Dugué, sieur de Boisbriant, fils de Pierre Dugué, sieur de la Boulardière et de Périnne de Chamballe, de Persevil, évêché de Nantes. Ce mariage eut lieu le 7 novembre 1667, à Montréal. Monsieur Dugué décéda en 1688, un an après sa femme.

Le jeune Moyen grandit à Ville-Marie et mourut au champ d'honneur dans une attaque contre les Iroquois.

Deuxième seigneur de l'Ile-aux-Grues
et
Troisième seigneur de l'Ile-aux-Oies

Louis Couillard

1655-1668

Le 11 mai 1655, quelques semaines avant sa mort, monsieur Moyen avait vendu une partie de ses terres, avec la moitié de l'Île-aux-Oies et de l'Île-aux-Grues à Louis Couillard de Lespinay qui possédait déjà l'autre moitié, et qui en 1668, acheta de monsieur de Boisbriand, représentant les héritiers Moyen, le reste de la succession.

Louis Couillard devenait donc le seul seigneur de l'Île-aux-Oies et de l'Île-aux-Grues et ces îles étaient rattachées de nouveau à la seigneurie de la Rivière du sud.

Troisième seigneur de l'Ile-aux-Oies

Paul Dupuy

1668 - 1713

En 1668, arrivaient sur ces îles deux ex-officiers du régiment de Carignan avec leurs jeunes épouses. Il s'agissait de Paul Dupuis et de Pierre Bécard de Grandville. Ils s'étaient mariés le même jour, le 22 octobre 1668, dans l'église de Québec. Le premier avec Jeanne Couillard, fille de Louis Couillard, premier seigneur de la Rivière du sud, le second avec Anne Macard, fille de Nicolas Macard et de Marie Couillard, sœur de Louis. Jeanne Couillard et Anne Macard étaient donc cousines germaines.

Louis Couillard avait donné à sa fille la moitié de la Grosse et de la Petite Ile-aux-Oies et la moitié de l'Ile-aux-Grues. Monsieur Bécard de Grandville avait, le 16 octobre 1668, acheté l'autre moitié. MM. Dupuis et Bécard s'engagèrent, par contrat, à mettre en commun les biens qu'ils possédaient et ceux qu'ils pourraient acquérir durant trois ans.

Après s'être rendus sur leurs îles, ils y travaillèrent en commun pendant trois ans. Le 10 octobre 1671, ils se séparèrent et un partage eut lieu qui donnait la Grosse Ile-aux-Oies à monsieur Dupuis et la Petite Ile-aux-Oies et l'Ile-aux-Grues à monsieur Bécard. «Pour ce qui est des prairies qui se rencontrent et qui sont entre la Grosse et la Petite Ile-aux-Oies, elles seront partagées également entre les dites parties. Les battures dans la Grande Ile-aux-Oies autour des terres de Sieur Dupuis lui appartiendront, et celles qui sont autour de la Petite Ile-aux-Oies et de la dite Ile-aux-Grues appartiendront au Sieur de Grandville. Pour ce qui est de l'anse du nord-est, les Sieurs de Grandville et Dupuis se les réservent pour leur chasse et celle de leurs enfants.»

Ce fut sous l'administration de monsieur Dupuis que la Grosse Ile-aux-Oies fut colonisée et qu'elle prit alors son plein essor.

Paul Dupuis s'y établit avec sa famille, il y fit de la culture et de l'élevage. Plusieurs chefs de famille, encouragés par cet exemple, vinrent le rejoindre et bientôt on vit sur ces îles près de quarante personnes y compris les femmes et les enfants.

Un recensement de 1681 nous a transmis les noms suivants:

Paul Dupuis, sa femme et leurs six enfants;

Deux domestiques du nom de Claude Guichard et René Lavergne;

Pierre Lamy, sa femme, Renée Montmigny, et un enfant;

Pierre Michaud, sa femme, Marie Asselin et cinq enfants;

Charles Potvin.

Pour sa part, Paul Dupuis avait, à la même date, 20 arpents de culture et 24 têtes de bétail. Lamy, Michaud et Potvin avaient chacun 7 arpents de terre.

Monsieur Paul Dupuis était un homme très vertueux. Voici ce qu'en dit M. l'abbé Casgrain:

«Son manoir offrait l'image d'un cloître bien réglé.

Outre les prières du matin et du soir que l'on faisait en commun, les heures de travail étaient partagées de pieuses lectures et d'autres saints exercices auxquels il présidait lui-même. Il consacrait en outre plusieurs heures à l'oraison. Cette vie édifiante avait fait une profonde impression sur les familles qu'il avait groupées autour de lui et qui le vénéraient comme le patriarche de l'île.

Quoique M. Dupuis vécut très retiré dans ses terres et qu'il ne parut à Québec que bien rarement, la réputation de sa sainte vie et de ses vertus s'y était cependant répandue, et plus d'une fois les gouverneurs jetèrent les yeux sur lui pour l'élever aux dignités de la magistrature.»

Après quelques années il quitta son île pour venir s'installer à Québec et il occupa successivement les charges de lieutenant particulier et de lieutenant général de la Prévôté de Québec.

«Ces divers changements de fortune», dit le même biographe; «ne changèrent rien de ses habitudes de piété et de vie exemplaire; son assiduité aux offices divins et sa grande dévotion envers la Sainte-Vierge, dont il était un des plus fervents congréganistes était un sujet d'édification générale. Chacun le respectait et le vénérait comme un saint. Ce qui charmait surtout dans ce vénérable septuagénaire, c'était de voir que sa haute piété ne lui avait rien fait perdre de l'enjouement et des manières aimables du gentilhomme.»

Monsieur Dupuis eut treize enfants. La plupart étaient nés à l'Île-aux-Oies. Edifiées par la vie exemplaire de leur père, trois de ses filles entrèrent au monastère.

Deux d'entre elles devinrent Augustines tandis qu'une autre se fit Ursuline.

Geneviève fut la première à entrer chez les dames de l'Hôtel-Dieu, sous le nom de Mère de la Croix et elle fit profession le 22 novembre 1691 à l'âge de 16 ans et 7 mois.

Elle décéda le 28 novembre 1747 après 56 ans de vie religieuse; elle fut supérieure de sa communauté pendant six ans de 1720 à 1726.

Marie-Madeleine, sa sœur, connue sous le nom de Mère Marie-Madeleine de la Nativité, prit l'habit des postulantes le 15 septembre 1711. D'après les annales de l'Hôtel-Dieu, la Mère de la Nativité était une femme distinguée par sa piété et son goût prononcé pour l'étude. La Mère de la Nativité fut inhumée le 2 octobre 1724. Ceci explique pourquoi monsieur Dupuis vendit aux hospitalières de l'Hôtel-Dieu sa seigneurie de l'Île-aux-Oies, une partie de la vente servit à payer la dot de ses deux filles.

Marie entra une première fois chez les Ursulines, en ressortit pour y entrer à nouveau et y mourir. Voici ce qu'en disent les annales des Ursulines:

«Douée de beaucoup d'esprit et d'une grande vivacité, Melle Dupuy, à sa sortie du couvent, n'eut pas de peine à se faire des amis, et elle se trouva bientôt entourée de tout ce qui semble propre à charmer un jeune cœur; mais prévenue par l'inspiration céleste, elle se tint en garde contre le piège. Ce combat entre la grâce et l'attrait des plaisirs qui paraît comme impossible de soutenir à tant d'autres, la jeune Marie le soutint avec une étonnante facilité. Elle avoua à une amie intime qu'elle n'éprouvait dès lors qu'un extrême éloignement pour les créatures qui ne laissent après elles que vide et ennui, quoiqu'aimables qu'elles nous paraissent.

De retour au Monastère en qualité de postulante, Melle Dupuy se distingua tout d'abord par sa ferveur, et elle prononça ses vœux avec la piété d'un ange, ne s'apercevant même pas d'un accident qui dérangerait toute l'assistance. Son attrait particulier la portait à prier sans cesse, accomplissant ce précepte du divin Maître, non pas précisément à la manière de ces saints et saintes qui sont en adoration perpétuelle, mais en tenant son cœur attaché à Dieu au milieu des plus pressantes occupations, vivant dès ici-bas, d'une vie toute céleste et toute divine. Elle ne comprenait pas que l'on pût jamais s'ennuyer à la prière, et avouait ingénument qu'elle se sentait une inclination aussi forte et entraînante à faire oraison, que l'oiseau à s'envoler dans les airs; elle eût passé dans ce saint exercice les nuits entières si l'obéissance ne s'y fut opposée... Elle célébrait toujours dans de nouveaux sentiments de ferveur, de gratitude envers Dieu, chaque anniversaire de son entrée en religion et de sa vêtue et de sa profession religieuse, appelant ces jours bénis sa Pâques particulière et délicieuse, où le Seigneur l'avait fait passer de la terre d'Egypte en la terre du repos et de la paix.

Cette chère Sœur semblait pressentir la mort qui devait la réunir à son céleste Epoux; toujours est-il qu'à cette époque on s'aperçut qu'elle tendait à un plus parfait détachement des choses de la terre. Sa tendresse pour sa famille était extrême et elle eut d'immenses sacrifices à faire en la quittant; que dire donc du glaive qui transperça son âme quand elle se vit enlever, presque en même temps, sa mère, trois de ses sœurs, un petit neveu et une petite nièce! Cependant, dit la notice, non seulement elle accepta avec une résignation toute céleste la coupe amère de la douleur, mais pour s'assurer d'une générosité plus complète, elle s'offrit elle-même comme victime au Seigneur. Son offrande fut agréée; atteinte de la petite vérole qui faisait alors de si affreux ravages dans le pays, elle mourut le septième jour dans les dispositions où elle avait vécu. Cette jeune Sœur, sur laquelle la Communauté avait tant compté pour l'avenir, achevait à peine sa vingt-quatrième année, dont elle avait passé neuf au service du Seigneur.»

Une autre de ses filles, Suzanne, avait épousé le 4 juillet 1701, monsieur Jean Petit, trésorier de la marine et ancien contrôleur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris.

Entouré de ses enfants, de sa femme et de sa belle-mère Jeanne Desprès, veuve du seigneur Louis Couillard, Paul Dupuis avait écoulé des jours heureux dans sa propriété située sur la place de l'église, mais en l'espace de 10 ans, ceux qui l'entouraient disparurent. «Dieu fait souvent passer ses amis par le creuset des souffrances et des tribulations pour les rendre plus dignes de Lui et de la récompense qu'Il leur promet.»

Ce fut d'abord la mort de sa femme bien-aimée, Jeanne Couillard qui mourut le 12 juillet 1702.

L'épidémie de petite vérole qui s'abattit ensuite sur Québec lui ravit trois de ses filles.

Suzanne qui venait d'épouser monsieur Petit;
Marie qui était entrée chez les Ursulines;

Louise-Madeleine qui était encore à la maison.

Voici en quels termes l'annaliste de l'Hôtel-Dieu parle de cette épidémie :

«Un jour d'automne de l'année 1703, un chef sauvage mettait pied à terre à la Basse-Ville, après avoir fait en canot d'écorce, quoique malade, le long trajet qu'il y a entre la Nouvelle-Angleterre et Québec. Si les citoyens de cette ville, qui l'avaient regardé débarquer avec indifférence, avaient soupçonné quel hôte terrible, quoique invisible, faisait son entrée avec lui dans leurs murs, il auraient reculé d'épouvante. Ce sauvage reçut l'hospitalité dans une famille où il ne tarda pas à tomber dangereusement malade. Tout son corps se couvrit de pustules livides et infectes que l'on reconnut bientôt pour la petite vérole. Comme presque tous les sauvages attaqués de cette maladie, il en mourut en peu de jours.

Le gouverneur, M. de Beauharnois, lui fit faire des funérailles avec tous les honneurs qu'on avait coutume de rendre aux capitaines de sa nation.

L'épidémie s'était communiquée à la famille où il était mort, et de là par toute la ville et dans les campagnes. Durant le cours de l'hiver, ce fléau sévit sur toute la surface de la Nouvelle-France avec une violence dont on n'avait jamais eu d'exemple.

A Québec qui était le principal centre de la population, «des familles entières se trouvèrent frappées, et le peu de soin qu'elles recevaient, joint à l'infection et à la malignité de cette peste, les faisaient mourir fort promptement: il est vrai qu'il en mourut un grand nombre à qui rien n'avait manqué, et que l'effroi s'étant mêlé dans cette affliction générale, plusieurs moururent de peur, sans qu'on pût remarquer sur leurs corps aucune apparence de petite vérole. La mortalité fut si grande que les **prêtres** ne pouvaient suffire à enterrer les morts, et à assister les mourants. On portait chaque jour les corps dans l'église de la Basse-Ville ou dans la cathédrale **sans** aucune cérémonie, et

le soir on les inhumait quelquefois jusqu'à quinze, seize, dix-sept, dix-huit ensemble. Cela dura plusieurs mois, en sorte que l'on comptait sur les registres mortuaires plus de deux mille morts dans Québec, sans parler des environs qui n'eurent pas un meilleur sort. Jamais on n'a tant vu de deuil; chacun pleurait ses proches, l'un sa femme, l'autre son mari; celui-ci son frère, celui-là ses enfants, les orphelins pleuraient leur père et leur mère; tout le monde était dans les larmes, et pendant tout l'hiver, on ne s'assembla que pour des funérailles. Ceux qui n'étaient pas atteints de ce mal, fuyaient les maisons où il y avait des malades; mais malgré leurs précautions, ils étaient pris à leur tour et mouraient comme les plus exposés.

«Notre hôpital fut rempli d'une si grande quantité de malades que, ne pouvant les y loger tous, et n'ayant pas d'endroit chaud pour les y mettre, nous les plaçâmes dans le chœur; on interrompit les observations et nous retardâmes les vêtements de mes sœurs Jeanne-Geneviève Beaudry de la Conception et Françoise Auclair de Saint-Bernard qui étaient entrées dans le cours de l'été, parce que dans cette désolation publique nous n'avions pas le temps de nous reconnaître. Nos religieuses tombèrent malades en si grand nombre, dès le commencement, qu'il n'en resta pas assez de saines pour soigner les pestiférés de nos salles et de nos infirmeries. Nous acceptâmes l'offre que plusieurs bonnes veuves nous firent de nous rendre service. Elles venaient pour avoir soin des religieuses malades, tandis que les religieuses qui se portaient bien avaient soin des salles, car nous ne voulûmes pas faire servir les pauvres par des séculières. Ce fut une espèce de bonheur de ce que nous essayâmes, les premières les rigueurs de ce fléau, parce que cela nous mit en état de soulager les autres dans le temps qu'ils en eurent le plus de besoin et cela nous donna aussi l'expérience qu'il fallait pour les traiter. Il en mourut peu à l'hôpital en comparaison de ce qu'il en mourut dans la ville, ce qui redoublait l'empressement qu'on avait de venir chez nous.»

La plupart des religieuses, accablées de veilles et de lassitude, furent atteintes par la contagion: cinq d'entre elles succombèrent. Les noms de ces cinq victimes qui, toutes à la fleur de l'âge, immolèrent leur vie au chevet des mourants, pour l'amour de Jésus-Christ, méritent d'être mentionnés dans cette histoire. Ce sont la mère Marie-Angélique Mony de Saint-Agnès, qui n'était âgée que de vingt ans; la sœur Marguerite Côté de Saint-Paul, religieuse conversé, qui avait que vingt-neuf; la mère Marie-Madeleine Muffis de Saint-Louis, âgée de trente-deux ans; la mère Marie-Anne Gauvreau de Sainte-Thérèse de Jésus, âgée de trente-deux ans; enfin la mère Louise Roussel de Saint-Gabriel, âgée seulement de trente ans.

Presque toutes ces chères sœurs parurent d'abord se rétablir à la suite de leur maladie; mais épuisées sans doute par les excessives fatigues qu'elles avaient subies auparavant, elles entraient soudainement en agonie au moment où elles paraissaient en voie de convalescence, et expiraient en quelques heures. On avait la précaution de leur donner d'avance les derniers sacrements, d'abord pour ne pas les effrayer au moment d'une crise, et ensuite pour être délivré d'inquiétude à leur égard.

L'année 1703 peut être comptée parmi les plus tristes qu'ait eu à traverser le monastère de l'Hôtel-Dieu, soit à cause de la part intime qu'il prit à la consternation générale et au deuil de tant de familles décimées, soit à cause de la mort prématurée de plusieurs de ses membres, sur qui il fondait de belles espérances.»

On peut imaginer le chagrin que causa à monsieur Dupuis ces disparitions soudaines de trois de ses filles.

En 1712, la mort frappait à nouveau à sa porte et sa belle-mère, Geneviève Després, qu'il aimait tant, décédait à l'âge de 72 ans.

Il ne lui restait plus, à part les deux Augustines, que ses fils, Simon et Jean-Paul, mais ils avaient suivi la carrière des armes et étaient loin de lui. Comme Job, il ne se révolta pas contre le Dieu qui l'avait éprouvé si durement.

Il employa la fin de sa vie à la prière comme il l'avait toujours fait et se consacra à des œuvres de charité.

Paul Dupuis vit arriver le terme de son existence avec calme; sa mort fut celle d'un saint. Il fut inhumé le 20 décembre 1713 dans l'église de Québec. La disparition de cet homme de bien causa un deuil profond au pays tout entier et en particulier aux maisons religieuses de Québec qui perdaient en lui un vrai protecteur.

Le malheur n'avait pas fini de s'acharner sur cette famille et ses deux fils, Simon et Jean-Paul, ne devaient pas lui survivre longtemps.

Simon, l'aîné, s'était enrôlé tout jeune encore dans l'armée coloniale; il avait fait les campagnes d'Acadie et de la Nouvelle-France. Revenu en garnison à Montréal, on le retrouve, en 1716, dans la maison de M. Jacques Le Ber, sieur de Senneville. C'est là qu'il fit son testament par l'entremise de l'abbé Priat, prêtre de St-Sulpice et vicaire de Notre-Dame. Ce dernier le déposa au greffe du notaire Adhémar.

Le lecteur aimerait sans doute à connaître les dernières volontés du mourant. D'abord, il demande à être inhumé dans l'église de Ville-Marie, avec un service solennel au jour de ses funérailles, et un second, à l'anniversaire de son décès. Il désire six cents messes basses de requiem; il donne aux pauvres de la paroisse 200 francs; à la chapelle de la Congrégation, chez les Jésuites, à Montréal, 200 francs; à madame Forestier, épouse de Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, son gobelet, sa cuiller, sa fourchette, le tout d'argent, en reconnaissance des services qu'elle lui a rendus pendant sa maladie; à Melle

Marie Arnault, novice chez les Dames de la Congrégation, 60 livres pour contribuer à sa dot; à Jean-Baptiste Bernard dit Jolicœur, son vieux surtout, sa veste, sa culotte, pour les bons services qu'il lui a rendus, déclarant lui avoir payé ses gages jusqu'à ce jour; à Mme Louise Bissot, veuve de M. de la Valtrie, capitaine, 50 francs pour les bons services qu'elle lui a rendus.

Simon Dupuis, sieur de l'Isloye, fut inhumé le 6 avril 1716: «Le sixième jour d'avril de l'an mil sept cent seize, a été inhumé, dans l'église de cette paroisse le corps de Simon Dupuis, âgé de trente-huit ans, écuyer, enseigne d'une compagnie du détachement des troupes de la marine, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise.

Témoins: François Chaumeaux et François Chazé,
prêtres de cette ville.

Signé: Chaumeaux, Chazé»

«Dans la Chambre a esté trouvé ce qui suit: Un lit de plume couvert de peau de chevreuil; un matelas de layne couvert de toile bleue, un petit tour de lit en serge rouge, fait en tombeau orné d'une petite frange rouge, une cassette couverte en peau de loup marin dans laquelle s'est trouvé un porte-feuille; un petit portefeuille en loup marin avec une agrafe d'argent, dans lequel s'est trouvée une carte de quarante livres, sept cartes de vingt livres, une carte de six livres, deux cartes de quarante sols faisant la somme de 191 livres, un gobelet, une cuiller et une fourchette et deux boutons, le tout d'argent, deux vieux couteaux à ressort; un petit miroir de poche, couvert en chagrin, une paire de ciseaux à barbe, deux petits livres de dévotion; un petit pistolet de poche avec son fourreau; une vieille paire de jarretières et un crochet d'épée d'argent; un écritoire de corne; une vieille paire d'heures de la Congrégation; deux rasoirs et une pierre à rasoir avec trousse; une livre de poudre à poudrer; un

petit paquet de boutons de fil; un livre du Nouveau-Testament; un petit livre de compte contenant 23 feuilles écrites concernant les affaires particulières; une obligation consentie par le dit feu Sieur Dupuy à monsieur Petit, trésorier, retiré; une autre de Jean Hins dit Langlois, retirée par le dit feu sieur, au profit du sieur Paul Guillet; un billet de la somme de 26 livres en Castors; seize billets du Sieur de Lilloy acquittés et mis en liasse; trois vieilles perruques; une petite courte-pointe, doublée et piquée; une robe de chambre de Camélia rouge; deux vieux manteaux de drap rouge; une ceinture noire; un plumet noir; quatre tomes de la vie des Saints; un nouveau testament; les caractères de Théophraste, et les œuvres de Balzac...» Voilà ce qui constituait le trousseau d'un soldat.

Son frère, *Jean-Paul*, était entré, comme son aîné, dans la carrière des armes. Quoique fort jeune, il prit part aux expéditions d'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre. On rapporte que, grâce à son concours, la fille d'un juge anglais, capturée par les sauvages, fut sauvée d'une mort certaine. Monsieur Dupuis sans s'occuper de la longueur du chemin, la porta sur ses épaules jusqu'à Montréal. «Lorsque le jeune héros arriva à Ville-Marie, écrit M. Sulte, la ville lui fit une ovation.»

Nous ignorons quand mourut Jean-Paul Dupuis; ce fut avant 1717, puisque Geneviève Couillard, tante des MM. Simon et Jean-Paul Dupuis, qui les avait choisis comme ses héritiers à la condition qu'ils lui paieraient rente le reste de ses jours, se vit contrainte de faire annuler le contrat qu'elle avait fait avec eux, le 6 mars 1714. Le Conseil Souverain, à qui elle s'adressa pour rentrer en possession de son bien, lui accorda ce qu'elle demandait, par une décision en date du 19 juillet 1717, dans laquelle il est dit que les deux fils de M. Paul Dupuis étaient décédés.

1001-1002
1003-1004
1005-1006
1007-1008
1009-1010

1011

1012

1013
1014
1015
1016
1017

1018

1019
1020

1021-1022
1023-1024
1025-1026
1027-1028
1029-1030

Quatrièmes seigneuses
de
l'Île-aux-Oies

Les Sœurs Augustines de
l'Hôtel-Dieu de Québec

En 1717, il ne restait donc plus de cette nombreuse et si touchante famille que les deux sœurs hospitalières qui dans le silence de leur cloître gardaient le tendre souvenir de tous ces êtres chers disparus. Elles devaient penser souvent au manoir de l'Île-aux-Oies où elles avaient passé leur enfance. Ainsi s'éteignit la famille de monsieur Paul Dupuis, officier du régiment de Carignan, seigneur de l'Île-aux-Oies.

Quelque temps avant sa mort, soit le 14 février 1713, monsieur Dupuis avait vendu sa seigneurie de l'Île-aux-Oies aux religieuses de l'Hôtel-Dieu.

Voici la copie de cet acte de vente.

«Acte de vente de Paul Dupuy, lieutenant particulier de la Prévôté de Québec, veuf de Jeanne Couillard, faisant aussi pour ses enfants héritiers de leur mère, aux Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec, de la terre et seigneurie de l'Île-aux-Oies, située à onze lieues de Québec, vis-à-vis le Cap Saint-Ignace, appartenante au dit Dupuy pour avoir été constitué en dot à sa femme par son contrat de mariage.»

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 14 février 1713. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

A ce moment là, la partie occidentale de la grande Île-aux-Oies était défrichée ou à peu près.

Le premier geste que les dames hospitalières posèrent fut d'aller voir leur acquisition et le récit de leur voyage fait en 1714, est raconté par l'abbé Casgrain dans «L'histoire de l'Hôtel-Dieu».

Elles trouvèrent qu'elles avaient fait un bon achat et l'Île-aux-Oies fut leur principale source de produits alimentaires jusqu'en 1764, l'année où le feu dévasta les bâtiments de leur ferme.

Une barque «La Marie», transportait à Québec tous ces produits. Les religieuses cessèrent d'établir des censitaires, mais travaillèrent plutôt à établir des grandes fermes qu'elles donnaient à bail un peu comme le séminaire avait fait à St-Joachim et au Petit-Cap.

En juin de la même année, elles achetèrent de Pierre Lamy et de sa femme Renée Montmigny, leur terre qui avait six arpents de front d'un chenal à l'autre et qui était située à l'est de la ferme de monsieur Dupuis.

Puis, le 11 septembre 1724, elles acquirent, des héritiers de Louis Grêlon, une autre terre située à l'est de leur ferme, en échange d'une autre propriété dans la seigneurie des Pères Jésuites à Québec. Cette ferme, la troisième de l'ouest à l'est, est encore désignée sous le nom de Grêlon.

Pendant une cinquantaine d'années, la prospérité continua de régner à l'Île-aux-Oies, tant pour le bénéfice des fermiers que pour celui des religieuses.

En 1764, un incendie allumé par un chasseur qui avait tiré sur un toit de chaume se propagea aux bâtisses de la grande ferme et rasa tout, sauf le manoir. D'après ceci, on peut conclure que les Anglais qui avaient débarqué en 1759 sur l'Île-aux-Grues, ne se rendirent pas sur l'Île-aux-Oies, peut-être parce que cette île appartenait à une communauté religieuse.

Lors de cet incendie tous les papiers d'affaires concernant l'Île-aux-Oies furent détruits.

Lorsque le feu survint, les sœurs de l'Hôtel-Dieu, par suite de la conquête de Québec, étaient aux prises avec d'immenses dettes, qui rendaient toute réparation impossible, et l'île dut être donnée à bail à un habitant des environs: Jean Vézina, aux seules conditions de relever les bâtisses et de payer 300 livres à l'Hôtel-Dieu. Ce monsieur Vézina fut remplacé par

Augustin Simard. Ce n'est qu'en 1789 qu'on put donner à bail, à Jacques Simard, la ferme moyennant une redevance de la moitié du revenu.

De 1807 à 1809, c'est Etienne Simard qui est le fermier.

Mais un fermier seul ne pouvait suffire à bien cultiver et bien entretenir la terre et les bâtisses. Les profits qu'on en avait retirés depuis le feu jusqu'alors, avaient été si peu considérables, que ceux qui connaissaient l'endroit pouvaient à peine le croire.

C'est ce qui engagea Monseigneur Plessis, évêque de Québec, à conseiller vivement à la communauté d'envoyer quelques-unes de leurs sœurs à l'Ile-aux-Oies, pour y juger par elles-mêmes de l'état de cette propriété et des nouveaux arrangements qu'on pourrait y faire.

En conséquence, la mère St-Gabriel, supérieure de l'Hôtel-Dieu, et la mère de St-Martin, dépositaire, ayant obtenu leur obédience, s'embarquèrent au Palais, le 23 juillet à 9 heures du soir, à bord d'une goélette, pour y attendre l'appoint de la marée. Elles étaient accompagnées de monsieur Bélanger, notaire de la communauté, de monsieur Benjamin L'Ecuyer, arpenteur, du contremaître de l'hôpital et d'une fille de service qui s'était offerte à les suivre. Le lendemain, dès quatre heures du matin, une belle brise du sud-ouest les poussa hors de la rade de Québec.

«Cette excursion de 1809, dit l'historien de l'Hôtel-Dieu, fut aussi fertile en résultats que celle qui l'avait précédée, un siècle auparavant; et la seigneurie de l'Ile-aux-Oies réorganisée, ne tarda pas à reprendre sa valeur primitive.»

C'est à la suite de cette visite et sur l'insistance de leur fermier que la communauté entreprit le défrichement de la pointe du Conti, car il existait dans cet endroit une belle forêt dont elle pourrait vendre le bois et leur fermier leur affirmait que le sol de ce bois contenait la terre la plus riche de l'Ile-aux-Oies.

C'est également à la suite de cette visite que la ferme de monsieur Dupuy et de monsieur Lamy furent divisées en deux de l'est à l'ouest pour former au sud les terres de la grande ferme et au nord celles des prairies hautes.

A la grande ferme se succédèrent:

Asselin en 1820

St-Hilaire en 1838 (il était père de 23 enfants)

Fortin en 1858

En 1910, Dionne nous dit que Georges Lecompte dirigeait la grande ferme.

Sur les autres fermes, il nous dit également que des familles s'y succédèrent pendant plusieurs générations.

Aux prairies hautes,

on trouvait

A la Coulée

A Grêlon

A Conty

Joseph Bolduc

Pierre Coulombe

Alfred Lapierre

Olivier Coulombe

(frère de Pierre)

Les fermes étaient cultivées par des fermiers soit à bail, soit par des domestiques à gages.

Enfin, en 1878, on ajouta aux terres de la Grosse Ile-aux-Oies, les deux fermes qui formaient la partie est de la Petite Ile-aux-Oies, qui furent achetées du seigneur McPherson Lemoine.

Ces deux fermes furent données à bail à un nommé Elzéar Lecompte pour qu'il en tire tout le profit possible et pour lui-même et pour l'Hôtel-Dieu.

En 1879, d'après Béchard, il y avait onze familles sur les deux Iles-aux-Oies et ces onze familles étaient, sauf une seule qui pouvait faire exception, relativement prospères.

Il y aurait à écrire la suite de cette belle histoire de l'Ile-aux-Oies jusqu'à sa vente, par les religieuses de l'Hôtel-Dieu au «Club St-Laurent» ce qui représente environ quatre-vingt-dix ans d'événements. Les archives de l'Hôtel-Dieu pourraient fournir tous les documents nécessaires à cette fin.

Troisième seigneur de l'Ile-aux-Grues

Pierre Bécard de Grandville et ses
héritiers

1668-1802

Pierre Bécard de Grandville était originaire de Paris, paroisse de St-Eustache, il était le fils de Denis Bécard et de Jeanne Milleron.

Il était arrivé en Nouvelle-France en 1665 avec le régiment de Carignan dans lequel il était enseigne. Ce régiment était venu combattre les Iroquois qui menaçaient la colonie.

En 1688, ce régiment repassa en France, sauf quatre compagnies qui furent laissées ici pour continuer la défense. Pour encourager les officiers et soldats à rester au pays, on leur offrait des concessions de terrains.

Plus de quatre cents soldats et un bon nombre d'officiers profitèrent de ces avantages qu'on leur offrait et Pierre Bécard fut de ce nombre.

Pour sa part, il reçut la concession de l'Île Sainte-Marguerite qui consistait en quarante arpents de front sur cinq de profondeur avec trois petits îlets du côté sud et les battures joignant ces îles.

Le 22 octobre 1688, Pierre Bécard épousait, en l'église de Québec, Anne Macard qui était la fille de Marguerite Couillard et de Nicolas Macard. Par sa mère, elle était la nièce du seigneur Louis Couillard et la cousine germaine de Jeanne Couillard que son ami Paul Dupuis épousait le même jour.

Par ce mariage, Pierre Bécard entrait dans une famille qui occupait déjà une place importante dans la colonie et qui, avec le mariage des autres enfants de Marguerite Couillard, allait étendre ses liens de parenté avec les gens les plus en vue de l'époque.

Marie-Madeleine, née le 11 décembre 1647, enlevée à l'âge de 8 ans, avec sa sœur Geneviève, par les Iroquois qui attaquèrent monsieur Moyen à l'Île-aux-Oies, épousa monsieur Charles Le Gardeur, sieur de Villiers, capitaine d'un détachement des troupes de la marine. Elle mourut à l'âge de vingt ans le 14 février 1667.

Geneviève, née en octobre 1649, également enlevée par les Iroquois, contracta trois mariages. Elle épousa en premières noces monsieur Bazire, le plus riche marchand de Québec. Elle devenait veuve un an après, soit en 1677; un fils était né de ce mariage, mais il mourut en bas âge.

Deux ans après le décès de son mari, Geneviève Macard épousa à Québec le sieur François Provost, gouverneur des Trois-Rivières. Monsieur Provost mourut en 1702 sans laisser de postérité. Veuve de son second mari et malgré ses 54 ans, Geneviève Macard épousa, en troisièmes noces, le chevalier d'Alogny, marquis de la Grois. Par ce mariage, elle devenait la première marquise canadienne.

Ce mariage fut béni le 5 novembre 1703 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, tous personnages marquants de la colonie.

Monsieur d'Alogny périt en mer en 1714, dans le naufrage du «St-Jérôme». Geneviève Macard mourut 10 ans après et elle fut inhumée dans l'église de Québec.

Catherine-Gertrude, cinquième enfant de Nicolas Macard et de Marguerite Couillard fut baptisée le 15 novembre 1655. Elle épousa Jean-Baptiste des Champs, qui venait de se voir concéder la seigneurie de la Rivière-Ouelle qui porta par la suite le nom de «La Bouteillerie». Madame des Champs mourut à l'âge de 24 ans et elle fut inhumée à l'Islet au mois de novembre 1680; son mari le seigneur des Champs mourut en 1703.

L'un des enfants de monsieur Boishébert des Champs et de Catherine-Gertrude Macard, Louis-Henri né le 8 février 1679, par son mariage avec Louise-Gene-

viève, fille de Claude de Ramesay, chevalier de St-Louis et de Marie-Charlotte Denis, faisait une alliance distinguée. Sa fille, née le 2 septembre 1724, épousa le 30 juin 1745, Roch de St-Ours. L'arrière petite-fille de Marguerite Couillard alliait la famille des Couillard à l'une des plus illustres de la Nouvelle-France, celle des St-Ours.

Charles, le sixième enfant de Marguerite Couillard et de Nicolas Macard, fut baptisé le 16 décembre 1656. Il épousa mademoiselle Renée, fille de Jacques Gourdeau, sieur de Beaulieu, procureur au Siège Royal de Niort et de mademoiselle Eléonore de Grandmaison. Après avoir fait partie, plusieurs années durant, du Conseil souverain de Québec, Charles Macard mourut le 10 décembre 1732. Son épouse l'avait précédé dans la tombe en 1717.

Après leur mariage, Pierre Bécard de Grandville et Anne Macard partirent pour la petite Ile-aux-Oies où ils passèrent leurs premières années de mariage près de Paul Dupuis et de Jeanne Couillard qui étaient sur la grande Ile-aux-Oies, s'occupant activement du défrichement de la petite Ile-aux-Oies et de l'Ile-aux-Grues qui leur étaient revenues lors du partage des trois îles.

Après s'être construit un manoir et avoir défriché ainsi ses terres quelques années, le goût du métier des armes reprit Pierre Bécard et comme ses missions l'obligeaient à s'absenter parfois longtemps, il dût ramener sa femme et ses enfants à Québec.

Les actes de baptême de ses enfants, son titre de marguillier à l'église de Québec et l'adresse qu'il ajoutait à son nom lorsqu'il signait des documents témoignent de son changement de domicile.

Pierre Bécard de Grandville joua à plusieurs reprises des rôles importants dans la défense du pays. C'est ainsi qu'en 1690, lorsque monsieur Prévost qui commandait à Québec en l'absence de monsieur de Frontenac, apprit que la flotte de Phipps remontait le Saint-Laurent, il envoya son beau-frère, M. de Grandville, sur une biscayenne armée, pour reconnaître les différentes passes du fleuve jusqu'à Tadoussac.

Monsieur de Grandville s'étant avancé avec trop peu de précautions ou, peut-être encore, trompé par des pavillons français arborés sur les vaisseaux ennemis, fut fait prisonnier par l'équipage du vaisseau amiral. Il remonta en compagnie de Phipps jusqu'à Québec.

Les Anglais entendant de leurs vaisseaux le bruit que faisaient les milices de Montréal arrivant, tambour battant, pour prendre part à la défense de la capitale, demandèrent à leur prisonnier ce que ce bruit signifiait.

Monsieur de Grandville, après avoir écouté les fifres et les caisses et voyant bien d'où cela venait, leur dit cavalièrement:

«Ma foi, messieurs, vous ne tenez rien, c'est M. le gouverneur de Montréal qui arrive avec les gens d'en haut, vous n'avez qu'à plier bagages; ce secours pour Québec vous fera perdre vos peines.»

Monsieur de Grandville fut échangé, le 25 septembre 1690, pour le capitaine Davis qui avait été pris par le sieur de Portneuf au Fort Royal (Portland).

Le 1er mars 1693, monsieur de Grandville était promu lieutenant.

Dans l'expédition de M. de Frontenac contre Onnontagués en 1696, les milices canadiennes furent divisées en quatre bataillons. Celui de Québec fut commandé par M. de Saint-Martin, celui de Trois-Rivières par M. de Grandpré et celui de Montréal par M. Deschambault. Le bataillon de la côte de Beaupré eut M. de Grandville pour commandant.

Le 20 juin 1703, il recevait du roi la compagnie de M. de Louvigny, nommé major de Québec.

En récompense, le 2 juin 1696, le comte de Frontenac et l'intendant Champigny lui concédaient une étendue de terrain de deux lieues de front sur trois de profondeur joignant d'un côté l'îlet du Portage, qui lui appartenait déjà, et de l'autre à la seigneurie de Terrebois, propriété de monsieur La Chesnaye.

Pierre-Georges Roy a écrit dans son opuscule de la famille Bécard de Grandville que monsieur Bécard de

Grandville était mort à l'Ile-aux-Oies le 4 mai 1708. Par contre, l'abbé Couillard nous dit qu'il mourut sur l'Ile Royale et que son corps fut transporté à Québec, et qu'il fut inhumé dans l'église le 6 mai 1708.

Voici d'ailleurs le certificat de décès et d'inhumation:

«Le sixième jour de may, mil sept cent huit, à été inhumé dans la chapelle Sainte-Anne de cette Eglise, l'ayant ainsy demandé, le sieur Pierre Béquart de Grandville, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, âgé de 69 ans, mort le premier de ce mois, à l'Isle Royale, d'où il a été apporté icy, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, par M. Ménage, prêtre, missionnaire. L'enterrement a été fait par moy, curé de Québec, en présence de M. Jacques Raudot, Intendant, et de maître Mathieu Martin de Lino, Conseiller...»

Nous sommes portés à prendre la version de l'abbé Couillard, parce qu'elle est basée sur un acte de décès bien détaillé. Peut-être Pierre-Georges Roy a-t-il confondu Pierre Bécard de Grandville avec son fils, qui lui mourut à l'Ile-aux-Oies et fut inhumé au Cap St-Ignace.

La veuve de monsieur de Grandville, Anne Macard, lui survécut vingt-trois ans. Elle décéda à Québec le 10 décembre 1731, et fut inhumée le lendemain dans la cathédrale, probablement aux côtés de son mari.

Malgré sa carrière militaire, monsieur de Grandville ne négligea pas pour autant sa seigneurie et travailla sans relâche au recrutement de colons.

Les trois premiers colons de l'Ile-aux-Grues semblent avoir été les Lachance, les Langlois et les Lemieux.

Le premier baptême de l'Ile-aux-Grues qui figure dans les registres du Cap St-Ignace est celui d'Antoine Pépin, dit Lachance. Ce baptême est daté de 1679.

On possède peu de renseignements sur les Langlois, sauf que la première femme de Lemieux était une Langlois. Peut-être étaient-ils beaux-frères.

Nous possédons, grâce à monsieur l'abbé Couillard, beaucoup plus de renseignements sur Guillaume Lemieux.

«L'un des premiers habitants de l'Île-aux-Grues, écrit-il, était un Lemieux: Guillaume, qui était le fils de Pierre Lemieux et de Marie Bénard dont le contrat de mariage fut passé à Québec le 17 août 1647.»

«Le quinzième jour du mois de décembre de l'an mil six cents soixante neuf après les fiançailles et la publication d'un ban de mariage d'entre Guillaume Lemieux, fils de Sr. Pierre le mieux et de Marie Bénard ses père et mère de la paroisse de Beauport d'une part et Isabelle Langlois, veuve de feu Louis Costé, demeurant au dit beauport, d'autre part, Monseigneur l'Evêque de Pétrée leur ayant donné dispense de deux autres bans, et ne s'estant pas découvert aucun empêchement, je soussigné, Charles de Lauzon, prêtre, grand vicaire de mon dit seigneur de Pétrée, les ay interrogés en la chapelle du dit beauport, par paroles du présent et conjoint en mariage en présence de Noël Langlois, Jean Le Houx, Témoins»

Dans ce contrat Guillaume garantissait à sa future épouse une rente de 300 livres.

Le mariage eut lieu le 15 décembre 1669. Ils s'établirent d'abord sur la côte de Beaupré, mais sur les instances de monsieur Bécard de Grandville qui venait de s'installer à l'Île-aux-Oies et aux Grues, ils le suivirent dans son île où Guillaume Lemieux obtint plusieurs concessions dont l'une de quatorze arpents le 29 avril 1678: elle était complètement payée vingt ans après. Une seconde sur l'Île-aux-Oies était chargée de neuf livres de rentes.

Monsieur Berthier, seigneur de Bellechasse, lui concéda deux lots: neuf arpents sur quarante de profondeur.

Lemieux n'avait pas peur du travail. Il a laissé un rare exemple d'énergie et de constance. A sa mort, il laissa une petite fortune évaluée à 700 livres.

C'était sur l'Ile-aux-Grues qu'il avait fait sa résidence principale. Une bonne maison de pierre, un hangar de 30 pieds par 28, une étable, s'élevaient sur son domaine dont quatorze arpents étaient en valeur.

Dans ses terres de belle chasse, se trouvaient une maison d'assez belle apparence et vingt-sept arpents en culture. Sa première épouse, Isabelle Langlois, était morte avant lui et il s'était remarié avec Louise Picard, comme en fait foi l'extrait de baptême suivant:

«Baptisé, au Cap St-Ignace, le 12 janvier 1699, André, anglais de nation, laissé, à l'âge de 14 ou 15 ans, sur l'Ile-aux-Grues par les sauvages. Parrain: le rév. Louis Mathieu, curé de St-Thomas, Marraine: *Madame Louise Picard*, épouse de Guillaume Lemieux de l'Ile-aux-Grues.»

Guillaume Lemieux avait eu neuf enfants dont sept lui survécurent. L'une de ses filles épousa Jacques Couillard, le fils du seigneur de la Rivière du Sud et seigneur de l'arrière fiefs Després que sa mère lui avait concédé pour perpétuer son nom.

Il fut inhumé au Cap St-Ignace. Le partage de ses biens fut fait le 4 juillet 1699 de la façon suivante: François, époux de Marie Paradis prit deux bœufs; Jacques Couillard, son gendre, une vache et une taure; Joseph Boucher, sieur de Morency pour Geneviève sa femme, une vache et deux petits taureaux; les terres furent divisées entre les fils (Génaphe). En 1739, François, son fils, possédait sur l'Ile-aux-Grues quatre arpents de front chargés de 20 sols et un chapon de rente et un sol de cens. Il avait une bonne maison, six arpents de terre labourable et dix arpents de prairies.

Joseph avait huit arpents de terre de front sur toute la largeur de l'Ile; il payait les mêmes cens et rentes; il avait une maison, une grange, une étable, vingt-cinq arpents de terre labourable et trente de prairie.

Les autres censitaires du début étaient: Louis Saint-Jean, François Saint-Jean, Jean Gosselin et Michel Ducheron qui se donne, lors de son contrat de mariage en 1673, comme un habitant de l'Île-aux-Grues. Michel Ducheron était le fils de Michel et de Jeanne Brière de l'Evêché de Bourges.

La colonisation au début fut lente car d'après monsieur Lemoyne, il n'existait en 1683 que 3 familles et 15 âmes sur l'Île-aux-Grues.

L'Île a dû se peupler par progression en partant de la pointe et se faire plus par l'établissement des fils de ces premiers colons qui avaient de grosses familles que par des émigrants de l'extérieur.

D'après un document de monsieur Paul-Emile Vézi-na, son ancêtre Jean-Baptiste et ses fils s'étaient établis à cet endroit en 1793, et en 1877 d'après le cadastre toute l'île était colonisée. Les plus vieilles maisons de l'île se reconnaissent par le fait que le toit est plus pointu, qu'elles n'ont qu'une porte, ordinairement au sud, que la charpente de leur toit est équarrie à la hache, jointe avec des chevilles et renforcée avec des Croix de St-André et que les poutres du plafond ne sont pas cachées. Elles n'avaient pas non plus de lucarnes et s'il y en a aujourd'hui, elles ont dû être ajoutées après. Il est probable qu'aucune maison ne date d'au delà que 1759, car l'histoire dit que les Anglais en remontant le fleuve vers Québec débarquèrent sur l'île, y incendièrent les maisons et la chapelle dans laquelle ils avaient enfermé les animaux.

Quoiqu'il en soit, il y a certainement dans les vieux papiers que possèdent les habitants de l'île, des renseignements qui pourraient nous aider à compléter l'histoire de l'Île-aux-Grues.

ENFANTS DE PIERRE BÉCARD DE GRANDVILLE ET DE ANNE MACARD

Monsieur Bécard de Grandville a eu douze enfants, mais comme monsieur Dupuis, aucun de ses enfants ne perpétua son nom.

DANIEL, né en 1669, mourut en 1689 à l'âge de 20 ans.

JEAN-BAPTISTE, né en 1670, fut nommé en 1695 procureur du roi à la Prévôté de Québec. Il mourut à l'âge de 29 ans et était resté célibataire.

LOUIS, né en 1673. Il acquit une partie de sa formation militaire en France et il avait à peine quinze ans quand son père l'y envoya. En 1697, à l'âge de 24 ans, il s'embarqua sur le «Pélican» vaisseau qui faisait partie de l'expédition d'Iberville dans la baie d'Hudson. En 1705, il commandait «l'Atalante». Sa carrière le porta jusqu'au grade de capitaine. En 1716, il résidait avec sa mère qui était veuve. En 1718, il mourut célibataire à l'âge de 45 ans.

CHARLES, né à Québec le 31 mai 1675. Il se destina d'abord à l'armée. Son père obtint pour lui en 1694 le poste d'enseigne dans le détachement des troupes de la marine. En 1695 et en 1696, on le voit à bord de la frégate «La Bouffone» probablement en qualité de garde marine, mais son frère Jean-Baptiste qui était procureur du roi à la Prévôté de Québec, depuis 1695, étant mort le 23 avril 1699, on demanda cette charge pour lui. Il lui succéda le 20 avril 1700.

Voici la lettre de remerciements que MM. de Callières et de Champigny adressèrent au ministre :

«Sa majesté aura aussi pour agréable de recevoir nos très humbles remerciements de ce qu'elle a bien voulu donner au Charles de Grandville la charge de Procureur du Roy à la Prévosté de Québec, s'étant plutôt confié aux bons témoignages que nous en avons rendus, qu'à ce qu'on lui en a marqué d'ailleurs qui était sans fondement, étant certain qu'il avait plus de vingt-quatre ans lorsque nous nous sommes donné l'honneur d'en écrire à sa Majesté. Comme cela parait pas son baptistère que nous envoyons. La carte de ce pays qu'il a pris la liberté de vous envoyer, Monseigneur, l'année dernière marque assez qu'ayant eu peu d'occasions de s'instruire, il faut, nécessairement du génie, et quand nous avons assuré sa Majesté qu'il était sage, et qu'il avait les autres qualités pour se bien acquitter de cet emploi, ce n'a pas été légèrement; la grande facilité qu'il a pour le dessein et l'offre qu'il fait de l'enseigner nous porte à supplier sa Majesté de lui accorder quelque gratification annuelle pour procurer ce bien au pays où il se trouve seul capable de faire une carte ce qui ne le détournera point de l'application qu'il doit donner à son emploi.»

Dans ses dessins de Québec, Grandville donnait aux clochers des exagérations qui faisaient voir la ville avec une majesté que la réalité n'avait pas.

Revenu à Québec, il y travailla comme ingénieur et cartographe et prépara notamment le projet d'une cartouche gravée en 1699, qui représente la ville de Québec. Le résultat final n'a malheureusement qu'un intérêt purement topographique, le graveur n'ayant pas retenu la spontanéité du projet primitif.

«**Les Codes Canadensés**» célèbre recueil d'aquarelles terminé vers 1700, qui figura dans les collections royales de Versailles jusqu'au lendemain de la Révolution Française, a longtemps été attribué à Grandville.

Charles mourut au cours de l'hiver, le 2 janvier 1703, lors de la terrible épidémie qui ravagea Québec. Cette épidémie emporta aussi la mère Maufile de St-Louis qui s'était aussi distinguée comme peintre. (*La peinture au Canada des origines à nos jours*. J. Russel Harper).

FRANÇOIS, né en 1679, mourut la même année.

PIERRE, né en 1683, mourut en 1750 à l'âge de 67 ans, à l'Île-aux-Oies où il était allé s'enfermer avec sa sœur Geneviève après la mort de madame Bécard de Grandville. C'est cette réclusion étrange qui donna lieu à la légende du prisonnier.

PAUL, né en 1695, fit comme son père et son frère Louis une carrière militaire. En 1721, il était enseigne dans la compagnie de Saint-Martin. En 1725, il fut promu lieutenant, en 1744, il était commandant du Fort St-Frédéric, en 1746, il fit la campagne d'Acadie, sous les ordres de monsieur de Ramezay, en 1750, il obtenait du roi la Croix de St-Louis. Il avait ajouté à son nom «Fondville».

Il mourut célibataire le 19 mars 1754 à l'âge de 59 ans.

Outre six garçons, monsieur Bécard de Grandville avait eu cinq filles et un autre enfant, apparemment mort peu de temps après sa naissance.

Une de ses filles, Anne née en 1691, alla demeurer avec son frère Pierre sur l'Île-aux-Oies et ne se maria pas.

Une seule, Marie-Anne, se maria et assura la survivance de la famille; les autres moururent en bas âge.

MARIE-ANNE BÉCARD DE GRANDVILLE

Elle était née à Québec le 15 juillet 1677. Elle épousa le 7 novembre 1702, Pierre-Jacques de Joubert, chevalier, seigneur de Soulanges, enseigne de vaisseau et capitaine d'une compagnie franche de marine. Pierre Jacques était le fils de défunt Pierre de

Joybert, seigneur de Soulanges et de Marson, commandant à l'Acadie et de dame Marie Chartier.

Son père avait eu le commandement de l'Acadie et s'était fait concéder sur la rivière St-Jean, dans l'année 1672, un vaste domaine. Il était mort en 1678 laissant un seul fils et une fille: Pierre-Jacques et Louise-Elisabeth. Cette dernière fut baptisée le 15 juin 1678 et épousa, le 20 novembre 1690, Philippe de Rigault, marquis de Vaudreuil.

Les ancêtres de Pierre-Jacques de Joybert étaient originaires de la Champagne. D'ancienne noblesse française, les Joybert pouvaient retracer leur lignée depuis François-Joseph sieur de Marson, fils de sieur de Joybert, Echanson du Roi, qui vivait au XIVE siècle. Cette famille a fourni un grand nombre d'officiers de mérite. Le père de Jacques de Joybert avait épousé le 17 octobre 1672, Marie, fille de Louis-Théandre Chartier de Lotbinière et de mademoiselle Elisabeth D'Amours. Cette dernière était la fille de Mathieu D'Amours, membre du Conseil souverain de Québec.

Pierre-Jacques de Joybert était né en 1677. Entré de bonne heure dans l'armée, en qualité de lieutenant, on le recommandait en 1696, pour occuper le poste de capitaine. Il avait servi avec tant de distinction que le roi le décora du titre de chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis. En 1702, il obtint une vaste seigneurie comprenant quatre lieues de front sur une lieue et demie de profondeur: c'était la seigneurie de Soulanges.

Voici le texte de cette concession:

«12 octobre 1702.

Acte de concession de Hector de Callières et de François de Beauharnois, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre-Jacques de Joybert, chevalier, **seigneur** de Soulanges et autres lieux, capitaine d'une **compagnie** du détachement de la marine en ce pays, de la «la moitié d'une langue de terre

scituée au lieu dit les Cascades, contenant quatre lieues de terre de front sur une lieue et demye de profondeur au plus large de la dite langue de terre de front sur une demye lieue au plus étroit; à commencer à la pointe des dites Cascades en montant, joignant la dite terre celle accordée à monsieur de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, avec l'isle dite des Cascades et les autres isles, islets et battures adjacentes, à la réserve de six arpents du terrain qui conviendra le mieux pour construire un fort pour le service du roi, lequel terrain pourra estre pris par Monsieur le gouverneur général, sans que le dit Sr de Soulanges puisse prétendre aucun dédommagement aussi bien que les bois pour la construction du fort et chauffage de la garnison». A titre de fief et seigneurie.»

La signature du contrat de mariage entre Pierre-Jacques de Joybert et Anne Macard se fit avec éclat le 26 octobre 1702 en présence de la plus haute noblesse de Québec.

Cet événement eut lieu sur la rue St-Pierre dans le salon de Geneviève Macard, veuve de monsieur Bazire, riche marchand de Québec, et veuve en seconde noces de François Provost, gouverneur des Trois-Rivières.

On peut imaginer tous ces invités en belle tenue évoluant dans le salon richement meublé de madame Macard.

Dans ce contrat de mariage, les parents de la future épouse, monsieur et madame de Grandville, faisaient cadeau aux futurs époux de la seigneurie de l'Islet-du-Portage, tandis que madame Macard-Provost dotait sa nièce de la somme de 20,000 livres.

Voici la teneur de ce contrat de mariage:

Pardevant Le Notaire Royal en la prevosté de quebec sous signé y Residant et Témoins cy bas nommez furent presens Mre pierre Jacques De Joibert Chevalier Seigneur de Soulange et de marson Enseigne sur les vaisseau du Roy et Capitaine d'une compagnie franche des Troupes du détachement de la marine entretenue par Sa Majesté en ce pays fils de deffunt Mre Pierre de Joybert chevalier Seigneur

desd. lieux de Soulange et de marson vivant Commandant pour sad. Majesté à Lacadie et de dame Marie françoise Chartier son epouse ses pere et mere pour luy et en son nom d'une part et Pierre becard escuyer Seigneur de grandville Lieutenant d'une Compagnie desd. troupes demeurant en cettd. ville de quebec et dame Anne Macard son espouze quil autorize pour leffect des presentes stipulant en cette partye pour damoizelle Marie-anne becard leur fille aussy a ce presente et de son Consentement, d'une part lesquelles parties de ladvis et Conseil de leurs parans et amis scavoir de haut et puissant seigneur Mre hector de Caliere Chevalier de l'ordre de Saint louis gouverneur et Lieutenant general pour Sa Majesté en ce pays, de haut et puissant Seigneur Mre françois de beauharnois Chevalier Seigneur de la chaus-sée beaumont et autres lieux Conseiller du Roy en ses Conseils Intendant de Justice police et finances en ce pays; De haut et puissant Seigneur Mre Jean bochart chevalier Seigneur de Champigny Norroy Et autres lieux Conseiller du Roy en ses Conseils cy devant Intendant de ce pays presentement Intendant au havre de grace, et de dame Marie Magdeleine Chassepoux son espouze, de Mre Philippes de Rigault Comte de Vaudreuil Chevalier de l'ordre Militaire de Saint Louis gouverneur pour le Roy de lisle de montreal et lieux en dependans Commandant general en ced. pays en l'absence de Mond. Seigneur le gouverneur général beau frère dud. Sieur futur espoux a cause de dame Louise de Joybert son espouse; De Monsieur Mre René Louis Chartier Escuyer Seigneur de lotbiniere Conseiller du roy et son lieutenant general civil et Criminel au Siege de la prevoste et admirauté de cettd. ville son oncle maternel et de dame françoise Jachée son espouze, de damlle Louise Chartier becart escuyer Sieur de Fonville Conseiller du Roy et son procureur au Siege de lad. prevosté, frere de lad. damoizelle future espouse, de damlle geneviefve bécart de grand'ville sa sœur, de dame geneviefve Macart Veuve de deffunt Mre françois provost Vivant Gouverneur pour Le Roy aux trois Rivieres, du Sieur Charles macart marchand bourgeois de cette ville et damlle Jeanne Gourdau sa femme ses oncles et tantes; de Monsieur Le marquis de Crizafix Chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis lieutenant du Roy au gouvernement de Cettd. ville et de dame Marie claire Ruette son espouse, de dame Marie Charlotte legardeur espouse de pierre Robineau escuyer Seigneur de becan-

court lieutenant des troupes du detachment de la marine entretenue en ce pays, et grand voyer en ced. pays, de pierre Legardeur escuyer Sieur de repentigny Lieutenant desd. troupes; de Jean baptiste Couillard Sieur de lepinay Capitaine des gardes de la Compagnie de ce pays, et damoizelle geneviefve de chavigny son espouze, de Monsieur Mre Nicolas dupont escuyer Seigneur de neuville per Conseiller au Conseil Souverain de ce pays, de Mre Claude de Ramezay Chevalier Seigneur de La Jesse Montigny et bois florand Commandant pour Le roy lesd. troupes de la marine en ce pays et de dame Marie Charlotte denis son espouze; de Charles Gaspard de langloizerie escuyer Seigneur dud. lieu Major de cett. ville; et de dame Marie Thereze duqué son espouze, de Mre daniel de Subercaze gouverneur pour Le Roy en plaisance, De Augustin legardeur escuyer Sieur de Courtemanche capitaine d'une Compagnie desd. troupes et dame Marie Charlotte Charest Son espouze; de dame Marie le Roy espouze de Mre georges Regnard Sieur duplessis Seigneur de la coste de lauzon, trezorier de la marine, et agent general de lad. Compagnie de ce pays; de damlle marie-anne Regnard duplessis; de Monsieur de Gabaret enseigne sur les vaisseaux du Roy et Commandant la flute du roy La loire de Jacques Le vasseur de Neré Capitaine desd. troupes et Ingenieur pour Le Roy en ce pays; et dame Marie-françoise achille Chaveneau son espouze, de louis de laporte escuyer Sieur de louvigny et dame Marie Nolan son espouze, de pierre de Saint-Ours escuyer Seigneur dud. lieu, de Jean bouillet escuyer Sieur de la chassaigne, de Nicolas Dagneau escuyer Sieur demuy, de Jacques de Noré escuyer Sieur dumeny, de Charles Lemoine escuyer Seigneur de longueil, de françois le Verrier escuyer, de Charles Lepetit escuyer Sieur de livilliers, de Mre Josué du boisberthelot chevalier Seigneur de beaucours Tous capitaines desd. troupes de françois Mariochau Sieur degly lieutenant et ayde major desd. troupes, de Jean de Martelly aussy lieutenant desd. troupes, Mre Charles Caillart Sieur de beauchesne Conseiller du Roy Commissaire de la marine, de Mre Charles de Monseignat controlleur de la marine et dame Godon de Sainte son espouse et de Joseph Amyot Seigneur de Vincelotte Tous parans et amis communs des parties Ont esté fait les traité et Conventions de mariage qui suivent C'est a sçavoir que led. de Soulange et lad. damoizelle becard se sont promis et promettent pren-

dre l'un l'autre pour loy et nom de Mariage et Icelluy faire Celebrer et Solemniser en face de Nostre mere Sainte Eglize le plutost que faire se pourra et qu'advisé et delibéré sera entreux leurs parans et amis, pour estre Comme seront Uns et Communs en tous bien meubles et Conquests Immeubles suivant la Coutume de paris, suivie en ce pays; Ne seront lesd. Sieur et damoizelle futurs espoux tenus aux dettes et hipotecques l'un de lautre faites et Créés avant led. mariage lesquelles sy aucune y a seront payées et acquittées par Celuy du Costé de quy elles procederont et sur son bien;

Se prendront lesd. Sieur et damoizelle futurs espoux avec Tous et Chacuns les biens et droits a eux appartenants, et qui leur sont escheus et pourront cy apres avenir et eschoir par succession donation ou autrement;

En faveur duquel mariage led. Sieur et dame de grand-village baillent, Ceddent, dellaissent et transportent par ces presentes aud. Sieur futur espoux pour lad. damoizelle future espouse leur fille en advancement D'hoirie a leur succession future, Une Terre fief et Seigneurie size et située au lieu appelé Lislet du portage du Costé du Sud du fleuve Saint Contenant deux lieues de large sur led. fleuve sur une lieue de proffondeur dans les terres avec toutes ses appartenances circonstances et dependances telle et ainsy qu'ils l'ont acquise par Tiltre de Concession et aux mesmes droits charges et devoirs, lesquels tiltres ils promettent mettre Incessamment es mains desd. Sieur et Damoizelle futurs espoux Lesd. Sieur et dame de grandville mettent et subrogent a leur lieu et place, A condition que sur la somme de quatre mil livres a la quelle led. fief terre et Seigneurie a esté presentement évaluée et estimée entre les parties les deux tiers de la somme de quatre mil livres cy contre pour entrer en communauté approuvez pour bons et le tiers pour tenir lieu de propre pareillement quoyque les mots changez soient surchargez et biffez les Deux Tiers d'Icelle somme sur le prix de lad. terre demeurant pour ameublys et entreront en lad. Communauté nonobstant la Clause cy dessus et sans avoir égard a Icelle pour ce regard seulement et a la Coutume de paris en tant quelle y pourroit estre contraire; a laquelle en têmes que besoin est ou seroit ils derogent et renoncent, et lautre tiers tiendra lieu et nature de propres a lad. damoizelle future Espouse; estant ainsy Convenu;

Et au Regard de lad. dame Veuve dud. Sieur provost aussy en faveur dud. mariage et pour la bonne amitié quelle a toujours conservée pour lad. damoizelle future espouse sa niepce elle la dottee et dotte par ces d. presentes de la somme de vingt mil livres pour une fois payer a prendre et percevoir sur tous et chacuns ses biens meubles et Immeubles presens et advenir quelle a des a present chargées obligez et hipotecques au payement de lad. somme nonobstant toutes choses a ce contraire auxquelles elle deroge et renonce aux charges clauses et conditions suivantes, qui sont quelle se reserve l'usufruit ou rente de lad. somme de Vingt mil livres pour sa vie durant seulement, a la reserve de la somme de trois Cens livres de rente annuelle quelle promet payer par chacun an ausd. Sieur et damlle futurs espoux a compter du jour de leurs Espouzailles jusques au jour de son deceds arrivé;

Que Lesd. Sieurs et damoizelles futurs espoux leur hoirs et ayans Causes ne pourront l'obliger n'y la contraindre de leur payer lad. somme de son vivant, mais seulement ses heritiers Incontinent apres sond. deceds arrivé;

Que sur lad. somme de vingt mil livres celle de sept mille livres tiendra nature de propre a lad. damoizelle future espouse, et aux siens de son costé et ligne, et que les treze mil Livres restantes entreront en ladite Communauté;

Que cas arrivant que lad. Damoizelle future espouse predecède ledit Sieur espoux sans qu'il y ayt Enfans vivans Issus de leur mariage, que du jour de son deceds ladite somme de trois Cens livres de rente cy dessus demeurera éteinte, et en ced. Cas particulier seulement la succession de lad. dame provost, ne demeurara chargée que de payer aud. Sieur futur estoux ou a ses heritiers la somme de six mil Cinq Cens livres sans aucun Interest, faisant moitié de Lad. somme de treze mil livres qu'il est convenu cy dessus quy entrera en lad. Communauté; et au regard de pareille somme de six mil Cinq Cens livres qui apartiendroient aux héritiers de lad. damlle future espouze pour lautre moitié des dites treze mil livres entrez en lad. communauté, et des sept mil livres a elle stipulez propres sur lad. somme de vingt mil livres dont il est parlé cy dessus sous la presente Condition; faisant ensemble la somme de treze mil cinq Cens livres

demeurera et sera reunie aux biens et droits successifs de lad. dame provost, pour estre Icelle somme de treze mil cinq cens livres divisée et partagée — Entre tous les heritiers de lad. dame provost sans que les heritiers particuliers de lad. damoizelle future espouze y puissent avoir rien n'y pretendre soûs aucun pretexte que ce puisse estre;

Pour Raison et en faveur de quoy led. Sieur futur espoux a doué et doue lad. damoizelle future espouze du douaire coutumier ou de la somme de quatre cens livres de rente et pantion viagere de douaire prefix au choix de lad. damoizelle future Espouse;

Le preciput sera Egal et reciproque de la somme de Deux mil livres a prendre par le survivant sur les biens de lad. communauté en deniers comptans ou en meubles suivant la prisée de l'Inventaire hors part et sans Crues au choix dud. survivant; Et outre ce a l'égard dud. Sieur futur époux tous ses habits hardes et linges a son usage et ses armes chevaux et Equipage; et a Legard de lad. damoizelle future espouze parreillement ses habits, hardes, linges, et ses bagues et Joyaux et sa chambre garnie le tout hors part,

Et advenant dissolution de lad. Communauté sera permis a lad. damoizelle future espouze de Renoncer a Icelle et en ce faisant de prendre et emporter franchement et quittement ce quelle justifiera avoir aporté et mis en Icelle avec ses propres douaires et preciput cy dessus regler et tout ce quy jusques a lors luy sera advenu et Escheu tant par succession donation qu'autrement sans quelle puisse estre tenue des dettes et hypotecques faites et Créés durant led. mariage encore quelle y fust obligée ou condamnée Laquelle en ce cas en sera acquittée, garantie, et Indamnisée par et sur les biens dud. Sieur futur espoux qui y demeurent des a present obligez et hipotecques; Car ainsy &c. ont obligé &c. Renonçant &c. fait Et passé aud. quebec en la maison de lad. dame provost ou elle fait sa demeure rue Saint pierre apres midy le vingt sixiesme jour d'octobre mil sept Cens deux en presence des sieurs pierre françois fromage marchand et pierre huguet commis témoins demeurans aud. quebec quy ont avec lesd. Sieur et damlle futurs espoux parans et amis et notaire signé.

Joybert De Soulange
Marianne Becart de Grandville

Le chef Decalliere
Vaudreuil

Beauharnois	Chaveneau le vasseur
Bochart Champigny	de Neré
M.M. Caspoux	Louvigny
Le Marquis de Crisafix	Marie Nolan
M. Ruelle M. de Crisafix	St Ours
Becart de grandville	Lachassaigne
Anne Macart	Demuy
G. Macart	Dumesny de Noré
M. Cte. Le Gardeur	Longueuil
R.L. Chartier de Lotbinière	Leverrier
Françoise Jachêê	Petit De livillier
L. Chartier lotbiniere	Dubois Berthelot De
Repentigny	Becancourt
Lespinay	D'esgly
G. de Chavigny	Martelly
Dupont	Caillart de beauchesne
De Ramezay	De Monseignat
M. Charlotte Denis	Gaudon de Sainte
Langloizerie	Vincelotte
M. T. Dugué	Becart De fonville
Subercaze	Genevieve de grandville
Le Gardeur de Courtemanche	Macart
Mar. charlot charest	J. Gourdau
M. Le Roy duplessis	P.F. Fromage
Gabaret	Huguet
Levasseur de Neré	Chambalon

Pierre-Georges Roy: inventaire des contrats de mariage, vol. VI.

Malheureusement, ces promesses de bonheur furent de courte durée, car Pierre-Jacques de Joybert décéda 2 mois après son mariage. Sa veuve se retira dans le manoir de leur seigneurie de Soulanges, où elle y décéda en 1767 à l'âge de 90 ans. Elle était la dernière survivante des Bécard de Grandville.

Elle avait eu une fille «posthum», *Louise-Genevieve*. Cette dernière épousa le 17 octobre 1728, monsieur Paul-Joseph Lemoine, chevalier de Longueuil, né le 17 septembre 1701. Par cette union, sa fille entra dans la famille des Longueuil, l'une

des plus illustres des premiers temps de la colonie.

Six ans plus tard, Paul-Joseph Lemoine se voyait concédé une seigneurie à laquelle il donna le nom de Nouvelle-Longueuil. Cette seigneurie était voisine de la seigneurie de Soulanges dont sa femme serait l'héritière après la mort de sa mère, Marie-Anne Bécard de Grandville, veuve de Pierre-Jacques de Joybert, seigneur de Soulanges.

«Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Joseph Lemoyne, chevalier de Longueuil, capitaine d'infanterie du détachement de la marine en ce pays de l'«estendue de terre qui se trouve sur le bord du fleuve St-Laurent, au lieu appelé les Cascades, depuis la borne de la seigneurie de Soulanges jusqu'à la Pointe au Baudet inclusivement, faisant environ deux lieux de front sur trois lieues de profondeur, avec les isles et islets et battures y adjacentes.» A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

21 avril 1734 Régistre d'intendance no 7, folio 24.

Publié dans Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 173.

8 février 1735.

«Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 21 avril 1734, au sieur Joseph Lemoyne, chevalier de Longueuil, capitaine dans les troupes du détachement de la marine.»

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 60.

Publié dans Appendice HHHH de l'Assemblée législative, 1853, p. 92.



Le manoir

Son four à pain





Vieille grange du manoir

La maison de l'auteur



1er mars 1725.

«Acte de foi et hommage de Marie-Anne Bécard de Grandville, veuve de Pierre-Jacques de Joybert, seigneur de Soulanges et autres lieux, capitaine de compagnie, tant en son nom que comme tutrice de Louise-Geneviève de Joybert de Soulanges, sa fille et unique héritière du dit feu sieur de Soulanges, lequel fief a été concédé au sieur de Soulanges par MM. de Callières et de Beauharnois le 12 octobre 1701.»

Marie-Anne Bécard de Grandville avait donné à sa fille, lors de son mariage, en avancement d'hoirie, la seigneurie de l'Islet du Portage qu'elle avait eue elle-même lors de son mariage.

Paul-Joseph vendit cette seigneurie le 7 septembre 1764.

«Acte de vente de Joseph Lemoyne, chevalier de Longueuil, chavalier de Saint-Louis, faisant tant pour lui que pour Geneviève Joybert de Soulanges, son épouse, à Gabriel Christie, lieutenant-colonel de quartier-maître général des Armées du Roi, demeurant à Montréal, du fief et seigneurie nommée l'Islet du Portage, située au dessous de la ville de Québec, de la contenance de deux lieues et demie ou environ de front sur une lieue de profondeur, joignant du côté de la seigneurie de la Rivière du Loup et de l'autre à celle de Kamouraska avec l'Islet du Portage vis-à-vis la dite seigneurie... laquelle seigneurie appartient au vendeur, pour lui avoir été donnée, en avancement d'hoirie par Marie-Anne Bécard de Grandville, veuve de Pierre Jacques de Joybert, seigneur de Soulanges.»

Paul-Joseph Lemoyne et Louise-Geneviève Joybert eurent deux enfants:

Joseph-Dominique Emmanuel Lemoyne et
Marie-Geneviève Lemoyne de Longueuil.

Joseph-Dominique Emmanuel s'enrôla de bonne heure dans l'armée canadienne. Il fut surnommé le colonel de Longueuil. Il fut successivement promu aux grades de capitaine, puis aide-major dans les troupes. Il avait épousé la veuve du chevalier de Bonne de Lesdiguières qui fut tué au siège de Québec en 1759, Monsieur de Longueuil mourait à Montréal le 14 janvier 1807.

Apparemment, il n'avait pas de descendant, car il laissa à son neveu, Jacques-Philippe-Saveuse de Beaujeu, fils de Liénard de Beaujeu et de sa sœur Marie-Geneviève de Longueuil, la seigneurie de Soulanges et celle de la nouvelle Longueuil, dont il avait hérité. Ainsi la seigneurie de Soulanges passa aux mains d'un petit-fils de Marie-Anne Bécard de Grandville et de Pierre-Jacques de Joybert.

Voici l'acte de donation de Joseph-Dominique Emmanuel de Longueuil en faveur de Jacques-Philippe-Saveuse de Beaujeu:

DONATION DE LA SEIGNEURIE DE SOULANGES
ET DE LA SEIGNEURIE DE LA NOUVELLE
LONGUEUIL A JACQUES-PHILIPPE SAVEUSE
DE BEAUJEU

21 novembre 1806.

«Testament solennel de l'honorable Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne, chevalier de Longueuil, par lequel il donne et lègue à Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu (entre autres biens) le fief et seigneurie de la Nouvelle Longueuil et la seigneurie de Soulanges.»

Greffe de Louis Chaboilez, notaire à Montréal,
21 novembre 1806.

18 juin 1829.

«Souffrance accordée par Sir James Kempt, à la demande d'Antoine Fillion, à M. de Beaujeu,

absent depuis plus d'un an en Europe, pour la foi et hommage qu'il doit rendre au Roi pour son fief et seigneurie de la Nouvelle Longueuil et sa seigneurie de Soulanges, la dite souffrance accordée jusqu'à ce que le dit de Beaujeu puisse par lui-même ou par quelqu'un chargé de sa procuration spéciale rendre et porter la dite foi et hommage.»

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 255.

13 août 1829.

«Acte de foi et hommage de Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu pour le fief et seigneurie de la Nouvelle Longueuil et de la seigneurie de Soulanges.»

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 259.

Les biens de la famille de monsieur Pierre Bécard de Grandville échurent aux deux petits enfants de madame de Joybert et c'est ainsi que par une entente entre ces deux héritiers, la seigneurie de l'Île-aux-Grues passa aux mains de Marie-Geneviève et de son mari, monsieur Louis Liénard de Beaujeu, sieur de Villemonde, comme en fait foi l'acte suivant;

«Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 276.

13 octobre 1769.

Acte de partage entre messire Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne de Longueuil, seigneur de Soulanges, et messire Louis Liénard de Beaujeu, chevalier de Saint-Louis, et dame Marie-Geneviève Lemoyne de Longueuil, son épouse, par lequel la seigneurie de l'île aux Oies, île aux Grues et îlets adjacents et dépendants échoit à la dite dame de Beaujeu.

Greffe de Thomas Vautier, notaire à Soulanges, le 13 octobre 1769.»

Le 28 février 1781, monsieur Louis Liénard de Beaujeu, faisait l'acte de foi et hommage suivant:

«Acte de foi et hommage de Louis Liénard de Beaujeu, seigneur et propriétaire à cause de dame Geneviève Lemoyne de Longueuil son épouse, comme héritière de monsieur Bécard de Fondville, du préfet seigneurie des îles aux Grues, aux Oies et autres adjacentes, pour le dit fief et seigneurie.»

Marie-Geneviève Lemoyne de Longueuil était l'arrière petite-fille de Pierre Bécard de Grandville et petite fille de Marie-Anne Bécard de Grandville et fille de Louise-Geneviève Joybert de Soulanges (Lemoyne de Longueuil).

HÉRITIERS, PAR LES FEMMES, DES BIENS DE
M. BÉCARD DE GRANDVILLE

Pierre Bécard de Grandville
Geneviève Macard

Marie-Anne Bécard de Grandville
Pierre-Jacques de Joybert de Soulanges

Louise-Geneviève de Joybert de Soulanges
Chevalier Paul-Joseph Lemoyne de Longueuil

Marie-Geneviève de Longueuil
Joseph-Dominique Emmanuel de Longueuil
Louis Liénard de Beaujeu
(vente de l'Ile-aux-Grues
à Daniel McPherson)

Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu
(Héritier de la seigneurie de Sou-
langes et de Longueuil)

Quatrième seigneur de l'Ile-aux-Grues
Louis Liénard Villemonde de Beaujeu
1769-1802

Louis Liénard de Beaujeu avait épousé, le 17 février 1752, Geneviève Lemoyne qui devint plus tard héritière de la seigneurie de l'Île-aux-Grues.

Il nous est parvenu peu de renseignements sur ce seigneur et les deux principales sources sont: «L'Histoire de l'Hôtel-Dieu», par l'abbé H.R. Casgrain, page 353 et suivantes et ce qu'en dit monsieur J.-M. Lemoyne dans son volume: «Chasse et Pêche», publié en 1887.

«Louis Liénard Villemonde de Beaujeu était le frère du héros de la Monongahela et son digne émule. Enseigne de 1731 à 1738, lieutenant en 1744, il fut nommé en 1751, capitaine de la compagnie des Soldats de la Marine, en remplacement de M. de la Vérendrye; et par sa conduite honorable, il obtint, en janvier 1754, la Croix de St-Louis. Les autorités lui concédèrent cette même année, sur les bords du lac Champlain, une terre de quatre lieues de profondeur sur quatre de front, et il se mit de suite à la défricher. Quelque temps plus tard, il fut nommé commandant du fort de Michillimakinac où il resta plusieurs années. Il prit une part active à la défense du poste pendant la guerre de l'Indépendance Américaine.»

Après leur mariage, monsieur et madame de Beaujeu allèrent s'établir dans leur seigneurie et ils construisirent le manoir actuel qui fut rénové et agrandi par la suite par monsieur McPherson-Lemoine.

Il semble que monsieur de Beaujeu contribua beaucoup à la colonisation de l'Île-aux-Grues et qu'il prit son rôle très au sérieux et qu'il possédait beau-

coup d'emprise sur ses censitaires. Cependant, il n'avait rien perdu de son ardeur guerrière et c'est ainsi que «pendant l'hiver de 1775-76, durant la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis, il n'hésita pas à traverser le fleuve et à se joindre à la colonne de secours que de Gaspé, seigneur de St-Jean Port-Joli, Couillard, seigneur de St-Thomas, et un vieil officier écossais, Thomas Ross, de Beaumont, s'efforçaient de faire entrer dans Québec. La rencontre des Bostonnais et de leurs alliés eu lieu à St-Pierre, rivière du Sud, et cette escarmouche est connue dans les annales canadiennes sous le nom de l'affaire de Michel Blais. Ce fut une déroute pour les loyalistes.

Il est curieux de suivre le belliqueux seigneur de Beaujeu tenant haut le drapeau anglais, ce même drapeau contre lequel il avait combattu avec tant de succès avant l'abandon de la colonie par la France.

«Son expédition pendant l'hiver 1775-76, pour secourir son Excellence, Guy Carleton, bloqué dans Québec, se termina par un désastre et faillit lui coûter la vie.»

«Pendant nos premières expéditions de chasse, ajoute James Lemoine, nous avons entendu raconter par les plus vieux habitants de ces îles, de curieuses anecdotes sur leur vieux et martial seigneur de Beaujeu.

Il paraît que les jours de fêtes, le chevalier de St-Louis prenait un plaisir particulier à porter à sa boutonnière le ruban rouge de l'ordre dont il avait été décoré par le roi de France, Louis XV.

Ployant sous l'âge et les infirmités, le vieux lion restait ordinairement dans son antre la plus grande partie du temps et quand les vasseaux apportaient les rentes et le chapon seigneurial, à la St-Michel, plus d'une fois ils eurent à allumer le feu dans le foyer de l'antique et grosse cheminée, qui, aujourd'hui, est un objet de curiosité pour les visiteurs.»

Monsieur de Beaujeu s'éteignit à l'Île-aux-Grues le 5 juin 1802. Madame de Beaujeu le suivit de près dans la tombe.

Trois enfants étaient nés de ce mariage: Charles-François, Louis-Joseph et Jacques-Philippe.

Jacques-Philippe hérita de la seigneurie de Soulanges et de la seigneurie de la Nouvelle Longueuil de son oncle Joseph-Dominique de Longueuil. Il mourut en 1832. Son épouse décéda en 1847 et voici en quels termes le Journal de Québec publiait la nouvelle de sa mort:

«A Montréal, vendredi, le 19 du courant, à l'âge de 67 ans et deux mois, dame Catherine Chaussegros de Léry, veuve de feu l'honorable Jacques-Philippe-Villemonde-Sauveuse de Beaujeu, usufruitière des Seigneuries de Soulanges, et de la Nouvelle-Longueuil. Elle était sœur du Lieutenant-Général, Vicomte Chaussegros de Léry, Grand-Croix de la Légion d'Honneur, Commandant de l'Ordre de St-Louis, mort au service de la France, et de feu l'honorable Chaussegros de Léry... Madame de Beaujeu était aussi petite-fille de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, Ingénieur en chef de Sa Majesté Très Chrétienne, celui qui, le premier, fit fortifier Québec»... Madame de Beaujeu fut inhumée à Soulanges.»

Geneviève Lemoyne abandonna, après la mort de son mari, le manoir de l'Île-aux-Grues et vendit la seigneurie à Daniel McPherson.

«Acte de vente de Xavier Roch de Lanaudière, comme procureur de dame Marie-Geneviève Lemoyne de Longueuil, veuve de Louis Liénard de Beaujeu, à Henry Johnstone, pour et au profit de Daniel MacPherson, écuyer, du fief et seigneurie de l'île aux Grues et de la petite île aux Oies, avec les battures et terres adjacentes.»

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 21 décembre 1802. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

C'est ainsi que la seigneurie des Bécard de Grandville qui avait été défrichée, colonisée et occupée de 1668 à 1802, soit pendant 134 ans, par des membres de cette famille passa aux mains de d'autres seigneurs: «Les McPherson».

Cinquième seigneur de l'Ile-aux-Grues

Daniel McPherson et ses héritiers

John — Mélinda — Mary

1802-1873

Daniel McPherson était né à Fort William, Invernesshire, Scotland, en 1753. Il vint comme jeune émigrant en Amérique et s'établit à Philadelphie. Il était un ardent loyaliste de l'Empire-Uni, ce qui l'obligea à quitter les Etats-Unis après la révolution américaine en 1779. Il s'établit d'abord à Sorel, où il y avait un noyau de loyalistes et c'est là qu'il se maria à Mary Kelly qui était née en 1762.

Quelque temps après, il se transporta à Gaspé, un autre centre de Loyalistes.

En 1802, il acheta la seigneurie de l'Ile-aux-Grues où il vécut jusqu'en 1829. A cette date, il alla demeurer à St-Thomas de Montmagny où il resta jusqu'à sa mort qui survint le 1er juin 1840. Il fut enterré dans le cimetière protestant des Trois-Saumons.

Sa femme, Mary Kelly, mourut à Québec le 25 novembre 1842 à l'âge de 80 ans.

Daniel McPherson et Mary Kelly eurent 4 enfants: Charlotte, née le 18 mars 1781 et décédée le 9 avril 1861,

John, né le 2 janvier 1783 probablement à Dauglestown, Gaspé

Julia Anne, née le 17 octobre 1788 qui maria Benjamin Le Moine des Pins, le 7 septembre 1810.

Laughton Thomas, né le 6 décembre 1790 et qui fut notaire à Québec.

LE SIXIÈME SEIGNEUR DE L'ÎLE-AUX-GRUES: JOHN McPHERSON

En 1829, Daniel McPherson abandonna à son *filz aîné, John*, la seigneurie et alla demeurer à Montmagny.

John avait épousé Sophia Wells en 1802. Il décéda en 1848 et fut enterré au cimetière protestant des Trois-Saumons ainsi que sa femme qui mourut au manoir le 10 mai 1852.

John McPherson laissa le souvenir d'un homme d'une grande bonté et très hospitalier pour tous ceux qui venaient frapper à sa porte.

A cette époque, beaucoup de personnes voyageaient par eau et assez souvent les mauvaises conditions du temps, les obligeaient à chercher abri à l'Île-aux-Grues et ils étaient toujours bien reçus par le seigneur McPherson.

James McPherson Lemoine nous dit que son vieil oncle, entouré de sa famille, vivait des jours dorés.

«Homme spirituel, écrivait-il, autant qu'excellent tireur, aimable conteur, il se plaisait surtout à distraire les jeunes amis que la belle saison ou les vacances amenaient sous son toit, par le récit de ses aventures de **chasse** ou de voyage sur mer, sans oublier un épisode où il figurait comme prisonnier de guerre en Espagne. Sa vie s'écoulait ainsi douce et bien remplie.»

C'est dû à son aide financière que l'église catholique fut bâtie et aussi en partie à son influence que l'é-

vêque de Québec consentit à envoyer un prêtre pour desservir la paroisse.

Lorsqu'il mourut il laissait dans le deuil sa femme, Sophia Wells, et trois filles.

L'aînée, Mélinda, née le 29 novembre 1806

Mary Juliana, née le 9 septembre 1808

Sophia Eliza, née le 19 ? 1812.

Eliza s'était mariée à l'Île-aux-Grues le 4 avril 1836 avec son cousin germain, Henri-Benjamin Lemoine, fils aîné de Benjamin Lemoine et de Julia Anne McPherson (sœur de son père John).

SEPTIÈMES SEIGNEURESSES DE
L'ÎLE-AUX-GRUES
MÉLINDA ET MARY MCPHERSON

Après la mort de la veuve de John McPherson, la seigneurie passa entre les mains de ses deux filles célibataires, Mélinda et Mary qui furent seigneureses conjointes.

Mélinda était née le 29 novembre 1806 et Mary le 9 septembre 1808. Le docteur Cloutier, en se basant sur des écriteaux inscrits sur des épitaphes, nous dit que les deux sœurs étaient nées en 1806: elles seraient donc des jumelles. Cependant, nous croyons que ceci est une erreur parce que leur nièce, Edith Lemoyne, dans sa bibliographie des Lemoyne des Pins nous donne la date précise de la naissance de chacune.

Elles naquirent quelques années seulement après que leur grand-père, Daniel McPherson, eut acquis la seigneurie et elles grandirent entourées de l'affection de ce grand-père, de leur grand-mère, Mary Kelly, de leurs tantes Charlotte et Juliana et de leur oncle Thomas ainsi que de leur père John et de leur mère, Sophia Wells, sans oublier leur cousin James Lemoyne qui y venait souvent durant ses vacances.

Cette période ensoleillée de leur vie fut suivie de mortalités qui semèrent le vide à l'entour d'elles.

Ce fut la mort de leur grand-père en	1840
de leur grand-mère en	1842
de leur père en	1848
de leur mère en	1852

Leur sœur Eliza les avait quittées en 1836 pour aller demeurer à Montréal après son mariage avec Benjamin

Henri Lemoyne et elles se retrouvèrent seules au milieu de tous leurs souvenirs, seuls témoins des temps passés, et le vieux manoir ne résonnait plus des échos joyeux de ceux qu'elles avaient aimés.

La fin de leur vie dut être bien triste et leur solitude bien grande. Elles devaient avoir la considération de leurs censitaires, mais il ne faut pas oublier qu'elles étaient d'origine anglaise et de religion protestante et il faut se placer dans le contexte du temps où ces deux éléments empêchaient les profondes amitiés.

D'ailleurs, il existe dans le journal de l'abbé Plamondon, un fait qui montre que les gens de l'île n'avaient jamais tout à fait accepté que leurs seigneurs soient anglais et protestants et à la mort des deux vieilles filles, on reprit espoir de se débarrasser, du moins, des seigneurs protestants, comme le montre le geste du curé Plamondon qui confia à St-Joseph la solution de ce problème.

«Ce soir, trois Août, je me suis rendu, en compagnie du Revd Chs Prévost, à la Pointe d'en bas, vis-à-vis le terrain de McPherson LeMoynes, Seigneur de l'île, et au pied du dixième poteau au Sud de la barrière de l'avenue du Manoir, du même côté que la dite barrière, j'ai enterré une petite statue de S. Joseph. Je l'ai fait pour engager S. Joseph à faire passer cette propriété entre les mains d'un catholique: soit que McPherson se convertisse ou qu'il vende à un catholique. Fiat, fiat.»

A cette époque, il n'existait au manoir ni électricité, ni chauffage central et seules les traversées en canot les reliaient l'hiver à la terre ferme; ce qui veut dire qu'elles devaient passer tous ces longs mois dans l'isolement le plus complet et elles devaient soupirer après le retour du printemps.

Lorsque je vais au manoir, il me semble les revoir assises près de la grande cheminée s'occupant à des travaux de broderie ou de tricot et repassant les

souvenirs anciens ou peut-être ne parlant pas du tout, mais pensant aux mêmes choses. Je les vois également se promenant dans les allées du parterre, cueillant des fleurs ou assises à l'extrémité ouest de la véranda qui, avec son grillage et ses vignes offrait un coin ouvert pour se chauffer au soleil faiblissant de l'automne et un coin grillé et ombragé par la vigne pour se mettre à l'abri des fortes chaleurs des après-midi d'été.

Mélinea décéda le 1er décembre 1872 à l'âge de 66 ans et Mary décéda le 19 avril 1873 à l'âge de 65 ans.

Lieu de sépulture des McPherson découvert par le docteur Cloutier.

Cédons lui la parole:

Dès que j'eus atteint l'âge de douze ans, mon père me trouva assez raisonnable pour m'envoyer seul porter le grain au moulin à farine de Trois-Saumons.

Pour y parvenir je devais passer devant cet enclos funéraire qu'on appelait alors le cimetière des Anglais. Dans un terrain pas plus grand qu'un potager familial ordinaire, entouré d'une enceinte peinte en noir l'on pouvait compter 5 ou 6 épitaphes de différentes dimensions.

Je ne passais jamais devant cet enclos sans une certaine frayeur et l'on m'aurait payé cher pour y pénétrer et y lire les noms gravés sur les pierres tombales. Pour rien au monde je n'aurais consenti à passer là, durant la nuit...

J'avais bien 75 ans lorsqu'un beau jour de l'été 1953, faisant une randonnée avec mon fils aîné et sa femme, nous eûmes la curiosité d'aller visiter ce petit champ des morts, où au milieu des folles herbes et de quelques arbres rabougris, attendent silencieuses et mornes, ces quelques pierres tombales recouvertes de mousse mais dont les lettres gravées sont encore très lisibles. Oh! combien elles durent être étonnées de cette visite inopinée de gens que peut-être aucune sympathie ne conduisait sur ces tombes.

Ce petit cimetière ne paraît pas un lieu complètement délaissé. C'est à croire que de temps à autre quelqu'un vient y faire le ménage. La clôture est assez bien entretenue. La barrière qui sert de porte d'entrée fonctionne bien sur ses gonds et est arrêtée, si je me souviens bien, par une broche métallique.

Il y a en tout cinq épitaphes. Trois sont en pierres grises qui semblent faites de pierres des champs comme on en rencontre en quantité sur toutes les terres environnantes. Les deux autres sont en beau marbre blanc. Une surtout, celle dédiée à John McPherson, Esq. seigneur de l'île aux Grues et de son épouse, Sophia Wells, est très belle et mesure 4 pieds par 30 pouces. Malheureusement elle a été renversée et brisée à sa base.

Par ordre chronologique je transcris les inscriptions gravées sur chacun des monuments.

Sur une pierre grise:

«Sacred to the memory of DAVID HARROWER
esquire, who bought and appropriated this piece
of ground to be for ever used as a Burial place
for every denomination of Protestants and who
died 11th, and was buried 14th, april 1825, aged
67 years.

Here in just hope above the stars to rise
The mortal part of DAVID HARROWER lies
In whom these beauties of a spotless mind
Faith and good works were happy combined.»

Sur une deuxième pierre grise on trouve l'inscription suivante:

«Sacred to the memory of ROBERT HARROWER
a native of North Briton who departed this life
the 6th septembre 1832 in 66th year of his age.
He had resided 38 years in Canada, 30 of which
were spent in St-Jean Port-Jolie. He was univer-
sally esteemed and beloved and his death will long
be regretted by... (Quelques lettres sous terre).»

Sur une troisième pierre grise:

«Sacred to the memory of DANIEL MACPHERSON of Crane Island, in this country, native of Badenach in Scotland who departed this life on the 1 June 1840, aged 87 years.»

Ce dernier était le père du seigneur John McPherson et ce fut lui qui acheta la Seigneurie des Beaujeu en 1802.

Sur la belle et grande plaque de marbre se lisent les inscriptions suivantes:

«Sacred to the memory of JOHN MCPHERSON Esq, seigneur of Crane Island and Goose Islands, Born Jan 2. 1783. Died March 7 — 1848: aged 65 years and 64 days. Also of SOPHIA WILLS, his wife — Born 28 Dec, 1784, Died May 10, 1852, aged 67 years and 133 days.

This tomb is erected as a last tribute of respect by their children E. MELINDA MCPHERSON, MARY J. MCPHERSON, SOPHIA J. LE MOINE. Also in memory of a dear child by his parents — WILLS. Infant son of BERY, H. LEMOINE and grandson of JOHN MCPHERSON Died Aug. 24 — 1839 — aged, 6 months.

Enfin sur une petite épitaphe en marbre blanc se lisent les inscriptions suivantes:

«MELINDA J. MCPHERSON
1806-1872

and

MARY JULIANA MCPHERSON
1806-1873

Daughters of JOHN and SOPHIA WILLS
MCPHERSON of Crane Island.»

Et voilà -

D'après la tradition plusieurs autres protestants auraient été inhumés dans ce petit cimetière.

C'est possible, mais aucune inscription ni aucun document nous permettent de l'affirmer historiquement parlant.

D'après l'historien Gérard Ouellet qui a écrit la belle histoire de St-Jean Port-Joli, les HARROWER, dont DAVID a acheté le terrain du cimetière, auraient demeuré à St-Jean Port-Joli. Les frères HARROWER auraient exploité une distillerie aux Trois-Saumons à l'endroit occupé autrefois par la scierie Price. Ils étaient trois frères dont deux sont inhumés dans le cimetière de Trois-Saumons. L'autre qui leur survécut aurait été maître de poste à St-Jean Port-Joli. J'ignore le lieu de sa sépulture.

Quand au seigneur JOHN MCPHERSON de l'Ile-aux-Grues, ça été une révélation pour moi de trouver dans ce cimetière le lieu de sa sépulture...

(Communication faite par le docteur Joseph Cloutier à la Société de la Côte du Sud.)

Huitième seigneur de l'Ile-aux-Grues

McPherson Lemoine

1873 -1936

A la mort de Mary Juliana McPherson, McPherson Lemoine de Boston hérita de la seigneurie de l'Île-aux-Grues. Il était le fils de Sophia Lemoine, sœur de Mélinda et de Mary et fille de John. McPherson Lemoine était né à Montréal le 23 mars 1837 et il avait épousé, à Boston, le 6 mai 1875, Mary Brooks Brigham qui, elle-même, était née à Boston le 25 décembre 1850.

Le décès des deux vieilles tantes brisait la lignée des McPherson et mettait fin à l'occupation continue du manoir, car le nouvel héritier ne devait y passer que les étés. Comme il était très riche, la première chose qu'il fit fut de rénover et d'agrandir le manoir. Il apporta un soin particulier à l'entretien du jardin et le manoir rénové fut entouré d'un parterre magnifique et d'allées de fleurs dont on voit encore les vestiges.

Le père de monsieur Thomas Guimond (François Guimond) était son jardinier et il était l'époux de Judith Normand. Il mourut le 15 janvier 1919 à l'Île-aux-Grues à l'âge de 76 ans, après avoir été pendant 40 ans au service de monsieur et madame McPherson Lemoine. Il se rendait au manoir pour 5 heures et il parcourait à pied les 3 milles qui le séparaient de sa petite maison située dans l'anse à l'ouest de l'île. Il apportait avec lui son goûter pour le midi. Thomas, alors jeune garçon, allait aider son père pour tailler les arbres, brûler les branches et entretenir ce magnifique parterre. Il se rappelle l'existence de serres au manoir. En plus du parterre, son père devait également entretenir un grand

jardin dans lequel il y avait beaucoup de fraises et de framboises et un verger qui contenait des pommiers et des cerisiers. Bien que l'étendue des terres de monsieur Lemoine était considérable, on ne cultivait que la partie nécessaire pour nourrir cinq ou six chevaux et deux vaches.

Dès les premiers jours de l'été, on voyait arriver monsieur et madame McPherson Lemoine, leurs cinq enfants et leur chien. Les dernières années, ils venaient directement de Boston à bord d'un yacht qu'ils mouillaient près de la chaîne de roches.

Monsieur Lemoine était un grand et gros homme, il avait un visage rouge et pesait près de 300 livres. Il mourut en 1908. Il parlait très bien le français et son patois était «sacré gueux»

Madame Lemoine était elle aussi une grande et corpulente personne. Elle était d'origine anglaise, parlait mal le français mais réussissait quand même à se débrouiller. Après la mort de monsieur Lemoine, elle continua de passer tous ses étés au manoir avec ses enfants et petits-enfants. Elle mourut à un âge très avancé en 1934. Les gens de l'île se souviennent d'elle comme d'une vieille dame distinguée dont la chevelure était toute blanche. Elle aimait à se promener en voiture dans l'île. Monsieur Paul-Emile Vézina et plusieurs autres personnes de l'île se souviennent d'elle et la voyaient souvent apparaître à leur porte pour acheter des produits de l'île ou leur rendre visite.

Les enfants Lemoine parlaient français et l'une des filles, **Edith**, avait fait son cours chez les Ursulines et apparemment aurait suivi un cours d'infirmière. Elle prenait soin de la santé des gens de l'île et se rendait auprès d'eux lorsqu'un accident arrivait ou lorsqu'ils étaient malades.

Plusieurs personnes de l'île travaillèrent au manoir. Il y eut un gardien qui s'appelait Raphaël Boulet dont le métier était la fabrication de chandelles de cire. Après Raphaël Boulet, ce fut le grand-père des petits

Dancause. Les Lemoine avaient à leur service deux ménagères: une qui s'occupait de la cuisine et l'autre qui était préposée à l'entretien du manoir.

Comme ils avaient l'habitude d'une vie sociale intense et d'une bonne table, ils avaient fait construire une glacière à parois de sciure de bois dans laquelle on entassait, l'hiver, de la glace que l'on allait chercher sur les battures.

Monsieur McPherson Lemoine gardait aussi une barque, à voile, mouillée avec un tangon près de la chaîne de roches située à l'extrémité ouest de l'île. Cette barque servait à traverser à Montmagny; on allait y chercher, une fois par semaine, l'approvisionnement de viande et autres victuailles. Cette barque était aussi utilisée pour aller chercher et reconduire les invités qui venaient à l'île et elle servait également pour aller à la pêche. Le petit-fils de monsieur Lemoine, Andrew, appréciait grandement ce sport.

A ce moment-là, les communications étaient assez difficiles et lorsque monsieur Lemoine voulait monter à Québec ou à Montréal, il surveillait le passage d'un navire d'une compagnie dans laquelle il avait des actions et lorsqu'il le voyait approcher, il tirait un petit coup d'un canon qui était placé dans le parterre. A ce signal, le navire s'arrêtait et les serviteurs allaient mener monsieur Lemoine au bateau avec une chaloupe à rames. La distance n'était pas considérable, parce que le chenal du sud passe près du manoir.

Pendant plus de 50 ans, cette famille mena à l'île la vie de grands seigneurs. Ils gardaient toujours quelques magnifiques chevaux qui servaient soit à des promenades en voiture, soit à l'équitation, et des poneys pour les enfants. Les chevaux portaient de beaux attelages garnis de cuivre toujours bien frottés; les voitures et carosses allaient de pair avec les bêtes et les attelages. Monsieur et madame McPherson Lemoine aimaient à faire presque tous

les jours une promenade et la voiture à deux places, dont ils se servaient, pliait sous leur poids.

Ils furent généreux pour les gens de l'île et ceux-ci ont conservé un excellent souvenir de cette distinguée famille ainsi que des enfants avec qui ils partageaient les jeux: Charles — Margaret — Edith — Henry et Frances.

Monsieur et madame Lemoine avaient eu cinq enfants:

Charles, né le 13 juin 1876, épousa Clara Frances Marcus, Boise, Idaho.

Margaret, née le 1er février 1880, se maria à Strafford Went Worth, Milton, Massachussetts.

Edith, née le 8 avril 1882, se maria le 14 juin 1911 à l'Île-aux-Grues avec Charles Carroll White, Pasadena, Californie*.

Henry, né le 18 janvier 1884, épousa Jeannette Rachel Roy, Hagerman, Idaho.

Frances, née le 8 décembre 1892, se maria à Thomas Greely Stevenson, Hervy Lee.

En 1931, madame McPherson Lemoine abandonna la propriété du manoir pour la céder à son fils Charles.

Ce dernier le garda peu de temps et en 1936, il le vendit à Nathaniel Holmes de New York.

A partir de 1940, la propriété passa entre les mains des habitants de l'Île-aux-Grues.

1940 — madame René Boulanger

1949 — monsieur Georges Dancause

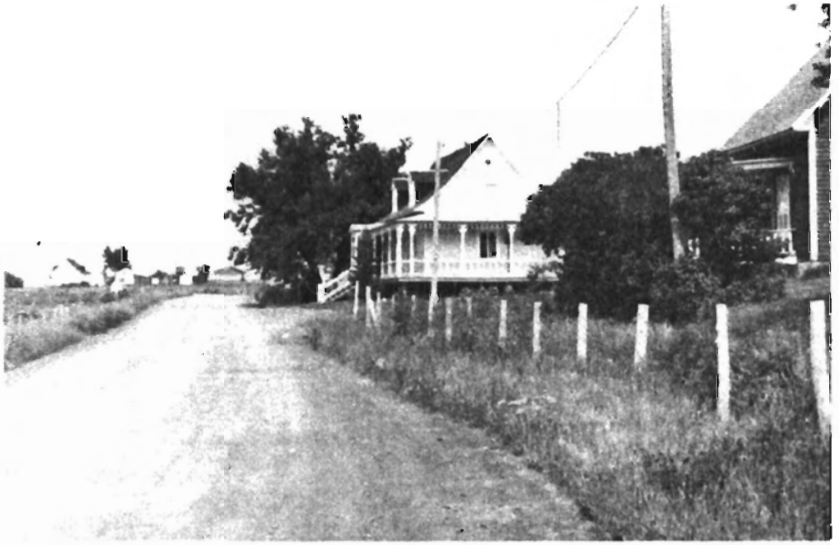
1966 — monsieur Gabriel Vézina. Celui-ci l'a réparée, meublée et veut petit-à-petit la transformer en musée.

Il est malheureux qu'au cours de ces transactions, le contenu de ce musée ait été mis à l'enchère et que les meubles, souvenirs, volumes et bibelots rares et anciens qui s'y trouvaient aient été éparpillés.

* Edith hérita de la Pointe-aux-Pins et c'est elle qui fit publier en édition privée le volume dont nous avons extrait ces renseignements.

Sir James McPherson Lemoine

1825-1912



La route principale



On ne saurait finir l'histoire des seigneurs McPherson sans ajouter quelques notes bibliographiques de l'un de leurs descendants illustre, Sir James McPherson Lemoine, qui est classé comme l'un de nos grands écrivains canadiens. Nous lui devons beaucoup de renseignements sur la petite histoire de notre région et notamment sur l'histoire de l'Île-aux-Grues.

Sir James McPherson Lemoine était le fils de Julia Anne McPherson et de Benjamin Lemoine et il était le petit-fils de Daniel McPherson, seigneur de l'Île-aux-Grues.

Sa mère, Julia Anne McPherson, était née le 17 octobre 1788 et elle mourut le 16 mai 1828, à l'âge de 39 ans. Elle était la fille de Daniel McPherson.

Son père, Benjamin Lemoine, était né à Montréal le 30 septembre 1785.

Ses parents s'étaient mariés le 7 septembre 1810 et le mariage avait eu lieu au manoir de l'Île-aux-Grues.

Ses ancêtres étaient les suivants:

- 1 — Jean Lemoyne, fils de Louis Lemoyne et Jeanne Lambert de Pitres, France. Baptisé à Pitres, France en 1634, décédé à Batiscan le 25 décembre 1706. Il avait épousé Marie-Madeleine de Chavigny (fille de François de Chavigny et d'Éléonore de Grandmaison).
- 2 — René-Alexandre Lemoyne (1688-1727) qui épousa Marie-Renée Le Boulanger.
- 3 — Jacques-Joseph Lemoyne décédé en 1719 qui épousa Marguerite Guyon (24 avril 1747) en deuxième noces à Charlotte Robert de la Morendière.

Il ne faut pas confondre la lignée de Charles Lemoyne, seigneur de Longueuil (1626) et baron de Longueuil (1656) à celle de Jean Lemoyne bien qu'une relation familiale indiscutable entre ces deux Lemoyne à leur arrivée au pays semble avoir existé.

Quant à Jean Lemoyne il avait lui aussi un titre et sa lignée s'appelait Lemoyne des Pins et il possédait des armoiries.

En 1669, le gouverneur de Courcelles avait concédé à Jean Lemoyne, la seigneurie de Ste-Marie au Cap-de-la-Madeleine ainsi que l'île des Pins située en face. C'est de cette île qu'il a pu tirer son nom «des Pins» ou bien c'est à lui que cette île doit son nom. Avec cette concession, il prit le titre de seigneur des seigneuries de Louvraies et de l'île des Pins et des fiefs de Ste-Marie et de Gatineau.

La seigneurie de Ste-Maire devint par la suite la propriété de son gendre Louis Gatineau, Sieur Duplessis, qui avait marié Jeanne Lemoyne.

Julia McPherson et Benjamin Lemoine eurent onze enfants dont trois doivent être mentionnés.

- 1 — Benjamin Henri Lemoine qui apostasia pour marier sa cousine germaine, Sophia McPherson et c'est son fils McPherson Lemoine qui héritera du manoir de l'île-aux-Grues après la mort des deux vieilles tantes.
- 2 — L'abbé Georges-Louis Lemoine ordonné prêtre en 1839 à Québec et qui fut aumônier à l'Hôtel-Dieu et mourut chez les Ursulines.
- 3 — Sir James McPherson Lemoine, écrivain célèbre dont voici une courte biographie.

Sir James McPherson Lemoine naquit à Québec le 24 janvier 1825. Ayant perdu sa mère à l'âge de trois ans, lui et deux de ses frères furent recueillis par leur grand-père Daniel McPherson, vivant alors au manoir seigneurial de l'île-aux-Grues.

Un an plus tard, en 1829, son grand-père quitta l'île-aux-Grues pour aller résider à St-Thomas de Montmagny et il amena avec lui son petit-fils. A

l'automne 1838, James entra au petit séminaire de Québec où il termina en 1848 son cours en Belles-Lettres sous la direction de l'abbé P. Bouchy de Paris.

Sir James McPherson Lemoine passa donc son jeune âge à Montmagny. Il garda de cette époque des souvenirs émouvants et voici quelques extraits tirés de son livre l'Album du touriste, écrit en 1872.

Dans son chapitre sur Montmagny, il écrivait ce qui suit:

«Voici un chapitre où surnageront bien des souvenirs intimes, des réminiscences personnelles. Qui peut revoir, sans émotion, toutes les scènes enchantées de sa jeunesse, où se groupent, ces heures roses trop tôt envolées, qui constituent l'aurore de l'existence? Je demande donc bien pardon au lecteur, si parfois j'ai à l'entretenir de mon passé!»

«O Montmagny, ou mieux Saint-Thomas, je vous salue cordialement, vous que je contemplai, jeune enfant, pour la première fois en 1829! Après Québec, ma ville natale, pour moi le lieu le plus cher?

Que de cœurs généreux ont cessé de battre! Que de mains amies, que j'ai pressées, se sont engourdies de l'éternel sommeil, depuis le temps où, marmot indiscipliné, j'arpentais sans souci, les prés, les bois, les grèves vastes et vaseuses de Saint-Thomas de la Pointe-à-la-Caille!»

«Y avait-il un seul coin de notre petit royaume, ce célèbre fief Lepinay, avec ses trente-six co-seigneurs, sans compter les Couillard, les Oliva, les Beaumont, qui nous fût inconnu? Y avait-il un seul rapide, une fosse, dont la mugissante rivière du Sud, le bras Saint-Nicolas aux ondes ténébreuses, la petite rivière des Perdrix, son tributaire, où nous n'eussions jeté notre ligne pour la carpe, le féroce brochet, la truite tachetée?

Y avait-il une coulée, un ravin, un taillis, un orme du manoir seigneurial, que nous n'eussions mille fois exploré en quête de nids et d'oisillons?

Y avait-il un site, à partir de l'«Ilot au petit Couillard,» près de la chaussée de la rivière, si bien décrit par l'auteur des Anciens Canadiens, à aller à l'écore où gisaient les ruines de l'ancienne église, sans oublier l'historique Rocher de la Chapelle, qui eût échappé à nos incessantes perquisitions?» «Eh bien, avec toute sa moderne splendeur, j'aurai le courage de vous dire que je préférerais la vieille paroisse, telle que je l'ai connue dans ma jeunesse. La grande église paroissiale de Saint-Thomas, pendant de longues années, primait parmi toute les églises de la côte du Sud: mais cela se passait avant la construction des superbes cathédrales de Rimouski, de Sainte-Marie, de Saint-Joseph, Beauce.

O la curieuse paroisse que celle du passé!

Chers souvenirs de mon enfance
Apparaissez!
Il semble que dans l'espérance
Vous me bercez,
Quand en passant dessus mon âme,
Si mollement,
Vous l'enivrez comme un dictame
Si doucement.

J'ai peine même à me la figurer semblable aux autres villages. Mon imagination, à travers le prisme des illusions envolées, me ramène bien des silhouettes, qui, par leur excentricité, me font maintenant l'effet de personnages de romans. Si je ne les avais bien vus en chair et en os, il y a de cela plus de trente ans, je me croirais dans ce monde idéal de Sir Walter Scott, parmi les hommes ou femmes-types, de l'Antiquaire, de Guy Mannering, du Monastère, de Kenilworth.»

«Le manoir de M. Couillard échet, vers 1836, à William Randall Patton, écuyer, de la puissante et ancienne maison Chapman et Cie. Singulier spectacle que ce gros seigneur saxon, entouré de ses censitaires normands, heureux et respecté au sein d'eux! Le seigneur Patton, avec sa stature imposante, sa gaiété inaltérable, sa loyauté robuste

envers Sa Majesté Britannique, légèrement nuancée d'une teinte de francophobie, était bien réellement le type d'une race.

Quant à moi, je ne le connus que par ses courtoisies, et ses bons procédés. En 1850, à mon début au barreau, il me nomma procureur du domaine seigneurial; ma principale besogne était de manger de solides repas au manoir et de signer force brefs de poursuite pour faire rentrer les innombrables arrérages de cens et rentes seigneuriales. Le seigneur Patton était, en sus, un ornithologiste expérimenté. Il avait une jolie voilière d'oiseaux canadiens dans son petit château, et les corridors retentissaient du gazouillement des grives, black-bird et goldfinch anglais.

Toi aussi, mon vieil ami, tu dors du long sommeil depuis le 13 août 1853. Ni ta taille colossale, ni ton courage à toute épreuve, ni tes bons mots n'ont pu t'assurer un jour d'existence au-delà du terme fatal que Dieu t'avait posé!»

Après sa sortie du petit séminaire, James fut attaché pendant cinq ans à l'étude de l'Honorable Juge Noël Bossi et il fut admis à la pratique du droit en 1856. Il devint, par la suite, associé avec Kerr pour l'étude Kerr et Le Moine.

Il quitta cette étude pour entrer dans le département du revenu intérieur et finalement fut nommé inspecteur et conserva le poste pendant 50 ans.

Le 5 juin 1856, il avait épousé Harriet Mary Atkinson, fille d'Edward Atkinson.

C'est comme écrivain que Sir James devint célèbre et il donna à son pays, le Canada qu'il aimait tant, les trésors de son esprit et de sa plume.

Il lui était possible d'écrire aussi bien en anglais qu'en français et ceci lui a permis d'apporter à la littérature et à l'histoire du Canada une contribution d'un prix inestimable.

Ses intérêts n'étaient pas confinés seulement à l'histoire et à la littérature mais il avait également un grand amour pour la nature et les oiseaux. En

1860, il publia «L'ornithologie du Canada» et aussi «Les causeries ornithologiques». Le grand public l'a surtout connu par ses séries de «Maple Leaves», ses ouvrages sur le Québec passé et présent et le «Pictures of Quebec» et nombreux autres ouvrages.

Il fut l'un des huit fondateurs de l'Institut canadien en 1847.

En 1882, il devint le premier président de la section française de la Société royale du Canada et en 1894, il fut élu président des quatre sections de la Société.

Pendant de nombreuses années, il fut le président de la Société historique et littéraire de Québec et manifesta toujours beaucoup d'intérêt pour cette société.

Le 1er janvier 1897, la Reine Victoria lui conféra, en reconnaissance de sa distinguée contribution littéraire et de ses services rendus au Canada, le titre de «Sir». C'était une reconnaissance hautement méritée. Ce titre de Sir était le premier concédé à un canadien français pour une raison autre qu'une raison politique. Il avait mis tous ses talents au service de ses concitoyens et non seulement la province de Québec mais tout le pays était justement fier de lui.

James McPherson était un chasseur passionné et l'on trouvera dans ses volumes de chasse et pêche, un recueil de renseignements précieux pour les fervents de ce sport.

L'été il parcourait sans relâche la région de Montmagny et les îles et passait une partie de ses vacances de séminariste au manoir de son vieil oncle John McPherson. «Mes vacances étaient déjà fort entamées, écrivait-il, sans que j'eusse le temps de m'en apercevoir, tant avait pour moi d'attrait le séjour dans l'île giboyeuse... Oh! que me rendra mes dix-huit ans, mes joviales chasses d'automne, mon fidèle terreneuve, mon grand fusil à canards qui ne râtait jamais.»

Voici un récit qu'il a fait de l'une de ses chasses aux alouettes sur l'île:

«Par une douce matinée, le 21 août je crois, en l'année 1842, mon sommeil fut interrompu par un jet lumineux s'infiltrant à travers le damas de ma fenêtre qui avait vue sur l'orient, c'était de l'aurore, un rayon tiède et rose. Il pouvait être au plus quatre heures et demie du matin: déjà le murmure cadencé de la mer rentrante, roulant sur les galets, m'annonçait que je n'avais pas un moment à perdre, si je voulais tirer partie de la grande mer d'août, cette haute marée que l'on a nommée, si à propos, grande mer des alouettes.

D'abord, avant d'endosser fusil et gibecière, descendons à la salle à manger nous fortifier contre les humides vapeurs du matin; un vaste bol de lait fumant nous attend sur le buffet: nous y ajouterons deux œufs frais, du sucre *ad libitum* et, *more majorum*, quelques cueillérées d'une eau-de-vie pâle et vieille, tout comme si M. Chiniquy n'eut jamais, en 1840, entrepris une croisade contre les spiritueux. Cette prescription religieusement remplie, en avant mes braves!

— Ah! Monsieur, s'écrie le garçon de ferme, vous alliez oublier que c'est aujourd'hui la grand'mer des alouettes: emportez-donc en sus avec vous, des paniers!»

C'est qu'en effet, le mois d'août est, par excellence, le mois des alouettes, le premier gibier de grève de la saison de chasse. Vers le vingt de ce mois, les bandes commencent à arriver des pays du nord. Leurs volées sont peu nombreuses d'abord, puis elles deviennent plus considérables, puis on les compte par myriades. Vous entendez leur voix dans les airs, qui, cependant à peine arrive jusqu'à vous, tant leur vol est élevé; elles tournent, tournent à cette hauteur, pour explorer leur cher pays de passage et, dans leurs gyrations, elles se rapprochent de plus en plus de la terre; enfin leurs joyeux cris sont distincts et vous voyez leurs escadrons ailés décrire mille et mille évolutions dans l'élément diaphane, au sein duquel ils flottent avec tant de légèreté et de grâce.

Le moment de prendre terre arrivé, les alouettes longent les arbres de la forêt, les falaises de la côte, descendent comme des tourbillons vers les plages et les eaux du fleuve qu'elles rasant à les toucher, s'élèvent de nouveau, redescendent encore et finissent par s'abattre sur les bancs de sable qu'elles couvent de leurs flocons mouvants.

Le soleil est déjà visible à l'horizon, l'air est frais, le temps calme et nous arpentons la grève de la pointe sud ouest de l'Île-aux-Grues en causant chasse et gibier. Tout à coup, le garçon de ferme nous dit: «Baissez vous à terre, bien bas; Silence!!!»

— Saints du paradis! quelle nuée de volatiles!

Chacun, alors, de se précipiter à terre, et la mouvante colonne, après avoir rasé l'eau rapidement, se forme en une vaste spirale, se replie sur elle-même, chaque individu, faisant reluire au soleil sa blanche poitrine, s'élève de quelques pieds au-dessus du rivage, et se rue sur le sable comme un tourbillon.

Mes camarades, comme abasourdis de cette avalanche de gibier, se préparaient à faire feu, lorsqu'un signal de ma part les arrêta. Je me mets de suite tête baissée à faire l'approche, conduisant le gibier devant moi vers le fleuve, où le rapport de la marée était prêt de se fixer là et où se trouvaient quelques petits îlots que l'eau n'avait pas encore recouverts. Chacun sait combien sont peu farouches les alouettes du mois d'août.

Pour peu qu'on aille avec mesure, il est facile de conduire devant soi le vol entier qui s'occupe industrieusement, en courant, à recueillir des graines de plantes marines dans le rapport, au moment où il atterrit. Les alouettes alors s'embarquent par centaines sur des morceaux de bois, sur des joncs flottants ou sur les petits îlots formés au rivage, pour y attendre le départ **des eaux**: la décharge d'une arme à feu, produit en ces occasions des effets surprenants. C'est un massacre colossal, qui se double si l'on tire **un second coup**, à l'instant où les bandes, se reformant, se posent de nouveau parmi les blessés qui se lamentent et s'agitent en tous sens.

Ayant réussi cette fois à faire attrouper les alouettes sur un petit banc de rochers entouré d'eau à quelques pieds de la rive, je lâchai, sans remuer, mon coup de fusil sur leurs bataillons serrés, les prenant à la file. Le rocher resta jonché de morts et de mourants; les survivants prirent leur essor en tournoyant. Deux minutes plus tard et au moment où, les ailes tendues et presque immobiles, elles se posaient au lieu du sinistre, mes camarades firent feu ensemble. Le résultat de nos trois décharges, fut deux cents pièces de gibier, sans compter les blessés qui se sauvaient à la nâge.

Et les bandes se succédaient sans interruption presque, et le plomb meurtrier, les abattait par centaines; c'était bien la grande mer des alouettes. Après tout, le garçon de ferme n'avait pas tort, les paniers n'étaient pas de trop.

Moissonner d'avantage et sans fatigue de si faciles, de si nombreuses victimes, n'était-ce pas déroger aux canons de la vénérie?

Nous le pensâmes et, envoyant au manoir nos paniers gonflés, nous nous dirigeâmes à la fraîcheur du matin vers la vaste batture de l'Île-aux-Oies, espérant découvrir, le long du chenal, quelques sarcelles et des pluviers; mes amis et moi nous savions désormais ce que c'est qu'une chasse aux alouettes à la grande marée de la fin d'août.»

Sir James McPherson Lemoine mourut dans sa résidence de Spencer Grange* à Sillery le 5 février 1912.

* Spencer Grange était une partie de Spencer Wood que son beau-père, Monsieur Atkinson avait gardé lorsqu'il avait vendu Spencer Wood au gouvernement pour la résidence d'été de Lord Elgin.

LES HABITANTS

Les gens des temps anciens vivaient dans une économie agraire fermée et tiraient leur subsistance des moyens que la nature avait mis à leur disposition.

Les terres sur l'île ne sont pas tellement grandes, en apparence seulement, car il faut tenir compte des immenses battures à foin dont disposent les cultivateurs pour nourrir leurs animaux.

La culture traditionnelle a été celle de la patate et des grains. A venir jusqu'aux dernières décennies, tout le travail de la culture était fait à la main. Les familles étaient nombreuses et la main-d'œuvre très abondante. Le cheval fournissait l'énergie que l'homme ne pouvait fournir et il apportait, en plus, l'engrais naturel.

Les labours étaient faits à la charrue de bois, tirée par des chevaux et l'habitant suivant à côté les sillons qu'il creusait. L'ensemencement était fait à la volée. Les «bêtes à patate» ramassées à la main ou tuées avec du «vert de Paris» que l'on aspergeait avec de petits balais. Dans ce temps-là, il n'y avait ni «faucheuse mécanique», ni presse pour le foin, et ces immenses battures étaient fauchées à la main. On fauchait par groupe de cinq et il fallait savoir affiler sa faux et avoir de l'élan dans le bras. Tout ce foin était retourné pour être séché et placé ensuite en meules sur des espèces de tables que l'on appelait «allonges» de peur que les grandes marées ne les emportent. Malgré ces précautions, ce désastre se produisait de temps à autre et une grande partie de la récolte était perdue. Pendant l'hiver, suivant les

conditions du temps, le cultivateur charroyait ce foin pour en nourrir ses animaux. La quantité produite était supérieure aux besoins et on en exportait. Il y avait un commerce très important de foin entre l'Île-aux-Grues, la Petite Rivière St-François et d'autres villages moins favorisés. Des goélettes profitaient des grandes marées pour pénétrer sur les battures par le côté nord ou le côté sud et venaient à une date prévue d'avance. Les cultivateurs qui avaient accepté de vendre le foin engageaient une dizaine d'hommes pour faire le chargement; chargement qui devait se faire durant la marée basse.

Le foin était lié à la main sous forme de bottes, chargé sur des voitures et hissé sur la goélette échouée. On ne disposait que d'une marée et il fallait se hâter; quelquefois, à la fin du chargement, il fallait se dépêcher encore plus, car les chevaux avaient l'eau au poitrail et, lorsque la marée était haute, la goélette reprenait la mer. Ces hommes qu'on avait engagés devaient fournir une quantité considérable d'énergie et c'est à qui serait le plus habile et le plus rapide pour faire les liens, attacher les bottes et les mettre à bord. Le propriétaire devait les nourrir durant ce travail et ceci nécessitait de la part des femmes la confection massive de tartes, de pain et de victuailles de toutes sortes que l'on allait porter sur la batture et il avait fallu quelquefois la nuit entière pour préparer toute cette nourriture.

Parmi les autres produits exportés, il y avait la patate. La récolte était aussi chargée à bord de goélettes et le cultivateur allait lui-même la vendre sur les quais de la basse-ville de Québec. Ces voyages étaient l'occasion de festivités, car le fermier recevait en retour des sommes d'argent assez importantes et il en profitait pour faire l'achat de tout ce dont il aurait besoin jusqu'au printemps suivant, sans oublier les cadeaux de Noël.

Ces séjours à la ville comportaient aussi le danger de se faire voler ou de succomber à certaines tentations. Comme les paiements étaient faits en argent, des amies sûres ou parentes allaient jusqu'à coudre dans les doublures d'habits, les sommes que le cultivateur devait transporter avec lui, pour qu'il ne se fasse pas extorquer le prix de tant de labeurs. La cargaison vendue, on revenait à la maison avec des quantités de paquets qui étaient attendus avec hâte et curiosité et les articles étaient rangés dans les armoires pour s'en servir le moment venu.

De tout temps, l'élevage fut aussi une source importante de revenus. On y élevait des veaux, des cochons, des moutons et des poules. De même on aimait à être bien «greillés» de chevaux; on pouvait compter dans les fermes jusqu'à 10 ou 12 chevaux.

Les animaux étaient souvent laissés en liberté et ceci causait beaucoup de soucis au curé Plamondon, qui échangeait en 1880, la correspondance suivante avec son évêque.

«Isle-aux-Grues, 23 Mai, 1882.

A La Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Permettez-moi d'exposer à Votre Grandeur une difficulté qui m'occupe depuis longtemps déjà, et avec laquelle je voudrais en finir. Quand je suis venu m'établir ici, j'y ai trouvé établie une coutume bien détestable, à mon avis: cette coutume consiste à laisser errer les animaux par les chemins et fréquemment de grands dommages s'en suivent. Le côté Nord du chemin public n'était pas clos, on mettait les animaux de toutes sortes sur la grève, et comme rien ne les retenait, ils vaguaient partout. Pour mettre à l'abri les abords de l'église, on l'avait entourée de clôtures, de sorte que personne ne pou-

vait y arriver en voiture, sans ouvrir la barrière, mais très fréquemment, elle restait ouverte, et les animaux en profitaient pour y vaguer, et même quelquefois entrer dans l'église; de sorte qu'il aurait fallu, pour conserver l'ordre, la propreté et la décence, que le curé fut aux aguets pour fermer la barrière après avoir chassé les animaux. J'ai commencé par obtenir du Conseil municipal, et cela avec beaucoup de difficultés, un règlement ordonnant de clore le côté nord du chemin, règlement qui a été exécuté tant bien que mal, avec force murmures; mais un bon nombre ne se sont nullement mis en peine de retenir leurs animaux sur la grève: on les met dehors purement et simplement, et un bon nombre reste sur le chemin comme auparavant. Après que la clôture a été construite, espérant que le règlement serait exécuté en son entier, je fis enlever celle qui fermait les abords de l'église et depuis les animaux y vaguent tous les jours, malgré que j'ai pris de temps en temps les moyens de faire payer l'amende, espérant par là faire cesser cet abus. Rien n'y a fait. Ce sont les cochons surtout qui font le plus de dégâts; ces animaux, une fois habitués à courir, deviennent intraitables: ils ouvrent les barrières, brisent les clôtures et vont jusqu'à ouvrir les portes des étables, et font des dégâts quelques fois inouis. Quelques exemples entre mille: Une truie, il y a quelques années, fait sauter la fausse porte d'une étable et estropie trois vaches, de manière à les rendre à jamais inutiles comme vaches laitières. Le propriétaire de l'animal n'a jamais réparé ce dommage, et l'autre qui est pauvre, a préféré le subir plutôt que d'intenter un procès. L'été dernier, une dizaine de cochons stationnaient habituellement dans le chemin, au bout d'en bas de l'Isle: un locataire avait un morceau de son terrain semé en pommes de terre, qui donnaient les plus belles espérances: mais pour les conserver, il fallait condamner la barrière qui conduit à sa maison. Un jour, la femme de ce locataire est malade, tout le monde est fort occupé, on oublie de mettre dans les barreaux de la barrière la pièce de bois qui empêche les cochons d'ouvrir cette barrière; elle est ouverte par eux, et

dans une demi-heure tout ce terrain est fouillé et le champ de patates détruit! A qui appartenait les cochons, on ne le sait pas au juste: on n'a pas de place pour les renfermer, de sorte qu'il faut les rejeter sur le chemin et personne ne s'occupe de payer les dommages. Ce printemps, quelqu'un conduisait une voiture; il fait rencontre d'un cheval errant. Ce dernier attaque le cheval attelé et le blesse sérieusement, le conducteur de la voiture n'ayant pas sous la main ce qu'il faut pour défendre sa bête et craignant pour lui-même les ruades de ce farouche animal. Le propriétaire ne s'en est nullement occupé, et n'a pas même songé à prendre quelque arrangement.

L'hiver, il faut ôter les clôtures en bien des endroits pour empêcher la neige de trop s'amonceler, la loi l'exige, et avant qu'on puisse les relever, les endroits qui se découvrent les premiers, dans les jardins, sont ravagés par des cochons affamés qui cherchent, par bandes, tout ce qui peut apaiser leur faim.

Mais, me direz-vous, Mgr, vous ne leur en parlez donc pas? Monseigneur, j'ai parlé de cela chaque année; leur rappelant l'enseignement de l'Eglise. Un certain nombre se moquent ouvertement de mes avis; d'autres en font quelque cas pendant quelques jours, puis reviennent à l'ancienne pratique tant l'habitude est invétérée. Il y en a même qui accusent le curé de leur faire dommage, en voulant faire disparaître cette coutume; vu qu'en laissant errer les animaux, leur entretien coûte moins cher.

Maintenant, Mgr, dois-je me taire et laisser faire. Prendre les moyens légaux n'est pas toujours facile et c'est toujours très disgracieux. Peut-être une lettre de Votre Grandeur pour appuyer mon enseignement sur la matière, aurait son effet.

J'ai l'honneur d'être
Monseigneur,
De votre Grandeur
Le fils tout dévoué
J.-B. Plamondon, ptre.»

«Québec, 25 mai 1882.

Rd M. Plamondon, ptre
Curé Isle-aux-Grues

M. le Curé,

En réponse à votre lettre du 23 courant, je ne crois pas qu'il soit convenable que j'intervienne pour faire cesser un désordre auquel la municipalité peut et doit remédier.

Faites connaître à vos conseillers qu'il s'agit pour eux d'un devoir de justice **qui** peut devenir très grave à raisons des dommages **qui** résultent de leur négligence; puis rappeler au peuple aussi son devoir à cet égard, surtout chaque fois que vous aurez connaissance de quelques faits qui montrent le danger de cette mauvaise coutume.

Au confessionnal, tenez à faire restituer les dommages causés, car les propriétaires des animaux errants ne peuvent être considérés comme de bonne foi, ni comme innocents, après les avertissements qu'ils ont reçus.

Veuillez agréer, M. le Curé, l'assurance de mon dévouement.

T.G.A. Arch. de Québec.

L'industrie laitière a toujours été florissante; elle fournissait le beurre et le fromage; à une certaine période il y avait deux fromageries sur l'île.

On tirait aussi quelques revenus de la pêche au bar, à l'esturgeon et à l'anguille.

Autrefois comme aujourd'hui la chasse au gibier ailé fournissait aussi aux habitants de l'île une nourriture appréciée, mais elle rapportait surtout par l'argent que laissaient les chasseurs qui venaient se livrer à leur sport favori. Comme il s'agissait de gens souvent fortunés, chacun pouvait se faire un petit pécule en les logeant et en les guidant.

Les parties boisées de l'île sont représentées par la petite forêt de la Pointe-aux-Pins et une lisière d'arbres qui longe le côté sud de l'île. On y trouve

d'excellentes essences forestières tel le chêne et le pin. A certains endroits, il y a des bosquets d'érables où l'on a établi des sucreries. Il en existe cinq ou six le long de la rive sud et une plus importante à la Pointe-aux-Pins. Ces ressources étaient précieuses sur une île et on les exploitait parcimonieusement pour en tirer les matériaux nécessaires à la construction des maisons et des bateaux. En plus de la forêt, il y avait aussi les grèves. Dans les grandes marées, une quantité considérable de bois de toute nature et de billots venaient se déposer et chacun pouvait ramasser là une partie importante de son bois de chauffage. Sur la plage on trouvait aussi quelquefois des madriers et des épaves venus s'échouer qui pouvaient servir à la construction. Les maisons de monsieur Jean-Baptiste Roy et de monsieur Thomas Guimond contiennent dans leurs murs plusieurs pièces obtenues de cette façon.

Quelques goélettes ont été construites sur les rives de l'île. Mentionnons entre autres les: «Crane Island», «J.B. Anna», «St-Jacques», «J.H.L.» et nombre de bateaux plus petits pour le transport ou la pêche.

Ces insulaires avaient beaucoup d'habileté naturelle pour tous les métiers et ils fabriquaient eux-mêmes ce dont ils avaient besoin. On faisait les chaussures de cuir, les chandelles, on travaillait le fer et presque tous étaient capables de travailler le bois. Ce métier s'est transmis de père en fils et il existe encore aujourd'hui beaucoup de bons menuisiers sur l'île.

Voici, d'après un vieux document, ce que l'on considérait, en 1819, comme essentiel pour un jeune cultivateur et son épouse:

«Un lit complet, hors les rideaux,
une huche,
un poêle de fer et son tuyau,
une table commune,
quatre chaises,
un petit chaudron et son couvercle,
une poêle à frire,
six assiettes et deux plats de grès,
six cuillères d'étain et trois fourchettes de fer,
une nappe,
deux douzaines de terrines et quatre bouteilles,
un demi-minot,
deux seaux,
un van pour vanner le grain,
une hache,
une pioche,
un croc,
un broc,
deux faucilles,
une faux emmanchée,
un marteau,
un ciseau,
une terrière,
une charrue avec ses ustensiles tant en fer qu'en bois
trois chevaux capables de travailler
huit mères vaches
douze moutons
deux cochons d'un an
six poules et le coq»

Il existait plusieurs catégories d'insulaires: il y avait des cultivateurs, des fermiers à gages, des employés et des locataires.

Voici un recensement fait en 1884:

Population	563	Communiant	421
		Non communiant	141
		Protestant	1

Ile-aux-Grues et Ile-aux-Oies	Communians	386
	Non communians	126
		<hr/> 512
Grosse Ile	Communians	29
	Non communians	10
	Protestant	1
		<hr/> 40
Ste-Marguerite	Communians	6
	Non communians	5
		<hr/> 11
	Familles	88
	Cultivateurs	28
	Fermiers	7
	Employés	36
	Locataires	17

Quelques insulaires étaient pilotes, capitaines et propriétaires de goélettes.

Ceux qui possédaient une ferme tiraient leur subsistance de la terre; les autres travaillaient à gages ou quittaient l'île temporairement pour l'été et allaient travailler sur des bateaux, dans les ports comme débardeurs ou étaient gardiens sur les îles environnantes ou gardiens de phares et la saison terminée, ils revenaient vivre à l'île.

Ceux qui possédaient une terre pouvaient facilement se tirer d'embarras, mais ceux qui étaient employés étaient à la merci d'un travail saisonnier et comme ils avaient beaucoup d'enfants à nourrir, plusieurs avaient de la misère à joindre les deux bouts.

La pauvreté à l'île consistait à travailler d'arrache pieds du matin jusqu'au soir pour simplement arriver à

satisfaire ses besoins essentiels sans jamais jouir de réserve ou de montant accumulé pour faire contre-partie au malheur. La femme jouait un rôle principal dans la gestion financière de la famille et suivant ses qualités, elle pouvait faire des merveilles d'économie tout en gardant tout son monde au chaud et bien nourri.

A cette époque où l'argent était rare, tout était précieux et rien ne se perdait; on travaillait au métier, on fabriquait soi-même tout ce que l'on pouvait, on ménageait l'éclairage, le chauffage, on récoltait tous les petits fruits que l'île fournissait, on allait même couper, à marée basse, le foin sur les dunes. On liait ce foin, on l'ancrait et on allait le chercher à marée haute pour le faire sécher ensuite sur la grève.

La plupart des employés à gages possédaient un potager et une petite grange où l'on gardait une vache, un cochon et des poules.

Les transports n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. L'été il y avait beaucoup de goélettes en circulation sur le fleuve et il était facile d'aller à Québec, mais l'ouvrage retenait les gens sur l'île. Les femmes ne voyageaient que pour des raisons particulières: visite des parents, maladie, mortalité, mariage.

On utilisait aussi pour voyager les barques à voile comme celle qui traversait le courrier. Monsieur McPherson avait la sienne en propre. Un grand nombre d'insulaires possédaient leur canot ou chaloupe pour aller à la pêche ou aller se promener entre les îles. On se servait parfois de chaloupe à rames pour aller à Québec et c'est ainsi qu'un vieux de l'île nous raconte qu'il était parti à 14 ans en chaloupe avec la marée montante ainsi qu'un de ses compagnons pour aller travailler à Québec. En arrivant, il s'était procuré un petit emploi de \$4.00 par semaine et payait \$3.00 pour sa chambre et pension; ce qui lui laissait \$1.00 pour ses autres besoins et son plaisir.

La navigation a toujours fait partie intégrante de la vie de ces insulaires qui parcouraient toute cette région avec beaucoup d'adresse et de courage, quelquefois au péril de leur vie et plusieurs ont péri dans les tempêtes.

L'hiver on utilisait les chiens pour les petits déplacements. Ces chiens étaient noirs à poils courts et assez gros; presque tous les cultivateurs en avaient un. Traîneaux et attelages étaient fabriqués sur l'île. Ces chiens étaient aussi utilisés le printemps pour courir les érables et cueillir la sève.

Les traversées en canot à glace étaient d'usage presque quotidien et l'une de ces traversées en canot a été filmée par l'Office National du Film. Ces canots ont à peu près 18 pieds de longueur. Autrefois, il n'y avait pas de moteur et on traversait à voile et à rames en se servant de rames et d'avirons ferrés. De même, les bottes en caoutchouc étaient inconnues et c'était de grandes bottes de cuir huilé que l'on portait. Ces bottes tenaient à la partie supérieure de la jambe à l'aide d'un lacet que l'on serrait et on y ajoutait au talon des crampons de fer pour ne pas glisser sur la glace.

Ces traversées en canot étaient le seul moyen que l'on avait durant l'hiver pour communiquer avec le monde extérieur. On traversait du bétail, de la marchandise; on traversait pour aller chercher le médecin, transporter les malades ou aller chercher les morts qui revenaient dans leur tombe. Ces traversées étaient tellement entrées dans les mœurs, que l'on ne craignait même pas, à cette époque, d'aller simplement veiller à Montmagny.

Lorsqu'il y avait urgence et mauvais temps, ces traversées étaient parfois très périlleuses et le docteur Cloutier du Cap St-Ignace nous a laissé une description de l'un de ses voyages. L'événement eut lieu le 26 janvier 1925. Voici comment le docteur Cloutier nous raconte cette épopée:

«Le dimanche, 26 janvier, nous nous éveillâmes par un froid de 16 degrés sous zéro. Toute la nuit, le vent avait fait rage et, le matin, il courait du nord-ouest à 35 milles à l'heure, charroyant du froid et une neige fine et piquante qu'il arrachait à la surface glacée pour nous en cingler le visage.

Frileusement emmitoufflés dans nos manteaux de fourrures, nous revenions de la basse messe, face au vent, presque au pas de course.

Je disais justement à ma femme: Fasse le ciel que je ne sois pas obligé de faire de longues courses aujourd'hui. C'est un temps périlleux! A peine avais-je formulé ce souhait, que nous aperçûmes à quelques cents pas venant à notre rencontre, un groupe de quatre hommes tout couverts de glace et de frimas, que nous reconnûmes aussitôt à leurs accoutrements.

— Les gens de l'Île-aux-Grues! nous écriâmes-nous, ma femme et moi, au comble de la surprise.

Longues bottes de bœuf avec jambières en veau, étroitement serrées aux genoux. De lourds grappins en fer forgé, solidement attachés à leurs pieds par des courroies de cuir. Dans leurs bottes, s'enfoncent des salopettes en grosse toile brune ou noire. Ce gros tissu serré coupe bien le vent et l'eau y glisse comme sur le dos d'un canard.

Un court gilet de cuir ou un «*makinaw*», endossé par dessus plusieurs chandails, habille leur torse. Enfin, leur tête est encapuchonnée dans des bonnets à oreillettes, ou bien sous de chaudes calottes de fourrures.

Ce matin, ces hommes ont toute la partie supérieure du corps couverte de givre. On croirait qu'ils portent une riche toison de duvet blanc. Quant à leurs salopettes et à leurs chaussures, vous diriez qu'elles ont trempé dans un bain de cire.

Lorsque vous rencontrez un groupe d'hommes accoutrés de la sorte, vous avez affaire à un équipage de canotiers. Vous n'avez pas à vous y tromper.

Une chose sur laquelle je n'avais pas à me tromper non plus, c'était sur le but de leur voyage. Pour avoir bravé une température pareille, ces gens venaient sûrement au docteur pour un cas urgent. Aussi je ne fus nullement surpris quand je vis celui qui semblait leur chef, se diriger vers moi. Sans autre préambule et de l'air d'un homme qui émet une énormité et qui s'en rend compte: Docteur, nous venons vous chercher pour l'île.

— Mais, repartis-je, vous badinez ou vous êtes fous. Croyez-vous que je vais aller à l'île par un temps pareil?

Emile, (car celui qui me parlait était Emile Gagné, un brave) me répond sur ce ton un peu traînant particulier aux gens de l'île: Il le faut, Docteur! Nous sommes bien venus, nous autres, vous n'aurez pas pire que nous.

Que répondre à cela? Quatre hommes, sans aucune rémunération, par pur dévouement, venaient peut-être de risquer leur vie pour un des leurs, et moi, j'allais hésiter à les suivre?

— Pour qui est-ce que vous venez? demandais-je, après quelques moments de réflexion. — C'est pour la même femme que l'autre fois, il y a quinze jours. Elle a rechuté. Hier, elle avait cent-six degrés de fièvre. C'est M. le curé qui a pris sa température. Il faut venir, elle veut vous avoir, sans faute.

Je fais la part de l'exagération: 106 degrés! Elle avait peut-être 104 degrés. C'était évidemment, un cas sérieux d'infection puerpérale. Une pauvre petite femme, mère de quatre enfants, que j'avais accouchée, il y a deux semaines, et qui avait fait une grande hémorragie. Certes, son cas devait être grave, peut-être même désespéré. Mais peut-être aussi pourrais-je la sauver.

— C'est bien, j'irai, décidai-je brusquement. Le temps de déjeuner et de me gréer. Ce ne sera pas long.

Emile exulte. — Comme ça, je peux aller dire à mes compagnons que c'est décidé, que vous venez? Ceux-ci étaient entrés chez mon voisin, parce qu'ils s'étaient gelé le visage et qu'ils ne vou-

laient pas que je m'en aperçoive de peur que cela me dissuade d'entreprendre le voyage.

— Prenez votre temps, ajouta Emile, car il nous faut attendre le montant, et ce ne sera pas avant dix heures, qu'on pourra se lancer.

Je pris donc un bon déjeuner: pâté à la viande, cretons gras, café chaud, enfin tout du bon combustible pour chauffer la fournaise. Puis toute la maisonnée se met en frais de me trouver ce qu'il faut pour m'équiper contre le froid. On m'apporte chandails, foulards, grands bas de laine, gants, mitaines et enfin mon gros manteau en étoffe du pays, doublé de chat sauvage. Mes canotiers sont là maintenant qui attendent l'heure du départ, en tirant des rispotes.

Les gens des rangs qui se sont hasardés à venir à la grand'messe et qui se sont rendus à mon bureau, se demandent si nous ne sommes pas une bande de fous. La mer est comme un fourneau, disent-ils, et il vente une tempête, puis le froid brûle. Ils nous regardent comme s'ils se disaient: «Regardons-les bien, ceux-là, c'est peut-être la dernière fois que nous les voyons!»

Mon chien Jackie est évidemment inquiet. Il tourne autour de moi et semble demander: «Emmène-moi.» Je lui dis: «Non, non! tu ne viendras pas. Il faut que tu restes pour garder Maîtresse!» Alors il va se coucher dans son coin, apparemment satisfait de la mission que je lui confie. Il me regarde de ses bons yeux bruns, et les oreilles à pic, il semble me dire: «Sois tranquille, tu peux compter sur moi.»

Enfin, neuf heures et demie. J'embrasse ma femme et mes filles. Je leur dis: «Si je ne reviens pas ce soir, ne soyez pas inquiètes. Nous ne braverons pas les temps pour revenir.» Mes hommes prennent ma valise et nous nous dirigeons vers le fleuve à la file indienne. Il fait soleil, mais la poudrerie nous empêche de voir devant nous à plus de cinquante pas.

Nous suivons d'abord un chemin de ferme peu fréquenté pendant un quart de mille, puis nous voilà en plein champ, la neige aux genoux. Le vent

ferraille, mais nous l'avons de côté. La rude marche nous empêche de trop ressentir les atteintes du froid.

Nous arrivons bientôt au petit cap qu'il nous faut contourner au nord de celui-ci, à un quart de mille sur les battures. Il nous faut faire vent devant assez longtemps. Le vent est tellement froid que nous avançons avec peine. Mes hommes plus agiles me devançant, je les suis à distance. Enfin j'aperçois le canot. Les hommes l'entourent et avec leurs gaffes, ils le frappent à tour de bras. C'est pour le déglacer. Le mât est monté, la voile entourée autour. Notre canot a quatorze pieds de long. C'est une solide embarcation. Toute bordée en chêne, pesant cinq ou six cents livres. Sa quille est ferrée d'une lisse en acier de huit pouces de large au centre, allant en se rétrécissant vers les extrémités. Le canot se termine en pince à chaque bout.

Embarquez, Docteur!

Je m'installe sur un banc volant. Puis les canotiers, deux chaque côté, emportent l'embarcation au pas de course. Arrivés à l'eau, ils constatent avec désappointement que la mer est encore en plein baissant. La glace charrie rapide sous le vent. Pas moyen de se lancer. Avec ce gros sorouest et le courant, nous irions frapper l'Île-aux-Oies. Nous devons nous résigner à attendre le montant. Dans l'intervalle, pour ne pas geler sur place, il nous faut danser et courir autour du canot. Et cela pendant près d'une demi-heure. Nous ressemblons à de véritables marionnettes. Nous ne pouvons malgré tout nous empêcher de rire de nos pantomines. Enfin, le courant arrête. Emile donne l'ordre d'appareiller. On déferle la voile, met le « balestron »; je prends place en avant du timonier et on se lance dans le « frasis »: Une bande de fausses glaces empilées sur une largeur de cinquante pieds entre les remparts et l'eau. Le canot s'immobilise. Amédée Coulombe (gaillard bien connu à l'Île-aux-Grues) se jette en dehors du canot. Il enfonce jusqu'aux genoux dans cette glace friable; les deux pieds dans cette eau glacée, il essaie de tirer. Malgré tous ses efforts, il ne peut réussir à l'avancer d'un pouce.

Les points d'appui lui manquent. Les autres canotiers essaient en vain de prendre pied dans ce «frasis». Emile s'efforce avec son aviron ferré de pousser de l'avant, mais son aviron enfonce là-dedans comme dans du beurre. Le vent souffle dans la voile, à tout briser, mais le canot s'obstine à rester immobile.

— Roulons! roulons! le canot gèle!... Alors tous embarquent et impriment au canot un mouvement de roulis.

Celui-ci avance de quelques pouces. Amédée se jette de nouveau en dehors pendant que les deux frères Normand (Narcisse et Fénélon) prennent leurs lourdes rames ferrées qu'ils enfoncent dans la glace friable. Ils appuient de toutes leurs forces, tout en continuant de rouler le canot qui avance pouce par pouce. Nous n'avons plus que quelques pieds pour atteindre l'eau. Encore quelques efforts, et voilà l'embarcation dans son élément naturel. Je rends l'écoute à Fénélon. Les doigts commencent à me geler. Je frappe mes mains avec force sur les bords du canot et sur les bancs. La circulation du sang se rétablit. Le canot vogue. Un épais brouillard de lourdes vapeurs nous enveloppe. L'équipage est impuissant à choisir sa route. Il faut s'en rapporter à son flair et à la Providence! Nous tombons dans un champ de glace fine, un pouce et demi d'épaisseur. Amédée saute à cheval sur l'avant, les jambes en dehors du canot, s'agrippant des mains à une barre; il casse la glace avec ses pieds, pédalant à reculons. C'est une rude besogne qu'il doit remplir pendant plusieurs minutes. La glace devient plus résistante. Amédée se jette de côté, marche sur cette glace qui cède à chaque pas, tire le canot en avant et recommence sans cesse cette manœuvre. La glace s'épaissit davantage. Un autre homme court en avant, se jette à son tour en dehors, empoigne l'autre bord et à eux deux, ils soulèvent l'étrave qui retombe et s'ouvre un chemin dans le champ de glace. Amédée avec son aviron ferré pousse de son côté, tout en guidant la marche de l'embarcation. Narcisse Normand, tantôt avec sa rame, tantôt

avec sa gaffe, fait aussi sa part. On m'a remis l'écoute.

— Tu te gèles, Médée! Et celui-ci doit s'arrêter quelques instants pour se frictionner vigoureusement. Un peu après, c'est Emile qui se gèle. Il est tellement occupé à manœuvrer l'aviron qu'il doit se faire frictionner par moi.

Enfin, un trou d'eau. Tout le monde rembarque. Fénélon reprend l'écoute qui veut glacer sur le banc. — «Fais attention à l'écoute Fénélon! Tiens-toi prêt, ordonne Emile, car le vent est terrible.» Et comme on ne voit pas à vingt-cinq pieds à cause du brouillard, on ne sait pas l'étendue du trou qui peut être immense et la mer devenir très mauvaise.

Amédée fait la vigie; attentif, il veille en avant. Fait qui indique bien que le moment est grave, c'est qu'on entend plus sa gueule. Lui qui a la réputation d'avoir la langue la mieux pendue de toute l'île, il reste coi. Il n'a pas trop de temps pour veiller aux morsures du froid et sur ce qu'il peut apercevoir en avant. Tout à coup, il jette un cri: «Une banquise arrive!»

Le canot se cabre pendant que Médée et Narcisse Normand sautent sur la glace et le halent. Emile jette son aviron au fond du canot et tous deux sautant de banc en banc, courent rejoindre leurs compagnons sur la banquise et leur aident à hisser le canot.

Là on s'arrête quelques instants pour reprendre haleine et scruter l'horizon, voir un peu où l'on en est. Le haut du temps s'est éclairci, le soleil brille à travers la poudrière. On distingue la cime du petit cap, le clocher de l'église de Cap-St-Ignace et les montagnes du sud. Au nord, encore rien; on n'est pas encore à mi-traverse. Ils repartent en courant, traînant le canot sur une neige rude qui crie sous les bottes. Les pieds me gèlent. J'arrête mes hommes: «Laissez-moi marcher un bout, je gèle.»

— Prenez garde de vous mouiller, Docteur, tenez-vous bien sur le bord du canot. Ne lâchez pas, et si ça écrase, jetez-vous dedans.

Je cours ainsi quelques minutes. Je me sens réchauffé et je saute sur mon banc. Une nouvelle pièce d'eau. —Attention! Sautez au milieu!

Le canot, comme un bolide, entre de nouveau dans l'élément liquide, et dans la vapeur d'eau qui nous enveloppe comme un manteau féérique et nous recouvre de givre.

Puis, encore de la mauvaise glace qu'il faut casser à deux hommes; le vent augmente, la voile se durcit. Tout à coup le balestron vole en trois bouts, et la brise l'emporte sur la glace... Bonjour Mike!

La peinture bat maintenant au vent. Il faut l'attacher au mât, et c'est Médée qui, les doigts à demi gelés, se charge de la besogne. On se remet en marche. La glace devient très épaisse et lisse. Cette glace porte le canot. Les hommes sautent en dehors et ont toute la peine du monde à retenir et à suivre l'embarcation qui fuit sur cette surface unie, poussée par un vent de trente milles. Leurs grappins font office de freins. Puis, un autre trou d'eau, très grand celui-là. Tout le monde est attentif. La mer grossit et devient mauvaise. On doit être aux approches du Banc (Le Banc de Beaujeu). Amédée est à son poste, l'œil perçant.

— Guette la cage (Bloc en ciment qui supporte une lumière près du chenal) crie Emile. Attention à l'écoute, toi, Fénélon! Elle n'est pas gelée, là? Emile a conscience qu'il a entre ses mains la vie de cinq personnes. Un faux mouvement, une distraction, peut nous faire embarquer une mer; et qui sait? Il n'a plus même le temps de surveiller ses joues qui blanchissent. Le brouillard est plus dense que jamais, le froid prend le dessus.

— Je ne vois pas venir les mers, nous dit Emile. Soyez prudents, tenez bien le milieu du canot. Et toi, Médée, guette la cage.

Tout à coup, celui-ci crie: «Je vois l'île!» Encore quelques minutes de cette course dans l'inconnu, puis de nouveau la voix de Médée perce le brouillard: «Une banquise arrive!» De nouveau le canot est hissé. Seraient-ce les remparts? Non, c'est une batture en dérive. Les hommes s'arrêtent

pour s'essouffler un brin et cherchent à savoir où ils sont. Leur investigation les satisfait. Ils ont la certitude d'être peu éloignés de l'île. De plus, nous ne sommes pas trop bas. Si le vent nous pousse vers l'est, le courant nous remonte d'autant.

Enfin, on se remet en marche. Cette batture est large, hérissée de glaces entassées en tous sens. Et vous vous demandez comment vos hommes réussiront à tirer leur embarcation à travers tous ces embarras? Mais la vigueur de leurs bras et leur courage viennent à bout de tout. Si le canot résiste, nous les voyons s'arc-bouter et tous de s'écrier: «Ensemble, là!» et sous l'effort combiné, le canot décolle.

Encore un trou d'eau. On s'y jette bravement. Après une course de cinq minutes, sous la rafale, une légère éclaircie nous laisse voir distinctement un arbre. «La Pointe!» s'écrie Médée. Et quelques minutes plus tard: «Les Remparts! Emile!»

Emile cherche un endroit propice pour accoster, puis nous touchons aux remparts. Médée, d'un bond, les escalade. On lui jette la «bosse» (longue amarre attachée à l'avant du canot), pendant que Fénélon enlève la voile.

— Débarquez, Docteur, et rendez-vous aux maisons en suivant le plein. Ils m'aident à escalader la glace. Je leur donne un coup de main pour y haler leur canot, et pendant qu'ils le traînent à terre, je m'achemine avec peine vers les habitations où nous arrivons à midi et demie, exactement trois heures après notre départ.

Médée a repris son entrain. Il a toute la face gelée, mais cela ne lui enlève pas l'appétit, et comme il trouve ici une table bien mise, il s'y assied sans cérémonie et se «cale» un bon dîner.

Quant à moi, après m'être réchauffé, je me fais conduire en «carricole» chez ma malade, deux milles plus loin.

Pour dire vrai, je n'ai pas eu grand envie de revenir ce jour-là. La tempête et le froid continuèrent tout l'après-midi, et comme je connais et que j'estime

la franche hospitalité des habitants de l'île, j'ajour-
nai volontiers mon retour au matin.

Le lendemain, un nouvel équipage commandé par
Emile Vézina, nous prenait à la «Lumière» pour
nous déposer au «vieux Moulin,» à l'Anse-à-Gilles.
Nous avions le baissant et le vent d'ouest. Le
temps était clair, de sorte que nous sommes
revenus tout le temps à «l'eau clair.» Nous avons eu
un heureux retour.

Et comme les peuples heureux n'ont pas d'histoire,
il en est de même des voyages*.

La vie sur ces îles était rude et difficile; l'argent
était rare et soigneusement ramassé quand il s'en pré-
sentait. Malheureusement, les insulaires ne furent pas
toujours heureux dans leurs placements et c'est ainsi
qu'à peu près \$75,000.00 provenant de tous ces
petits magots, disparurent dans un mauvais placement:
celui des appartements Lafontaine (Le Claridge d'au-
jourd'hui). L'espérance de gros profits les avait
amenés à risquer ce qu'ils avaient amassé si difficile-
ment.

Le travail était une loi sacrée pour tout le
monde et on travaillait de «la barre» du jour jusqu'au
coucher du soleil. On était comme on le dit à
l'île: «des vaillants». On se couchait très à bonne
heure et les heures des repas étaient comme suit:
on déjeunait à 5 heures, on dînait à 10 heures et
on soupait à 17 heures.

On ne craignait pas de marcher; hiver et été,
on venait à pied des extrémités de l'île à l'église.

Les vêtements que l'on portait étaient presque tous
des vêtements fabriqués sur l'île et la description
faite en 1804 d'un noyé que l'on recherchait nous
donne un peu la sorte de vêtements que portaient les
hommes à cette époque!

«gilet de drap bleu, mince; veste de petite étoffe
gris-fer, pantalons de coton à voile, ceinture de

* Histoire du Cap St-Ignace, Richard Jos. Arthur.

cuir avec gaine servant à tenir un couteau pointu, lame large, manche de bois avec rivets; caleçons d'étoffe canadienne blanche; bottes canadiennes semelées en deux morceaux, dont l'un a été arraché dernièrement; chaussettes deux paires; une blanche et l'autre grise avec bouts blancs et le haut blanc aussi. Scapulaire du Mont-Carmel. Chemise de coton bleu, avec petite barre rouge entre deux petites barres blanches; corps de flanelle blanche, canadienne, cravate de laine noire, avec petites barres rouges.»

La religion était, sur l'île, très fervente et l'Eglise jouait un rôle important. Les visites de l'évêque étaient une grande cérémonie et on le transportait dans un carrosse tiré par deux chevaux dont le cuivre des attelages était frotté et brillait au soleil.

Les processions rehaussaient les fêtes religieuses ou étaient des moyens que l'on employait pour obtenir les bénédictions du ciel sur les semences, pour faire tomber la pluie ou l'arrêter.

Voici une description d'une cérémonie qui a eu lieu en 1880 lors de la bénédiction du tableau de St-Antoine de Padoue que l'on voit au-dessus du maître-autel.

Iles aux Grues, Jeudi 29 Juillet 1880.

«Aujourd'hui a eu lieu la bénédiction et installation du magnifique *Tableau* «St-Antoine-de-Padoue*», présenté par les citoyens de l'Isle, en témoignage de reconnaissance pour leur vénérable pasteur.

Le Rvd. Messire Plamondon, curé de la dite-paroisse de l'Isle muni des permissions de l'ordinaire, en date du 22, organisa conjointement avec l'élite de ses paroissiens, ce qui était nécessaire pour la cir-

* Ce tableau a été peint par Eugène Hamel. Un tableau semblable peint par le même artiste se retrouve dans l'église de Ste-Foy.

constance. L'Eglise avait revêtu ses ornements de fête, au clocher apparaissait un pavillon bercé par les vents, les allées de l'Eglise au presbytère s'étaient bondées de balises et d'oriflammes.»

La cérémonie commença vers les 8 $\frac{1}{2}$ heures: le clergé, croix en tête, se dirigea vers la galerie du presbytère où était exposé le Tableau, objet de la fête. La bénédiction fut donnée par le Rvd. Messire Trudel, supérieur du collège Ste-Anne, assisté des Rvs. Mess. Laliberté curé de St-Michel et Chs. Prévost-Diacre. Un chœur de voix exercées chanta l'hymne «Iste Confessor» durant que l'on emportait en triomphe le beau tableau; deux jeunes messieurs revêtus d'une rouge soutanelle et de longs surplis en dentelles, arrêtés par de larges ceinturons bleus, soutenaient les côtés du cadre, quatre jeunes personnes mises avec grâce en habits de lère communion, le front ceint d'une blanche couronne aux verts feuillages, tenaient en main de larges rubans blancs. C'est dans cette attitude que le pieux cortège se rendit au bas-chœur, aussitôt on s'empressa d'installer le tableau à l'endroit qu'il occupe aujourd'hui, au-dessus du Maître autel.

Suivit immédiatement la messe chantée par Messire Trudel également assisté des Mess Laliberté et Prévost remplissant les fonctions de Diacre et S-Diacre. Mrs Raphaël Boulet et Narcisse Normand citoyens respectables et distingués, remplissaient les fonctions de Thuriféraire et cérémoniaire. La messe des anges fut chantée avec un plein succès. Mrs Pierre Plamondon et Langlois chantèrent de magnifiques cantiques: présidait à l'harmonium Mlle Thivièrge institutrice de la grosse île.

A l'issue de la messe, le Rvd Ms. Laliberté, avec tout le mérite et l'éloquence des premiers prédicateurs adressa la parole aux nombreux spectateurs venus en foule de toutes les parties de l'Isle pour être témoins de l'une des plus belles et des plus imposantes cérémonies dont s'honore l'Eglise, et pour laquelle les habitants de l'Isle méritent nos plus sincères félicitations.

Un témoin et ami, Chs-Prévost Diacre.

Voici la description d'une autre procession faite, lors d'une grande sécheresse, le 15 juillet pour obtenir de la pluie.

«Après en avoir obtenu la permission de l'Ordinaire, vu la sécheresse qui brûle les grains et vu que la chrysomèle fait de grands ravages dans nos champs de pommes de terre, nous avons fait, ce matin, une procession extraordinaire. A six heures a.m. nous sommes partis de l'église en chantant les litanies des saints, puis des psaumes, les litanies de la Ste-Vierge, et nous nous sommes rendus au bout d'en haut de l'île, jusque sur la terre d'Ignace Gagné, et nous sommes revenus de même. De retour à l'église, nous avons chanté la messe de la Station (Rogations), et après la messe, nous sommes repartis en procession et nous sommes rendus au bout d'en bas, jusque vis-à-vis la maison de Raphaël Boulet en chantant à peu près les mêmes prières que dans la première partie. En revenant, nous avons récité le chapelet B.M.V. et chanté des psaumes; puis à une petite distance de l'église nous avons repris les litanies des Saints à Peccatores. Nous sommes rentrés à l'église à l'Agnus Dei, puis au pied de l'autel nous avons chanté les psaumes, les versets et oraisons qui suivent les litanies. A la messe nous avons annoncé une grand-messe solennelle pour demain, fête de N.D. du Mont-Carmel, aux mêmes intentions, et nous avons invité les paroissiens à se confesser et à communier à cette messe.

Juillet 16, 1881.

A la messe aujourd'hui, 35 à 36 personnes ont communié. Comme hier, il fait un temps très chaud; le ciel est sans nuage, un soleil de plomb nous brûle littéralement. Après l'évangile, j'exhorte les paroissiens à prier avec confiance. Il y a de la fumée qui sent la terre brûlée. — Dans l'après-midi, Frs. Lachaine, A.P. arrive de la Rivière-du-Loup, en bas, par le vapeur Clyde, et nous annonce que le feu fait des ravages en maints endroits, que des

bâtisses ont brûlé. Vers 3 ou 4 heures la fumée s'épaissit et cache le soleil; plus tard quelques gouttes de pluie vient de temps-en-temps nous annoncer que le bon Dieu a entendu nos prières, et vers 7 heures la pluie s'est mise à tomber en abondance, avec force éclair et gros tonnerre. — *Te Deum, landamus...*»

La consanguinité a toujours été un problème et le transfert de maladies héréditaires était redouté, mais l'amour n'obéissait pas toujours à la raison; nombre de mariages entre cousins eurent lieu à l'île et la plupart des gens sont parents les uns avec les autres.

Ils n'étaient pas exempts non plus de maladies épidémiques qui sévissaient dans le pays et dans son journal, l'abbé Plamondon, curé de la paroisse de 1875 à 1889, signale des cas de tuberculose et de scarlatine. Dans ce même journal, on voit aussi que plusieurs personnes âgées mouraient d'hémiplégie et d'artériosclérose. Heureusement, peu de femmes sont mortes d'accouchement; ce qui est assez remarquable avec une natalité aussi forte, mais on raconte des histoires bien tristes de femmes décédées jeunes en laissant de grosses familles.

On avait une foi immense dans le culte des âmes et on n'hésitait pas à attribuer à leur intervention tous les malheurs qui n'arrivaient pas. Cette coutume s'est transmise bien vivante et encore aujourd'hui, on fait en janvier une criée des âmes où l'on vend toutes sortes d'objets et qui rapporte un montant se chiffant aux alentours de \$2000.00

Tout ce que nous venons de décrire a persisté jusqu'à quelques décennies sans beaucoup de changement et l'on pouvait donner en exemple la vie de ces gens qui vivaient heureux et voici une description qu'en donnait Léon Trépanier dans «La Presse» du 24 septembre 1932. Monsieur Trépanier venait de passer la belle saison sur l'Île-aux-Grues et n'en revenait pas de la

«vie paisible, tranquille et agreste» que menaient les habitants de ces îles:

«C'est l'aisance parfaite, écrivait-il, et ça se voit quand on parcourt les deux îles. Les maisons et les bâtiments sont d'une structure solide et d'une propreté qui étonne. Le regretté monsieur Perron qui avait tant de misères à inciter certains cultivateurs dont les maisons bordent nos grandes routes provinciales, à embellir leurs maisons, aurait pu citer en exemple aux récalcitrants, les habitants de l'Isle-aux-Grues, si jaloux et si orgueilleux de leurs habitations.

«Quand un mendiant frappe à une porte on sait que c'est un «quêteux» qui a traversé de Montmagny, car il n'y en a pas sur l'île. Et on lui donne généreusement.

«Ce n'est pourtant pas que les familles ne soient pas nombreuses, car on ne trouvera pas, dans toute la province de Québec, une région où dans un rayon de territoire aussi restreint, on trouve un aussi grand nombre de familles nombreuses. Il n'est pas rare de trouver réunis autour de la table, avec le père et la mère, qui n'ont pas encore cinquante ans, quinze, seize et dix-huit enfants. Et tous en santé, nourris par le bon lait et le salin de la mer.

«Longtemps je ne pourrai oublier mes irruptions dans ces foyers où la joie bruyante des enfants, la bonhomie et l'accueil si bienveillant des parents, me faisaient regretter d'avoir à les quitter si vite.»

Le principal problème, à ce moment-là, était celui de la transmission des terres. La terre revenait à l'aîné et un jour le père devait lui céder son bien pour qu'il puisse, à son tour, prendre femme et élever une famille. Ceci s'appelait obtenir sa «maîtrise». Lorsqu'il existait encore plusieurs enfants non encore mariés au foyer, ceci posait de graves problèmes et c'est pourquoi plusieurs insulaires obtenaient leur «maîtrise» à un âge assez avancé. On comptait parfois plusieurs générations dans la maison et ceci

aurait pu causer beaucoup de frictions, n'eut été la pratique des vertus chrétiennes qui les avaient formés à la patience et à la charité.

Sur une famille de 18 enfants, comme un seul héritait de la terre, les autres restaient sur la ferme comme célibataires, épousaient une fille ou un garçon de l'île ou quittaient l'île pour aller s'établir en ville. On partait assez jeune sans trop de regrets, considérant la ville comme prometteuse de toutes sortes d'avantages et d'aisances qu'on n'avait jamais connus. On serait étonné de savoir le nombre de tous ceux qui sont allés fonder un foyer un peu partout dans la province de Québec et le nombre de ceux qui, dans leur généalogie, comptent un ancêtre de l'Île-aux-Grues.

Voici une description d'un acte de donation des terres:

«Donner, payer, fournir et livrer aux dits donateurs, leurs père et mère, annuellement, leur vie durant, la rente et pension suivantes, à savoir:
24 minots de blé de froment loyal et marchand du meilleur que la terre puisse produire;
la farine dans le grenier du dit donateur avec le son en provenant;
2 minots de beaux pois;
25 beaux choux pommés;
2 cents de beaux oignons;
1 minot de beau sel;
1 carton de poivre;
12 livres de sucre du pays;
5 pots de bon rhum;
2 pots de bon vin;
150 livres de bon lard;
6 livres de saindoux;
6 douzaines d'œufs;
1 quartier de bœuf ou de vache gras;
5 livres de bonne morue sèche;
et en plus fournir les dits donateurs de:
bonnes herbes potagères tant l'hiver que l'été;

5 pots d'huile à brûler;
 6 minots de patates;
 1 petit porc gras;
 tous ces articles tous les ans, plus sera obligé le
 dit donataire de donner et fournir au dit donateur,
 pour son entretien:
 3 aunes et demi de bonne étoffe du pays avec les
 fournitures nécessaires pour l'employer;
 4 aunes de bonne toile du pays;
 1 chemise de flanelle;
 3 paires de souliers de cuir tourné (bœuf ou vache)
 1 paire de bas
 1 paire de chaussons de laine,
 tous les articles ci-dessus tous les ans
 et en plus:
 1 chapeau commun tous les 3 ans et
 1 bonnet drapé tous les ans
 1 mouchoir de soie pour col tous les ans
 1 mouchoir de poche tous les trois ans
 1 sous-veste de cachemire tous les ans
 1 gilet
 1 paire de culotte de drap commun tous les quatre
 ans
 8 livres de bon tabac à fumer
 1 paire de mitaines de cuir tous les ans
 1 paire de bottes canadiennes bonnes et bien faites
 tous les 2 ans
 1 paire de souliers français tous les 4 ans.
 et pour l'entretien de la dite donatrice:
 4 aunes de petite étoffe belle et bonne
 1 châle propre et un autre commun
 1 mouchoir de poche
 4 aunes de belle et bonne toile du pays
 1 chemise de flanelle
 2 capines de Bazin garnies de dentelle
 1 paire de bas
 1 paire de chaussons de laine
 1 paire de souliers français
 2 paires de souliers de cuir tanné (bœuf ou vache)
 6 livres de bon tabac en poudre
 1 papier d'épingles
 1 mantelet d'indienne
 tous les articles ci-dessus tous les ans.

Sera tenu et obligé le dit donataire de fournir aux dits donateurs. A leurs besoins:

1 cheval capable avec voiture convenable suivant les saisons; lequel cheval sera logé, nourri, paccagé et soigné tant l'hiver que l'été par le dit donataire et par lui attelé et détellé et conduit si les donateurs l'exigent et par lui renouvelé en cas de mort ou le vieillissement le requerra.

De plus, une mère vache à leurs profits leur vie durant, laquelle sera logée, paccagée, hivernée, et soignée tant l'hiver que l'été par le dit donataire et par lui renouvelée en cas de mort ou le vieillissement le requerra, et aura le dit donateur le droit de loger dans l'étable du donataire, annuellement, la vie durant, une paire de bœufs et mettre sur le fenil tout le foin pour les nourrir ou le grain qu'il jugera nécessaire aux besoins et en plus aussi, une mère vache, le droit de la paccager dans les près du dit donataire et mettre dans l'étable le foin nécessaire pour la nourrir.

Se réservent les dits donateurs pour leur logement, la chambre du sud-ouest de la maison qu'ils occupent présentement avec le droit de se servir de la cuisine et de la cheminée, de la cave et du grenier de ladite maison conjointement avec le dit donataire. En plus, sera tenu et obligé le dit donataire de donner et fournir aux dits donateurs, annuellement, leur vie durant la quantité de 15 cordes de bon bois, fendu du printemps, scié et rendu au domicile du dit donateur prêt à mettre au poêle et en plus sera tenu et obligé le dit donataire d'avoir soin du dit donateur, père et mère, tant en santé qu'en maladie, de leur faire leur pain, blanchir leurs hardes et linges de corps les faire et les raccomoder, traire leurs vaches, aller quérir le curé et le chirurgien en cas de maladie, entretenir leur lit de draps et couvertes et leur table de nappes proprement, et généralement tout soin et secours manuels qui leur seront demandés par les dits donateurs, les père et mère.

En plus, sera tenu et obligé le dit donataire de donner et fournir et livrer à Jean-Baptiste, Nicolas, Marie-Claire, Michel, Marie-Lucie, Antoine, Louis, Marie-Sophie, ses frères et sœurs à chacun

d'eux et d'elles une mère vache et deux mères brebis et la somme de 10 Chelins courants à leur majorité et pourvus par mariage et à Marie-Geneviève, épouse de Charles Fortin, aussi la somme de 10 chelins courants (cette dernière ayant reçu d'avance ces présentes, une mère vache et deux mères brebis). Advenant le décès des donateurs, sera tenu le donataire de les faire inhumer avec chacun, un service ordinaire et leur faire dire et acquitter, dans l'an de leur décès, chacun le nombre de 12 messes basses de «requiem» pour le repos de leur âme.

En plus sera tenu et obligé de chauffer, éclairer et soigner Marie-Sophie, leur jeune sœur comme lui jusqu'à l'âge de 18 ans; celle-ci travaillant au profit du donataire suivant ses forces et capacités.

Comme vous le voyez, il y avait tout ce qu'il fallait pour forcer la bonne entente entre le donateur et le donataire. Il semble que ces contrats étaient plutôt une garantie contre la mésentente et ils n'étaient guère appliqués. En pratique, chacun continuait de vivre comme auparavant sauf que la «maîtrise» après la donation était entre les mains du fils et de sa femme. Les vieux parents se retiraient dans un coin de la maison où, ils se faisaient, à l'aide de cloisons, un espèce de petit logement que l'on défaisait après leur mort, quitte à le refaire plus tard lorsqu'une autre génération prenait la relève.

Malheureusement, le progrès a amené, en peu de temps, sur l'île des transformations qui effacent petit-à-petit les traits de ce passé. Parmi les causes de ces changements, mentionnons: l'électricité, la mécanisation des fermes, le téléphone, la télévision, l'arrivée des automobiles, le chauffage à l'huile et tout récemment les motos-neige. Les insulaires arrivent à peine à payer les comptes d'engrais chimique, d'huile, de gazoline et de tous ces produits de l'industrie qu'ils doivent acheter. Les annonces faites à la télévision ont fait que les gens de l'île suivent la mode et con-

somment les mêmes produits que le citadin. L'argent se fait plus facilement, mais s'écoule aussi plus facilement. Heureusement les pensions de vieillesse, les allocations familiales, l'assistance sociale et l'assurance chômage déversent sur l'île des sommes importantes qui aident à défrayer le prix de toutes ces nécessités nouvelles.

De même le transport s'est modernisé. On ne traverse presque plus en canot et on prend l'avion. Il existe un va et vient important entre l'île et la terre ferme. Le transport sur l'eau s'est également amélioré et il y a une goélette et des bateaux de plaisance qui font des traversées nombreuses entre l'île et la terre ferme. Le nombre de résidents étrangers augmente et le tourisme se développe rapidement. Beaucoup de jeunes y viennent pour des camps de vacances et les adultes d'un peu partout font la découverte de cette île enchantée. Il existe deux auberges: l'auberge des Dunes et l'auberge de l'Oie blanche qui offrent aux touristes des accommodations qui n'existaient pas autrefois.

On peut regretter ces changements assez brusques, car ils risquent d'être fatals à cette petite population plusieurs fois séculaire, mais comment résister à ce qui se produit également dans les autres parties de la province et à ce que l'on appelle aujourd'hui le PROGRES. Reste à savoir si l'on entend par ce mot plus HEUREUX

FILS ILLUSTRÉS DE L'ÎLE-AUX-GRUES

Plusieurs grands hommes ont vu le jour à l'Île-aux-Grues. Les plus illustres sont sans contredit Mgr Charles-François Baillargeon et son frère l'Hon. Pierre Baillargeon.

Mgr C.-F. Baillargeon naquit à l'Île-aux-Grues le 25 avril 1798, du mariage de François Baillargeon

et de Marie-Louise Langlois. Ordonné prêtre le 1er juin 1822, il fut vicaire à St-Roch, Québec, curé de St-François de l'Île d'Orléans, de Château-Richer et de l'Ange-Gardien, puis de la cathédrale de Québec. En décembre 1850 il était nommé évêque de Tloa et coadjuteur de Québec. Consacré à Rome le 24 février 1851, il devint archevêque de Québec le 28 août 1867 et mourut le 13 octobre 1870. Ses ordonnances synodales et épiscopales font encore autorité.

Son frère Pierre, devait lui aussi, illustrer sa terre natale. Né à l'Île-aux-Grues le 8 novembre 1812, il étudia la médecine aux Etats-Unis où il reçut son doctorat en médecine de l'université Harvard en 1840. Nommé membre du Sénat canadien en 1874 pour remplacer l'Hon. P.-J.-O. Chauveau, démissionnaire, il mourut le 15 décembre 1891.

Un autre fils illustre de l'Île-aux-Grues est monsieur l'abbé Charles-François Painchaud, fondateur du collège de Ste-Anne. La maison où il a vu le jour existe encore et est habitée par monsieur Joseph Painchaud.

**MONUMENTS ET SITES
HISTORIQUES**

SITES HISTORIQUES

I — *La grosse Ile-aux-Oies*

- a) Manoir de monsieur Dupuy
- b) Chapelle de l'Ile-aux-Oies
- c) Le rocher appelé Hôpital
- d) La croix plantée par les religieuses en 1714

II — *La petite Ile-aux-Oies*

- a) Manoir de monsieur Bécard de Grandville

III — *Ile-aux-Grues*

- a) Pavillon de chasse de monsieur de Montmagny
- b) Manoir actuel de l'Ile-aux-Grues
- c) Les deux moulins à moudre

MANOIR DE MONSIEUR DUPUY

Ce manoir était situé sur la grande Ile-aux-Oies, probablement à l'endroit où monsieur Moyen avait commencé le défrichement; c'est-à-dire sur la partie occidentale de l'île.

En 1713, lors de leur voyage, les religieuses logèrent dans ce manoir et comme l'écrivait l'annaliste de l'Hôtel-Dieu: «Nous visitâmes les environs du manoir, les granges, les étables, les fontaines et le jardin». Elles notèrent des groseilles près du bois à Grêlon.

Le manoir, apparemment, ne fut pas détruit lors de la conquête de Québec. Il ne semble pas que les Anglais, qui avaient débarqué sur l'Ile-aux-Grues, aient poussé leur dévastation jusqu'à l'Ile-aux-Oies, car lors de l'incendie de 1764, qui avait été allumé par un chasseur, on dit bien que toutes les habitations furent détruites sauf le manoir. Par conséquent, le manoir était encore debout à ce moment-là. Par contre, lors de la visite de 1809, les religieuses ne parlent pas du manoir, mais plutôt de la résidence.



Vieux four à pain en ruine





Four à pain

L'Eglise





Les prairies naturelles

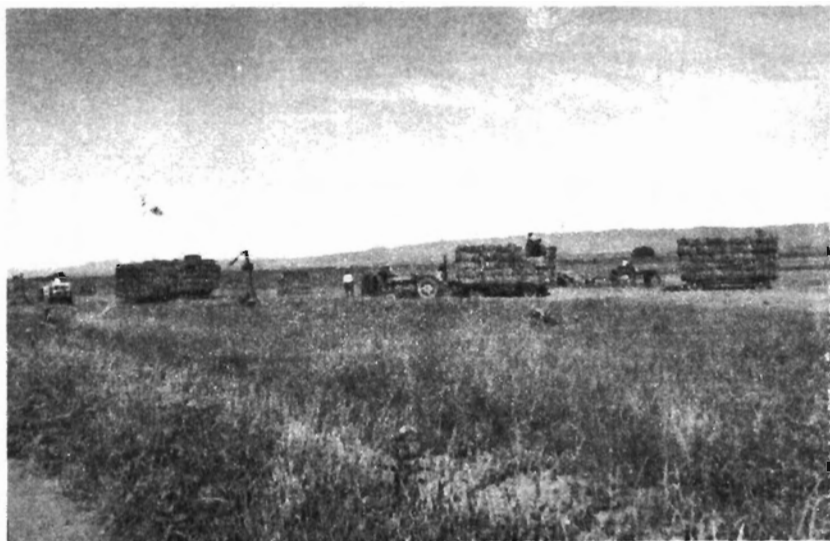


La
madone



Les champs





La période des foins



CHAPELLE DE L'ÎLE-AUX-OIES

Bien que l'on ne sache pas en quelle année fut bâtie cette chapelle, elle a certainement existée, puisque nous savons qu'elle fut incendiée le 5 juin 1764 avec les autres bâtiments.

La révérende mère Godefroy de Normandie, lors de sa visite sur l'île en 1809, raconte ce qui suit:

«Nous avons vu sur une colline l'emplacement de la chapelle qui pouvait avoir 20 pieds sur 30 ou 40 pieds. Cette chapelle était érigée sur un rocher qui faisait face à la côte du sud vis-à-vis les prairies naturelles qui réunissent la grande Ile-aux-Oies à la petite Ile-aux-Oies et à peu de distance en haut du rocher de l'hôpital.»

En 1911, fut érigé un monument pour marquer l'endroit de cette chapelle.

Une autre chapelle fut construite en 1937. Cette chapelle fut bénie en septembre 1937 par le cardinal Villeneuve en présence d'un certain nombre d'invités: Mgr Alfred Paré, P.D., aumônier de l'Hôtel-Dieu de Québec, Mgr Eugène-K. Laflamme, P.A. curé de Notre-Dame de Québec, Mgr Arthur Faucher, P.D., monsieur le chanoine Edgar Chouinard, procureur de l'Archevêché, monsieur l'abbé Maurice Proulx, professeur à l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, monsieur l'abbé Bruno Desrochers, secrétaire de son Eminence, le Commandeur Achille Pettigrew, monsieur Armand Corriveau, camérier,

monsieur le docteur Emile Fortier, monsieur le Capitaine Renaud Lemieux, le capitaine A. Leclerc et messieurs Emile, Jacques et Pierre, fils du docteur Fortier.

Cette chapelle, d'après ce qu'on peut en juger par les ruines actuelles, était une construction de bois et n'avait aucune beauté architecturale. Elle n'avait, non plus, aucune solidité car aujourd'hui la couverture est partie et seules des fenêtres cintrées peuvent faire penser à la destination de cette construction.

Le temps et les intempéries finiront par faire disparaître les restes de cette dernière chapelle. D'ailleurs, elle n'a plus sa raison d'être, car il ne reste plus de population et une seule ferme est occupée, celle où monsieur Gilles Sarault élève des Charollais.

LE ROCHER APPELÉ «HÔPITAL»

Voici la description qu'en avaient faite les religieuses et qu'on retrouve dans les «Iles du St-Laurent» de Damase Potvin, dans «L'Histoire de l'Hôtel-Dieu» de l'abbé Henri-Raymond Casgrain et dans «L'Histoire de l'Ile-aux-Grues» de Béchard.

Cette description charmante fut écrite en 1714 par la mère Juchereau de St-Ignace de l'Hôtel-Dieu.

«Pendant notre séjour en ce lieu, on nous montra tout ce qu'il contenait de rare. Nous nous promenions en différents endroits fort agréables; mais ce qui nous parut le plus singulier, c'est un gros rocher, qui de tout temps a été nommé l'Hôpital, parce qu'aussitôt que les chasseurs ont blessé une outarde ou quelque autre oiseau, ils s'envolent sur ce rocher, comme à un asile, où ils trouvent du soulagement: ils ont là effectivement de petites commodités, où l'on croirait que l'art a plus de part que la nature. On y voit quantité de bassins de toute grandeur, creusés dans le roc: l'eau de la marée s'y conserve, le soleil l'échauffe et ces petites bêtes s'y baignent à leur plaisir. Quand elles veulent peu d'eau, elles choisissent un petit bassin; quand elles en souhaitent davantage, elles vont à un plus grand, elle se couchent sur ces pierres chaudes. Il y a aussi de la mousse, où elles peuvent se rafraîchir. Nous y trouvâmes plusieurs outardes malades ou blessées. Elles nous reconnurent apparemment pour des Hospitalières,

car nous ne leur firent point peur. Nous montâmes jusqu'au haut de cet hôpital, d'où l'on découvre une grande mer. Nous ne passâmes aucun des jours de notre résidence en ce pays sans y aller prendre quelques heures de récréation.»



LA CROIX

Cette croix avait été plantée par les religieuses lors de leur voyage en 1714 à l'Ile-aux-Oies.

Voici la description de cette cérémonie:

«On se rendit ensuite en procession sur une colline du voisinage, d'où l'on découvre les divers points de vue de l'Ile. Une grande croix y avait été préparée d'avance qui fut bénite et plantée solennellement, tandis que les religieuses faisaient retentir les airs du chant des psaumes et des motets de l'office divin.

Sur le croisillon de cette croix avait été posée une petite niche dans laquelle on plaça une statuette de la Sainte-Vierge, comme un témoignage de la Consécration publique de l'Ile à la Mère de Dieu. On fit ensuite l'adoration de la croix avec les cérémonies qu'on observe à l'Hôtel-Dieu le vendredi Saint»

Bécharde dans son «Histoire de l'Ile-aux-Oies», ajoute ce qui suit:

«Une autre croix a été plantée au même endroit, dit-on, en remplacement de celle dont parle la sœur hospitalière, l'historienne de ce voyage.»

MANOIR DE MONSIEUR BÉCARD DE GRANDVILLE

L'histoire rapporte que pour être plus près de son compagnon d'armes, monsieur Bécard de Grandville avait construit son manoir sur la petite Ile-aux-Oies, tandis que monsieur Dupuy avait construit le sien sur la grande Ile-aux-Oies. C'est ce que nous sommes en droit de croire d'après les aveux et dénombrements de 1725 et 1739.

Monsieur Bécard de Grandville s'était construit sur la petite Ile-aux-Oies un manoir en pierre de 35 pieds de longueur sur 25 de largeur. Il possédait en outre une grange de 60 pieds par 20, une étable, une écurie en pierre de 80 pieds sur 25 pieds et une bergerie de 25 pieds sur 16 pieds. Ces derniers bâtiments étaient couverts en paille.

Il avait aussi probablement continué le défrichement entrepris par monsieur de Montmagny sur l'Ile-aux-Grues, car il possédait une maison sur cette île, en pieux, de 30 pieds de long sur 20 pieds de large, une grange, 40 arpents de terre labourable et 80 arpents de prairie, et comme nous l'avons vu plus haut, il avait établi un certain nombre de censitaires qui s'étaient joints à lui.

Après quelques années de défrichement, monsieur Bécard de Grandville quitta la petite Ile-aux-Oies pour reprendre le métier des armes et sa famille s'établit à Québec.

Cependant, un de ses fils vint résider, en 1731, au manoir de la petite Ile-aux-Oies et ceci a donné lieu à la légende du prisonnier ou de l'aliéné que

James Lemoyne a raconté dans ses «Légendes du St-Laurent» et que Béchard a repris dans son «Histoire de l'Île-aux-Grues». Voici les faits historiques.

Le 3 septembre 1723, le fils aîné de monsieur Bécard de Grandville, Pierre Bécard, fils, cédait tous ses droits à son frère Paul et à sa sœur Geneviève, à la condition qu'ils veillent à son entretien et à celui de sa mère, qu'on lui donne annuellement 20 livres, qu'on lui fasse chanter un service le jour de ses funérailles et un autre à l'anniversaire de son décès.

Après la mort de sa mère survenue en 1731, il se retira avec sa sœur Geneviève au manoir de la petite Île-aux-Oies où il mourut le 5 janvier 1750 à l'âge de 67 ans. Il y était demeuré 19 ans apparemment dans la plus grande solitude. Il fut inhumé à St-Thomas le 13^{ième} jour du même mois. Monsieur Maisonbasse qui fit l'inhumation dit que le retard fut causé par les glaces qui rendaient la traversée trop périlleuse pour s'aventurer sur le fleuve.

Il n'y a aucun doute que ces faits historiques sont troublants:

Pourquoi avait-il fait don de ses biens?

Pourquoi s'était-il enfermé avec sa sœur pendant 19 ans dans un endroit si éloigné?

Pourquoi a-t-il été enterré à St-Thomas et non à Québec comme tous les autres membres de la famille?

Comme le dit Pierre-Georges Roy, le fait que toutes les fenêtres de leur maison construite en pierre étaient fortement grillées et qu'ils devaient éloigner de leur île les étrangers qui voulaient venir faire la chasse il n'en fallait pas plus pour faire naître une légende de prisonnier qui fut amplifiée et dénaturée au cours des années. Quoiqu'il en soit, ce manoir ou cette prison a existé et voici les témoignages qui peuvent aider à en localiser les ruines.

Bécard (Histoire de l'Ile-aux-Grues)

«La prison de l'aliéné occupait un site placé à 40 pieds au sud-ouest de la maison occupée par Elzéar Lecompte sur la petite Ile-aux-Oies et on en voyait encore les ruines il y a 25 ans. Les pierres de ce donjon ont servi à d'autres bâtisses et on a eu toutes les peines du monde à détruire cette relique d'un autre siècle tant en était solide la maçonnerie. Monsieur Daniel McPherson et son fils en ont vu les murs debout qui mesuraient 26 pieds par 20 pieds, et les fenêtres étaient petites et garnies de barres de fer comme une fenêtre d'une prison.»

James Lemoyne (Les légendes du St-Laurent — 1898)

«Dans ma jeunesse je me rappelle avoir vu des fondations en ruine du manoir de monsieur de Grandville. Ce manoir était situé «on the loftiest ridge of the little Goose Island». Il existait de solides poutres enfouies dans le sol jusqu'à quelques verges de l'habitation actuelle de Téles. Lapière, le fermier des Lemoyne et il doit encore exister dans le sol des restes de maçonnerie.»

Près de la petite montagne qui porte le nom de «Montagne de Bécard», il existe une petite anse utilisée comme un lieu de débarquement lorsque, dans les premiers jours, les Français remontaient le St-Laurent en longeant le Cap Tourmente et en suivant le chenal du nord; le chenal du sud était considéré comme étroit et dangereux à cause de ses battures.

Des fouilles permettraient probablement de remettre à jour les fondations du manoir de monsieur Bécard de Grandville.

MANOIR DE MONSIEUR DE MONTMAGNY

Monsieur Béchard dans son «Histoire de l'Ile-aux-Grues» écrivait:

«Monsieur de Montmagny était passionné pour la chasse et il se rendait souvent sur son Ile-aux-Grues, où il avait fait bâtir non pas un manoir, mais une simple cabane située sur le site occupé aujourd'hui par la résidence seigneuriale.»

Monsieur James Lemoyne de son côté a écrit dans «Les légendes du St-Laurent»:

«Les bâtisses qui forment un pâtre de maisons appelé «Manoir seigneurial» dans lequel on peut encore voir la cheminée et le foyer du gîte qui servait au gouverneur-chasseur.»

MANOIR ACTUEL DE L'ÎLE-AUX-GRUES

Lorsque monsieur de Beaujeu acquit la seigneurie de l'Île-aux-Grues et de la petite Île-aux-Oies en 1778, un grand nombre de censitaires s'étaient établis sur l'Île-aux-Grues qui devait être en grande partie défrichée, et c'est probablement pour être plus près de ses censitaires et parce que l'Île-aux-Grues était devenue plus importante que l'Île-aux-Oies que monsieur de Beaujeu décida de s'installer à l'Île-aux-Grues.

Le pavillon de chasse de monsieur de Montmagny existait-il encore? Il semble que oui et que monsieur de Beaujeu le fit rénover. En effet, l'authenticité ancienne du manoir ne fait pas de doute. Selon l'étude qu'en fit monsieur Lorenzo Auger en 1940, la partie la plus ancienne est celle du milieu (Salon et partie ouest) comme le révèle l'examen de la charpente. Les poutres et les chevrons du grenier indiquent que cette partie, avec la cuisine, date du XVII^e siècle.

La partie est, où se trouve la salle à manger, daterait du XVIII^e siècle et aurait été édifiée après 1769 par Louis Liénart de Beaujeu.

L'allure coloniale américaine du manoir lui fut ajoutée par ses propriétaires écossais après 1802.

Une relique historique importante du manoir est la grosse cheminée de pierre.

Louis XIV avait fait présent à M. de Montmagny de chenets que ce dernier avait placés dans le foyer qui

est encore le même. Ces chenets appartiennent aujourd'hui à un collectionneur.

Voici une description du manoir faite par James Lemoyne, en 1887:

«Ce vieux manoir, ses bocages, ses vergers, sa véranda, son mai et ses nombreuses dépendances sont visibles des vapeurs qui remontent et descendent le fleuve par le chenal du sud. Il y a en arrière du manoir deux vieux moulins à vent qui, autrefois, servaient à moudre le blé des habitants de l'Île. Rien ne peut surpasser en magnificence, le panorama qu'offre cette île par une journée ensoleillée d'été, quand avec la marée montante une flotte de navires marchands émerge de la traverse de St-Roch-des-Aulnais: d'abord comme d'imperceptibles petites tâches blanches à l'horizon, graduellement grossissant sur la surface des eaux jusqu'à enfin ils passent assez près du rivage pour qu'on entende les commandements du bord.»

Le pavillon de chasse de monsieur de Montmagny fut donc apparemment agrandi et rénové par monsieur de Beaujeu.

Ce manoir est une demeure chargée d'histoire et remplie de souvenirs de plusieurs siècles et il est une des plus anciennes demeures de la Province de Québec.

Il a vu défilé dans ses murs tous les seigneurs de l'Île-aux-Grues à partir de monsieur de Montmagny.

Ce vieux manoir a connu ses deuils:

Monsieur Léonard de Beaujeu y est mort en 1802;

John McPherson en 1848;

Sophia Wells en 1852;

Mélinda en 1872;

Mary en 1873.

Il y eut aussi des jours de joies:

Trois grands mariages y furent célébrés;

Juliana McPherson avec Henri Lemoyne en 1810;

Sophia McPherson avec son cousin germain,
Benjamin Henri Lemoyne en 1836;
Edith Lemoyne avec Charles Carroll White de
Californie en 1911.

Le manoir est aujourd'hui tout ce qui reste de ce
passé plein de charme et il faudrait le conserver en
le transformant en monument historique et musée.

MOULINS À MOUDRE DE L'ÎLE-AUX-GRUES

D'après James McPherson Lemoyne il y avait au nord du manoir deux moulins qui servaient à moudre le grain des fermiers.

Les vieux citoyens de l'île se rappellent les avoir vus avant qu'on les démolisse en vue de se procurer de la pierre pour faire des solages de maisons ou de granges.

Il faudrait dégager les fondations de ces moulins et mettre des plaques historiques sur ces ruines.

DERNIER REGARD SUR CE PASSÉ

Ces îles font partie des premières pages de l'Histoire du Canada et sont extrêmement riches en passé qu'il nous appartient de faire revivre. Quelle belle tournée touristique on pourrait offrir à nos visiteurs si on pouvait leur montrer les ruines de ces sites historiques et avec quel intérêt ils écouteront nos récits de ces époques lointaines et pleines de charme.

Cette tournée pourrait se terminer au manoir qui serait devenu un musée.

Pour réaliser tout cela, il faudrait que les habitants de l'île se penchent sur leurs vieux papiers jaunis pour y redécouvrir les secrets du passé et qu'ils montent dans leur grenier examiner avec soin les vieilles charpentes, qu'ils s'improvisent archéologues, partent à la recherche des vestiges histo-

riques et les sortent de la terre qui les a ensevelis.

Ainsi, on verrait revivre les MOYEN DES GRANGES, les DUPUY, les BECARD DE GRANDVILLE, les BEAUJEU, les McPHERSON, les LEMOYNE, les HOSPITALIERES DE L'HOTEL-DIEU et tous les premiers colons de ces temps passés.

COMPLAINTE D'UNE VIEILLE MAISON DE L'ÎLE AUX GRUES

Je suis la vieille maison en ruine située en face de celle de Paul-Émile Vézina. Je n'ai pas toujours été ainsi et bien des gens sont passés dans mes murs. Je suis maintenant si délabrée que je ne serais pas surprise si un de ces jours il se présentait quelqu'un pour me démolir.

J'en ai du chagrin et avant de mourir, je voudrais vous raconter mon histoire, histoire faite de jours heureux et de jours malheureux comme celle de votre vie.

Je suis très vieille et je dois ma naissance à Jean-Baptiste Vézina, un colon qui était venu s'établir à l'Île-aux-Grues sur une terre que lui avait concédée le seigneur Bécard de Grandville.

Essayons d'établir mon âge d'après mes titres.

Document no 1

Le premier document dans lequel on parle de moi a pour titre: *Donation par Jean Baptiste Vézina à Jean Baptiste Vézina, fils*. Ce document a été signé le 21 septembre 1789 devant le notaire Riverin de St-Vallier et se lit comme suit: «Comparaient devant le dit notaire, Jean Baptiste fils et dame Ephrosine Bourgot, lesquels en vertu de la donation qui leur a été faite en leur contrat de mariage par sieur Jean Baptiste Vézina et dame Marie Geneviève Trudel, leur père et mère, en date du 5 juillet 1784, devant maître Levesque notaire, dans laquelle donation seront libres de se faire

donner une pension viagère quand bon leur semblera, en vertu de ce, et pour reconnaître les bienfaits qu'ils ont reçus de leur dit père et mère, ils se sont obligés et s'obligent par la présente à payer annuellement et pour chaque année au sieur Jean Baptiste Vézina et dame Marie Trudel et ce la vie durant des deux, la quantité de deux minots de blé royal marchand et rendu dans le grenier des donataires s'ils l'exigent, 75 lbs. de bon lard, un agneau, un quart de minot de sel, deux pots d'eau de vie, deux poules, une lb. de tabac en poudre, 6 lbs. de tabac à fumer, une paire de souliers de bœuf, un demi-minot de pois cuisant et un demi-cent d'oignons. Ensuite a charge de Jean Baptiste Vézina et Ephrosine Bourgot d'aider à établir Pierre Vézina, leur frère, d'un établissement de même grandeur tant pour la terre que pour les bâtisses, comme celles qu'ils ont reçues en leur donation sus-datée. »

J'existais donc en 1789 et j'étais la maison de l'ancêtre **Jean Baptiste**. Quand avais-je été bâtie? Je ne m'en souviens pas. On peut cependant croire que Jean Baptiste me fit bâtir peu de temps après s'être établi à l'Ile-aux-Grues et disons que je dois avoir plus de deux cents ans. Quant à la maison de Paul-Émile Vézina, un descendant de Pierre, elle fut bâtie entre 1789 et 1797 comme le montre le document suivant qui préside aussi où était située cette terre de Jean-Baptiste.

Document no 2

Il s'agit d'une obligation consentie par Jean Baptiste Vézina fils et Marie-Ephrosine Bourgot, sa femme, au seigneur Louis Léonard de Beaujeu.

Ce document a été signé devant le notaire Faribault le 20 mars 1797.

On peut y lire que Jean Baptiste Vézina, fils, hypothèque sa terre et la décrit de façon suivante: «...une terre de trois arpents de front située à l'Ile aux Grues, sur la largeur de la dite Ile, joignant d'un

côté, au nord-est celle de Pierre Vézina et d'autre côté, au sud-ouest celle de Germain Jacques.

Aux dits sieur et dame débitrice, à ceux appartenant comme donataires de sieur Jean Baptiste Vézina leur père et beau-père; ainsi l'ont déclaré en présence de nous dit notaire et témoins soussignés. »

Document no 3

Suivons la transmission de cette terre dans un troisième document qui est *un acte de donation passé le 17e jour de juillet 1812 dans lequel Jean Baptiste Vézina et Ephrosine Bourgot se donnent à Joseph Vézina, leur fils garçon majeur.*

Leur bien est décrit de la façon suivante: «une terre et habitation de deux arpents et huit perches et demie de front située à l'Île aux Grues, joignant d'un côté au nord-ouest la terre de Pierre Vézina et de l'autre côté du sud-ouest à celle des représentants de défunt Joseph Jacques et bornée par le nord et le sud à la plus basse marée, maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites...

Aux dits donateurs appartenant *la dite terre et habitation* pour l'avoir eu de donation du défunt Jean Baptiste Vézina et de défunte dame Marie Trudel, leur père et mère, beau-père et belle-mère. »

Joseph Vézina mourut la même année de la donation en 1812. Sa femme Elisabeth Rodrigue hérita du bien.

Document no 4

Testament d'Elisabeth Rodrigue.

Le 29 nov. 1837, devant le notaire Vincent Faribault, elle fait son testament et laisse à Amédé-Jacques et à sa fille Marie Lucie son épouse tous ses biens meubles et immeubles.

Document no 5

Acte de Vente par Amédé Jacques et Marie Lucie Vézina à Pierre Vézina et Adélaïde Thivierge. La terre est décrite de la façon: «une terre de deux arpents huit perches et demi bornée au sud-ouest par Zéphirin Lachance et au nord-est par l'acquéreur.» 29 novembre 1850.

Document no 6

Pierre laisse ses biens à son fils Georges.

Document no 7

Vente par Georges à son frère Pierre Wellestan et à Rose Vézina.

Document no 8

Wellestan (1828-1904) laisse ses biens à son fils Désiré.

Document no 9

Vente par Désiré à son frère Edmond et Demerise Dancause.

Document no 10

Edmond laisse son bien à Marie Lavoie (sa deuxième femme).

Document no 11

Marie Lavoie laisse le bien à son fils Paul-Emile Vézina, l'actuel propriétaire.

* * *

Tous les Vézina de l'Île-aux-Grues descendent du Vieux Jean Baptiste et de Marie Trudel et de ses quatre fils *Jean Baptiste, Joseph, Nicolas et Pierre*. Comme descendants de *Jean-Baptiste (fils)* mentionnons Cécile Vézina, Lucien Vézina, Clovis Vézina.

Comme descendants de *Joseph*; Gabriel, Julien et Réjean Vézina ainsi qu'Odette Vézina et Arthur Vézina décédé, époux de Madame Jeanne Dancause.

Comme descendants de *Nicolas*; Joseph, Désiré, Emile, Charles Désiré, Georges et Paul Vézina.

Comme descendants de *Pierre*; Antoine Desneiges et Paul-Emile Vézina ainsi que François-Xavier, Marie-Anne et Cécile Vézina.

Pour plus de détails, voir: « Les amis de l'Île, Volume 2, no 6, février 1971 ».

* * *

Revenons à ma naissance. Jean Baptiste me voulait grande et belle et mes dimensions furent fixées à 28 pieds de largeur par 34 de longueur.

Il avait choisi et avait fait sécher de beaux pins et de belles épinettes pour me construire.

Mon solage fut fait de deux rangs de pierres équarries entre lesquelles on avait mis du sable. Mes murs furent édifiés avec des pièces de 6 pouces par 6 pouces assemblées à queues d'aronde.

On plaça la porte et deux fenêtres du côté sud et trois fenêtres au nord; dans les bouts, une fenêtre au rez-de-chaussée et une autre dans le pignon.

La charpente de mon toit fut bâtie avec des pièces équarries à la hache et assemblées avec des tenons et mortaises maintenues par des chevilles de bois.

Cette charpente fut renforcée par des contreventements formés de croix de St-André placés entre la poutre faîtière et une poutre sous-faîtière allant d'un poinçon à l'autre, poinçons verticaux qui reliaient le faîte aux entrants. On avait aussi ajouté des contreventements latéraux placés en diagonale qui traversaient, de chaque côté en sens inverse, les arbalétriers et les pannes.

La pente de mon toit avait un angle de 55°. Les larmiers que j'ai actuellement ne me furent ajoutés que plus tard. Depuis que mon toit s'est effondré, vous pouvez voir en dessous de ce larmier les bardeaux de la couverture première. Ces bardeaux avaient été posés sur des planches verticales. Tandis que ceux du larmier furent posés sur des planches transversales qui épousaient la courbe des coiaux.

Mes murs d'avant et d'arrière furent recouverts de planches de cèdre verticales et ceux des extrémités, de bardeaux.

A l'intérieur mon plafond était en planches de pin, qui reposaient sur de grosses poutres laissées à découvert et mes murs furent crépis à l'intérieur.

On plaça l'escalier pour monter en haut dans le coin est. C'était un petit escalier de type marin reposant sur un palier qu'on atteignait par une marche. En-dessous de cet escalier se trouvait la pompe à eau, l'évier et un petit dressoir. Une trappe fermait l'hiver le haut de l'escalier. L'intérieur de la maison fut divisé par des cloisons de planches faites à la main.

Le vieux Jean Baptiste avait surveillé ma construction avec orgueil et quant tout fut fini, lui et sa famille franchirent mon seuil. Je les accueillis avec joie. J'étais encore toute parfumée des arômes qui se dégagèrent de mon bois neuf. On mit de la vaisselle dans mes armoires et des rideaux dans mes fenêtres. Ma porte, mes châssis et mes panneaux d'armoires fermaient juste et on ne cessait pas de me complimenter.

Quel merveilleux souvenir j'ai gardé de mon premier hiver! Quand vinrent les tempêtes et les gros froids, le grincement de mes chevilles de bois me donnait une sensation de force qui me grisait. J'avais aussi beaucoup de plaisir à écouter le pétilllement du bois qui brûlait dans le poêle ainsi que les ronflements et les respirations profondes de tous ceux que j'abritais et que je gardais au chaud.

Ces premières années furent sans ombrage. J'avais de la joie à voir grandir les plus jeunes, mais j'éprou-

vais aussi une certaine tristesse à voir vieillir les plus vieux ; je savais ce que cela signifiait.

Mon premier chagrin vint avec la mort du vieux Jean Baptiste. Ce vaillant paysan qui avait amassé à la sueur de son front tout ce qu'il avait fallu pour me bâtir.

Jean Baptiste s'éteignit dans la paix du Seigneur au milieu des siens. Sa fidèle compagne, ses filles, ses quatre garçons et ses petits-enfants le pleurèrent. Les autres défricheurs s'associèrent à la tristesse et quand tout fut fini, la vie, qui doit continuer, reprit ses exigences et Jean Baptiste, fils, remplaça le père dans la conduite des travaux de la ferme.

Le temps s'écoula ainsi pendant de nombreuses années et mes meilleurs souvenirs datent de cette époque.

J'aimais beaucoup le temps des Fêtes. Ce que j'en ai respiré de bonnes odeurs de soupe aux pois, de rôti de porc, ce que j'en ai entendu du violon, de l'accordéon et des chansons. Ma grande cuisine s'emplissait de parents et d'amis. Après s'être repus de tous ces bons mets qu'on avait préparés avec abondance, on libérait le centre du plancher et les danses carrées commençaient. La bouteille d'eau de vie était sortie de sa cachette et « les petits blancs » enfilés d'un trait après le traditionnel « salut ». Les rires explosaient de toutes parts ; on multipliait les taquineries, les tours et chacun y allait de sa petite histoire ou de sa petite chanson.

Tard dans la nuit, les hommes allaient à regret atteler les chevaux pour le retour. Les groupes se séparaient après s'être embrassés bien fort, et le bruit des grelots prolongeait sur la neige blanche toute cette gaieté dont on ne se lassait jamais.

De temps à autre, je jetais un coup d'œil vers ma sœur cadette, la maison qu'habite actuellement Paul-Émile Vézina. Pierre l'avait bâtie avec l'aide de son père Jean Baptiste et de ses frères comme

il avait été spécifié dans le contrat cité plus haut. Pierre était mort et son fils, appelé également Pierre, lui avait succédé (1801-1873). Son épouse était Adélaïde Thivierge.

Un événement allait survenir qui devait l'impliquer et changer le cours de ma vie.

Chez moi la fille de Joseph avait hérité du bien. Son mari était Amédé Jacques. Pour une raison que j'ignore (les vieilles maisons ne peuvent pas toujours suivre les raisonnements des humains) ils décidèrent de me vendre à leur petit cousin Pierre Vézina. Le contrat fut passé le 29 novembre 1850, je m'en souviens comme si c'était hier.

Ce marché me consterna et me mit dans une grande angoisse. Qu'allait-il faire avec une autre maison dont il n'avait pas besoin. Si au moins il avait acheté le bien pour établir un de ses fils, c'eut été un Vézina et je m'en serais consolée. Mais non, un sort pire m'attendait et il me loua pour \$5.00 par mois.

Je n'ai rien à dire contre ces familles étrangères qui m'habitèrent successivement. Elles étaient très gentilles, mais n'avoir plus de maître qui vivait chez moi me fut une dure épreuve. Les vieilles maisons ont une âme très sensible et personne ne peut remplacer le propriétaire qui nous habite pour avoir bien soin de nous et faire nos réparations.

Avec le temps, les locataires se firent rares et un jour il ne s'en présenta plus et on accepta que je reste vide ou plutôt, que je devienne une sorte de remise. Ma seule compagnie était celle des vaches qu'on amenait paître de temps à autre.

Durant les années qui suivirent, je souffris surtout de solitude.

Puis, je commençai à m'inquiéter car je constatais que j'avais besoin de réparations, réparations qui ne se faisaient pas.

On m'avait oubliée et on ne pensait plus à moi.

C'est ainsi, qu'avec le temps, je devins ce qu'on appelle une maison abandonnée.

Les intempéries firent disparaître petit à petit toute trace de ma peinture, le vent emporta un à un mes bardeaux, la pluie s'infiltra dans mon toit et mes murs, amenant ici et là des débuts de pourriture.

Ce qui m'était le plus pénible c'était la visite de ces petits vauriens qui tiraient des cailloux dans mes vitres et m'infligeaient toutes sortes de mauvais traitements. Ils laissaient ma porte et mes châssis ouverts et m'arrachaient tout ce qui pouvait avoir une certaine valeur et qu'ils pouvaient emporter, ou bien, ils brisaient simplement pour le plaisir de briser.

Leurs actions aggravaient celle de la nature et hâtaient ma décadence.

Puisque les humains ne voulaient plus de moi, j'adoptai les hirondelles.

A l'été, elles m'envahissaient. Leurs chants et leur va-et-vient me distraient. Je regardais leurs petits oisillons faire leur premier vol et ceci me rappelait tous les petits enfants que j'avais vu grandir, et chaque printemps j'attendais avec hâte leur retour et lorsqu'elles partaient à la fin de l'été j'en étais bien triste.

Je recevais parfois aussi des visiteurs que j'aimais bien, c'était les artistes et les connaisseurs. Ils me regardaient avec admiration et affection, montaient dans mon grenier voir la charpente de mon toit, refermaient mes fenêtres et s'en allaient en se retournant pour me regarder encore une fois. J'ai rêvé plus d'une fois que l'un d'eux m'achèterait et me ferait retrouver la beauté de ma jeunesse.

Je regarde souvent dans la rue. L'été j'y vois de plus en plus d'étrangers. Quant aux gens de l'Île, ils m'ont complètement oubliée.

Quand je vois passer un descendant du vieux Jean Baptiste Vézina, je le reconnais tout de suite, mais tous semblent ignorer que j'ai été construite par leur

ancêtre et ça me fait de la peine de voir qu'ils ne tournent même pas la tête pour me dire bonjour.

Je savais que je succomberais, mais je ne savais ni quand ni comment. L'hiver de 1973-74 devait m'être fatal. La pluie pénétrait de plus en plus par toutes mes blessures et je sentais que les champignons rongeaient graduellement mon mur du nord. Durant cet hiver, je fus fouettée par des pluies verglaçantes qui chargèrent mon toit d'un poids qui dépassait mes forces et mon mur du nord donna des signes d'affaiblissement. La charpente du toit résistait mais les arbalétriers s'affaissaient à mesure que le mur cédait, ce qui faisait creuser la poutre faîtière.

Une nuit de grand vent, j'entendis les briques de ma cheminée qui avait perdu son équilibre déborder sur le versant nord de mon toit. Peu de temps après je ressentis une violente douleur dans mon flanc nord; c'était le mur qui s'écroulait entraînant avec lui les poutres de la charpente de ce côté jusqu'au plancher.

Le bruit me résonna jusqu'au cœur et je me mis à pleurer. C'était ma fin, mon sort devenait inéluctable.

Le lendemain, les passants me trouvèrent toute difforme et ils me montraient du doigt en disant: «regarde, le toit de la vieille maison s'est écroulé.»

J'aurais pu résister pendant des siècles tellement on m'avait fait solide, si seulement on avait eu un peu soin de moi.

Je me trouve affreuse dans mon état actuel, mais il semble que les vieilles maisons même en ruine gardent un certain charme. Cet été des artistes sont passés et ils m'ont photographiée et une vieille dame a même tracé un croquis pour faire une peinture qu'elle va intituler: la maison à la colonne vertébrale cassée.

Je ne sais pas si je dois rire ou pleurer.

Que vais-je devenir maintenant? Un amoncellement de ruines que le temps désagrègera, à moins que l'on décide un de ces jours de nettoyer l'emplacement.

Telle est mon histoire, qu'elle serve de leçon pour toutes ces autres belles demeures qui ornent l'Île et surtout pour le vieux manoir qui aura le même sort si on attend qu'il soit trop tard pour se porter à son secours.

Adieu,

Une vieille maison de l'Île-aux-Grues

Jean-Marie Lemieux

« Les Amis de l'Île »

Île-aux-Grues

Co. Montmagny.

BIBLIOGRAPHIE

J.-M. Le Moine, *The legends of the St. Lawrence*.
Abbé H. Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*.
Edith White, *Les Lemoine des Pins*, Bibliothèque de
l'Université Laval.

Document du docteur Cloutier: «Sépultures des sei-
gneurs McPherson».

Narcisse Dionne, *Ile-aux-Oies, 1646-1910*, Bibliothèque
de l'Université Laval.

Pierre-Georges Roy, *Famille Bécard de Grandville*,
Lévis 1911, Bibliothèque du Collège de Lévis.

A. Béchard, *Ile-aux-Grues* (écrit en 1879, publié en
1902).

Abbé Couillard, *Histoire de la seigneurie de la Rive-
Sud*.

Damase Potvin, *Le Saint-Laurent et ses îles*.

J.-M. Le Moine, *Chasse et pêche*.

Frère Marie Victorin, *Flore Laurentienne*.

Russell Harper, *La peinture au Canada, des origines
à nos jours*.

Napoléon Comeau, *La vie et le sport sur la côte nord*.

Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fief
et seigneurie, Fois et hommages et aveux et
dénombrements*, conservés aux Archives de la
province de Québec (6 volumes).

Abbé Azarie Couillard-Després, *Première famille fran-
çaise au Canada*.

J.-B. Plamondon, Curé de 1875 à 1885, *Journal inédit*.

Jos.-Arthur Richard, *Histoire du Cap St-Ignace*.

J.-M. Le Moine, *Album du Touriste*.

Pierre-Georges Roy, *Inventaire des contrats de mariage*,
vol. VI.

Régis Roy et Gérard Malchelosse, *Le régiment de Carignan*.

Vieux papiers de famille prêtés par Paul-Emile Vézina, Ile-aux-Grues.

Raoul Blanchard, *Le Canada Français*.

William Wood, William Henry Arherton, Edwin P. Conklin, *The Storied Province of Quebec*.

Le journal *Le Peuple* de Montmagny, 17 juin 1951.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	9
LES ÎLES	11
LES SEIGNEURS	23
Premier seigneur de la Rivière-du-Sud, de l'Île- aux Oies et de l'Île aux-Grues, Monsieur de Montmagny	25
Deuxième seigneur de l'Île-aux-Oies, Jean- Jacques Moyen, Sieur des Granges	31
Deuxième seigneur de l'Île-aux-Grues et troi- sième seigneur de l'Île-aux-Oies, Louis Couillard	35
Troisième seigneur de l'Île-aux-Oies, Paul Dupuy	39
Quatrième seigneuresse de l'Île-aux-Oies, Les Sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec	53
Troisième seigneur de l'Île-aux-Grues, Pierre Bécard de Grandville et ses héritiers	59
Quatrième seigneur de l'Île-aux-Grues, Louis Liénard Villemonde de Beaujeu	87
Cinquième seigneur de l'Île-aux-Grues, Daniel McPherson et ses héritiers John — Mélinda — Mary —	93

Huitième seigneur de l'Île-aux-Grues, McPherson Lemoine	105
Sir James McPherson Lemoine	111
LES HABITANTS	123
MONUMENTS ET SITES HISTORIQUES	157
BIBLIOGRAPHIE	187



*Société de
Généalogie de
Drummondville*

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6